

**ÉTUDE SUR LA STRUCTURATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES LIÉES À L'EAU SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE AINSI QUE SES VULNÉRABILITÉS ET IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Rapport final – Avril 2018



**Ecodecision**  
conseil en environnement



Le Vexin 1 - 8, place de la Fontaine - 95000 CERGY

[ecodecision@wanadoo.fr](mailto:ecodecision@wanadoo.fr)

SIRET 391 455 920 0044

Tél : 01 30 32 33 30 – Fax : 09 72 11 68 95

41 Bis allée du Pousset - 83400 HYERES

[sophie.nicolai@eco-logique-conseil.fr](mailto:sophie.nicolai@eco-logique-conseil.fr)

SIRET 528 254 311 0020

Tél: 04 22 14 53 09 / 06 70 48 17 62

## **Agence de l'eau Artois-Picardie**

# **Étude sur la structuration socio-économique des activités touristiques liées à l'eau sur le bassin Artois-Picardie ainsi que ses vulnérabilités et impacts sur l'environnement**

### ***Membres du comité de pilotage de l'étude :***

M. PENISSON Bruno, Économiste, Agence de l'Eau Artois-Picardie  
M. EUVERTE Cyrille, Chef de Projet DCE, Agence de l'Eau Artois-Picardie  
M. LEFEBVRE Jean-Pierre, Chargé d'Intervention « Milieux Aquatiques et maîtrise d'ouvrage », Agence de l'Eau Artois-Picardie  
M. DOLLET Arnaud, Directeur délégué « Direction déléguée connaissance, planification et programmes », Agence de l'Eau Artois-Picardie  
Mme SARGIAN Peggy, Chargée de mission « Qualité de l'eau et usages industriels en mer », Agence française pour la biodiversité, Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale  
Mme CHEVILLARD Estelle, Chargée de mission Zones humides, Agence de l'Eau Artois-Picardie  
M. BLIN François, Chef de service « Mission Picardie », Agence de l'Eau Artois-Picardie  
M. HALKETT Cédric, Chef de service « Connaissance et expertise des milieux naturels aquatiques », Agence de l'Eau Artois-Picardie  
M. LEMAIRE Ludovic, Chef de service « Mission littorale », Agence de l'Eau Artois-Picardie  
M. JOURDAN Stéphane, Chef de service « Milieux aquatiques et maîtrise d'ouvrage », Agence de l'Eau Artois-Picardie  
Mme CATHELAIN Emeline, DREAL Hauts-de-France « Service milieux et ressources naturelles », Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France  
M. MALBRANCQ Jérôme, Chargé d'Intervention « Milieux aquatiques et maîtrise d'ouvrage », Agence de l'Eau Artois-Picardie  
M. PRYGIEL Jean, Expert de haut niveau Études et Innovation, Agence de l'Eau Artois-Picardie  
Mme SENECAUT Claire, Responsable de la cellule aménagement tourisme « Service Développement de la Voie d'Eau », Voies Navigables de France – Direction territoriale Nord – Pas-de-Calais

Étude réalisée : de septembre 2017 à avril 2018

Prestataires :  conseil en environnement et 

Auteurs : Antoine LANGUMIER (chef de projet), Edwige PITOIS, Claire RITALY et Sophie NICOLAÏ

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>1 COMPREHENSION DES BESOINS</b> .....	<b>10</b>
1.1 UNE ETUDE S'INSCRIVANT DANS LA REVISION DE L'ETAT DES LIEUX .....	10
1.2 L'IDENTIFICATION DES VULNERABILITES LOCALES ET IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT .....	10
1.3 DES ACTIVITES TOURISTIQUES TRES PRESENTES SUR LE BASSIN .....	11
1.4 LES LIMITES DE L'ETUDE .....	11
<b>2 METHODE</b> .....	<b>13</b>
2.1 LES ACTIVITES RECREATIVES ET DE LOISIR ETUDIEES .....	13
2.1.1 Activités directement liées à l'eau.....	14
2.1.2 Activités indirectement liées à l'eau .....	15
2.1.3 Le tourisme .....	15
2.2 LES DONNEES RECOLTEES .....	16
2.2.1 Les données disponibles .....	16
2.2.2 Les informations récoltées auprès des organismes .....	17
2.2.3 Le recensement des informations.....	21
2.2.4 La base de données socio-économiques .....	25
2.3 LA CARACTERISATION DES ACTIVITES DE LOISIR ET RECREATIVES.....	25
2.4 LA VULNERABILITE ECONOMIQUE DES ACTIVITES.....	33
2.5 L'IMPACT DES ACTIVITES SUR LA RESSOURCE EN EAU .....	35
<b>3 LES RESULTATS</b> .....	<b>36</b>
3.1 CARACTERISATION DES ACTIVITES TOURISTIQUES LIEES A L'EAU .....	36
3.1.1 Les activités directement liées à l'eau .....	36
3.1.2 Les activités indirectement liées à l'eau.....	67
3.1.3 Le tourisme .....	87
3.1.4 Les coûts/bénéfices indirects et induits des activités .....	100
3.2 LES CONFLITS ET SYNERGIES .....	101
3.3 LA VULNERABILITE ECONOMIQUE DES ACTIVITES TOURISTIQUES LIEES A L'EAU .....	104
3.3.1 Les dépendances à l'eau .....	105
3.3.2 La vulnérabilité économique.....	108
3.4 LES IMPACTS DES ACTIVITES SUR LES MASSES D'EAU .....	110
3.4.1 Les pressions potentielles .....	110
3.4.2 Les impacts potentiels.....	112
3.4.3 Quelques illustrations de pressions et impacts liés aux activités récréatives et de loisirs	113

## LISTE DES FIGURES

Figure 1: Praticant permanent. ....	18
Figure 2: Praticant occasionnel. ....	18
Figure 3: Praticant autonome. ....	18
Figure 4: Nombre total de clubs des activités étudiées en 2012 par masse d'eau superficielle du bassin Artois-Picardie (source : Ecodecision d'après le Ministère des Sports). ....	23
Figure 5: Nombre total de licences des activités étudiées en 2014 par masse d'eau superficielle du bassin Artois-Picardie (source : Ecodecision d'après le Ministère des Sports). ....	23
Figure 6: Structure de la base de données des questionnaires des clubs. ....	24
Figure 7: Définitions des coûts/bénéfices directs, indirects et induits. ....	28
Figure 8: Zones naturelles sur le bassin Artois-Picardie. ....	30
Figure 9: Etapes de création de la couche "Zone_influence_cde". ....	31
Figure 10: Zone d'influence des cours d'eau sur le bassin Artois-Picardie. ....	32
Figure 11: Etapes d'identification de la vulnérabilité économique d'une activité. ....	34
Figure 12: Schéma DPSIR transposé à l'étude. ....	35
Figure 13: Schéma des pressions et impacts potentiels par activité. ....	35
Figure 14: Nombre de clubs pour les activités directement liées à l'eau par masses d'eau superficielles en 2012 sur le bassin Artois-Picardie (source: Ecodecision d'après le Ministère des Sports). ....	36
Figure 15: Nombre de licences pour les activités directement liées à l'eau par masses d'eau superficielles en 2014 sur le bassin Artois-Picardie (source: Ecodecision d'après le Ministère des Sports). ....	37
Figure 16: Taille des clubs d'aviron en ex région Nord-Pas de Calais en 2017 (source: ex comité régional de la région Nord-Pas de Calais). ....	38
Figure 17: Territoire du PNM estuaires picards et mer d'Opale, territoire étudié pour la pêche à pied dans le cadre du projet Life Pêche à pied. ....	48
Figure 18 : Fréquentation annuelle par type de pêche à pied sur le PNM estuaires picards et mer d'Opale (source : Projet Life Pêche à pied, 2017). ....	49
Figure 19 : Dépenses moyennes d'un pêcheur (source : Ecodecision d'après la Fédération Nationale de Pêche). ....	53
Figure 20: Bilan économique des activités sportives directement liées à l'eau sur le bassin Artois-Picardie. ....	65
Figure 21: Bilan économique de la natation sur le bassin Artois-Picardie. ....	65
Figure 22: Bilan économique de la pêche sur le bassin Artois-Picardie. ....	66
Figure 23: Bilan économique des activités navales sur le bassin Artois-Picardie. ....	66
Figure 24: Nombre de clubs pour les activités indirectement liées à l'eau par masses d'eau superficielles en 2012 sur le bassin Artois-Picardie (source: Ecodecision d'après le Ministère des Sports). ....	67
Figure 25: Nombre de licences pour les activités indirectement liées à l'eau par masses d'eau superficielles en 2014 sur le bassin Artois-Picardie (source: Ecodecision d'après le Ministère des Sports). ....	67
Figure 26: Sexe et âge des cavaliers en Hauts-de-France en 2017 (source : Comité régionale d'équitation des Hauts-de-France). ....	78
Figure 27: Emploi de la filière équine en région Hauts-de-France en 2015 (source : Conseil Interrégional du Cheval Picardie-Nord pas de Calais). ....	80
Figure 28: Caractéristiques de la population de licenciés permanents de golf dans l'ex-région Nord-Pas de Calais (source : FF Golf Hauts-de-France). ....	81
Figure 29: Age des pratiquants permanents de randonnée sur le bassin Artois-Picardie en 2017. ....	83
Figure 30: Bilan économique des activités indirectement liées à l'eau sur le bassin Artois-Picardie. ....	86
Figure 31: Bilan économique de l'équitation en région Hauts-de-France. ....	86
Figure 32 : Hébergements marchands classés par district sur le bassin Artois-Picardie en 2016. ....	88



Figure 33 : Fréquentation des hôtels et campings en 2016 par districts du bassin Artois-Picardie.....	91
Figure 34: Flux touristiques en région Hauts-de-France en 2016 (source: CRT Hauts-de-France).....	92
Figure 35 : Investissements moyens des années 2013, 2014 et 2015 en région Hauts-de-France.....	94
Figure 36: Bilan économique du tourisme sur le bassin Artois-Picardie.....	99
Figure 37: Bilan économique du tourisme sur le bassin Artois-Picardie.....	99
Figure 38: Représentation de la zone des 300m. ....	103
Figure 39: Algues (gauche 2014) et aérateurs et ventilateurs (droite, 2017) des plans d'eau du parc de la Glissoire à Avion (source: Mairie d'Avion).....	105
Figure 40: Pressions identifiées sur le bassin Artois-Picardie. ....	110
Figure 41: Nombre de lits touristiques par commune sur l'ex-région Nord-Pas de Calais en 2009 (source : DREAL Nord-Pas de Calais).....	113
Figure 42: Nombre de véhicules et tonnages d'ordures en déchetterie de la communauté de communes Côtes d'Opale Sud en 2013 (source: DREAL Nord-Pas de Calais). ....	114
Figure 43: Volumes d'eau prélevés pour l'alimentation des canaux sur le bassin Artois-Picardie de 2009 à 2015.....	116

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Activités directement liées à l'eau étudiées.....	14
Tableau 2: Activités indirectement liées à l'eau étudiées.....	15
Tableau 3: Données source utilisées pour la réalisation de la présente étude.....	16
Tableau 4: Organismes de suivi du tourisme et des activités de loisir et récréatives liées à l'eau contactés (légende : vert – réponse reçue, rouge - absence de retour).....	17
Tableau 5: Bilans des contacts auprès des fédérations et des clubs sportifs (légende : vert - informations envoyées, rouge - absence de retour). ....	20
Tableau 6: Structure de la base équipements liés aux activités de loisir et récréatives.....	21
Tableau 7: Synthèses des données sportives contenues dans la base de données. ....	22
Tableau 8: Masses d'eau par district hydrographique du bassin Artois-Picardie.....	25
Tableau 9: Rattachement des activités par nature de masse d'eau. ....	26
Tableau 10: Indicateurs de caractérisation et échelles des données. ....	27
Tableau 11: Espaces naturels classés sur le bassin Artois-Picardie. ....	29
Tableau 12: Sites naturels sur le bassin Artois-Picardie.....	30
Tableau 13: Relations potentielles entre les activités étudiées. ....	33
Tableau 14: Catégories de dépendances identifiées. ....	34
Tableau 15: Nombre de clubs et de licenciés en aviron sur le bassin Artois-Picardie en 2017.....	37
Tableau 16: Nombre minimum de sites d'aviron recensés sur le bassin Artois-Picardie en 2017. ....	38
Tableau 17: Nombre de clubs et de licenciés en aviron sur le bassin Artois-Picardie en 2017.....	38
Tableau 18: Nombre de licenciés en aviron dans l'ex-région Nord-Pas de Calais en 2012 et 2017(source: ex comité régional de la région Nord-Pas de Calais). ....	39
Tableau 19: Dépenses estimées pour l'aviron dans l'ex-région Nord-Pas de Calais en 2017. ....	39
Tableau 20: Nombre de titres occasionnels en aviron dans l'ex-région Nord-Pas de Calais en 2012 et 2017(source: ex comité régional de la région Nord-Pas de Calais). ....	39
Tableau 21: Plages du bassin Artois-Picardie. ....	40
Tableau 22 : Nombre de clubs et de licenciés de canoë-kayak par district hydrographique du bassin Artois-Picardie en 2017.....	41
Tableau 23 : Nombre de clubs par discipline et lieux de pratique en 2017 (source : Fédération nationale de canoë-kayak).....	42
Tableau 24 : Profils des pratiquants permanents de canoë-kayak du département de la Somme en 2017. ....	43
Tableau 25 : Bilan sur le franchissement et le contournement des ouvrages de la Somme en 2011. ...	43
Tableau 26 : Bases de loisirs nautiques par district.....	44
Tableau 27 : Nombre de clubs et de licenciés pour l'activité joutes et sauvetage nautique.....	44
Tableau 28 : Nombre de clubs et de pratiquants de kite surf.....	45
Tableau 29 : Recettes liées aux licences de kite surf pour l'année 2017.....	45
Tableau 30 : Nombre de clubs en 2012 et nombre de licenciés en 2014 pour la natation. ....	46
Tableau 31 : Classes de qualité des zones de pêche sur les côtes du bassin Artois-Picardie (source : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt).....	48
Tableau 32 : Valeur économique en 2017 des moules et crevettes grises pêchées. ....	49
Tableau 33 : Nombre de clubs et de licences relatifs à la pêche sportive en eau douce sur le bassin Artois-Picardie. ....	50
Tableau 34 : Nombre de cartes de pêche vendues par les AAPPMA en 2016 en région Hauts-de-France. ....	51
Tableau 35 : AAPPMA en région Hauts-de-France en 2016.....	51
Tableau 36 : Dépenses estimées par les pêcheurs pour l'acquisition d'un titre de pêche en Hauts-de-France en 2016. ....	52
Tableau 37 : Nombre d'emplois dans les AAPPMA en région Hauts-de-France en 2016.....	53

Tableau 38 : Nombre de sites d'initiation de pêche en Hauts-de-France en 2016. ....	54
Tableau 39 : Linéaires de cours d'eau de pêche en région Hauts-de-France en 2016. ....	54
Tableau 40 : Nombre de plans d'eau identifiés pour la pêche en eau douce sur le bassin Artois-Picardie. ....	55
Tableau 41 : Praticquants permanents de pêche sportive en mer dans les ex régions Nord-Pas de Calais et Picardie.....	56
Tableau 42 : Dépenses moyennes des pêcheurs de loisir en mer.....	56
Tableau 43 : Répartition des types de places disponibles dans les ports du bassin.....	57
Tableau 44 : Répartition des places disponibles dans les ports du bassin.....	57
Tableau 45 : Gestion du milieu des ports maritimes .....	58
Tableau 46 : Dépenses des touristes faisant escale dans les ports du bassin.....	58
Tableau 47 : Emplois et recettes des ports de plaisance maritime du bassin.....	59
Tableau 48 : Nombre de haltes ou de ports et capacité d'accueil pour la plaisance fluviale sur le bassin gérés par VNF .....	59
Tableau 49 : données sur la plaisance fluviale sur les régions du bassin AEAP .....	60
Tableau 50 : Nombre de clubs et de licenciés affiliés à la FFESSM sur le bassin.....	60
Tableau 51 : Nombre d'établissements de plongée sur le bassin (2017) .....	61
Tableau 52 : Nombre de clubs, d'établissements et de licenciés pour le ski nautique et le wakeboard .....	62
Tableau 53 : Nombre de clubs et de licenciés pour le surf sur le bassin .....	63
Tableau 54 : Nombre de licenciés par type de bateau – données nationales 2017 .....	63
Tableau 55 : Nombre de clubs et de licenciés de voile sur le bassin .....	64
Tableau 56 : Recettes liées aux licences de voiles accordées en 2016 sur la Région Hauts de France .	64
Tableau 57 : Nombre de pratiquants de char à voile par district (saison 2017/2018) .....	68
Tableau 58 : Recettes liées aux licences des clubs affiliés à la fédération française de char à voile (saison 2017/2018).....	68
Tableau 59 : Nombre de chasseurs sur l'intégralité des 5 départements du bassin AEAP .....	69
Tableau 60 : Estimation du nombre de chasseurs sur le bassin AEAP.....	69
Tableau 61 : Poids des différents types de gibier par département .....	69
Tableau 62 : Estimation du nombre de chasseur de gibier d'eau sur le bassin .....	70
Tableau 63 : Nombre de huttes dans le bassin AEAP (2018) .....	70
Tableau 64 : Nombre d'établissements de ball-trap sur le bassin AEAP .....	70
Tableau 65 : Estimation des dépenses générées pour la location des huttes de chasse sur le bassin..	71
Tableau 66 : Estimation des dépenses générées pour la chasse au gibier d'eau (hors huttes de chasse) .....	72
Tableau 67 : Dépenses relatives à l'adhésion à une société de chasse ou des actions de chasse .....	72
Tableau 68 : Nombre de pratiquants pour le cyclisme sur le bassin Artois-Picardie. ....	73
Tableau 69 Nombre de pratiquants de cyclotourisme sur le bassin Artois-Picardie.....	74
Tableau 70: Fréquentation de quelques éco compteurs de l'Eurovélo en Artois-Picardie en 2016. ....	75
Tableau 71 : Part de circuits de vélo dans les espaces et sites naturels selon le type de parcours et par district en 2017 (NB : Les parcours pouvant se superposer, il est normal que la somme des parts des parcours excède 100%). ....	76
Tableau 72 : Linéaire à proximité des zones humides potentielles et des cours d'eau selon le type de parcours sur le bassin Artois-Picardie en 2017 (NB : Les parcours pouvant se superposer, il est normal que la somme des parts des parcours excède 100%). ....	76
Tableau 73 : Linéaire sur les communes littorales selon le type de parcours sur le bassin Artois-Picardie en 2017 (NB : Les parcours pouvant se superposer, il est normal que la somme des parts des parcours excède 100%). ....	76
Tableau 74 : Nombre de pratiquants pour l'équitation en région Hauts-de-France en 2017. ....	77
Tableau 75 : Licences tourisme dans le département du Nord et l'ex-Région Picardie en 2016. ....	78

Tableau 76 : Répartition des itinéraires de randonnée selon les zonages naturels étudiés dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme (partie Artois-Picardie).....	79
Tableau 77 : Nombre de clubs et de pratiquants de golf sur le bassin Artois-Picardie. ....	80
Tableau 78 : Parcours de golf présents sur le bassin Artois-Picardie. ....	81
Tableau 79 : Nombre de clubs et de pratiquants pour la randonnée pédestre sur le bassin Artois-Picardie.....	82
Tableau 80: Linéaire de randonnées pédestres géré par la fédération nationale de randonnée sur le bassin Artois-Picardie selon le type de parcours.....	83
Tableau 81: Linéaires de randonnées pédestres du bassin-Artois-Picardie dans les espaces naturels (NB : il n'est pas possible d'additionner les itinéraires car ils peuvent se superposer).....	84
Tableau 82: Linéaires de randonnées pédestres du bassin-Artois-Picardie dans les sites naturels (NB : il n'est pas possible d'additionner les itinéraires car ils peuvent se superposer). ....	84
Tableau 83: Linéaires de randonnées pédestres du bassin-Artois-Picardie à proximité des cours d'eau et des zones humides potentielles (NB : il n'est pas possible d'additionner les itinéraires car ils peuvent se superposer). ....	84
Tableau 84: Linéaires de randonnées pédestres du bassin-Artois-Picardie dans les communes littorales (NB : il n'est pas possible d'additionner les itinéraires car ils peuvent se superposer).....	84
Tableau 85 : Nombre de clubs et de licenciés de triathlon sur le bassin Artois-Picardie en 2017. ....	85
Tableau 86: Nombre d'hébergements marchands sur le bassin Artois-Picardie en 2016. ....	87
Tableau 87: Nombre d'hébergements non marchands en région Hauts-de-France en 2016.....	87
Tableau 88: Hébergements marchands dans les PNR du bassin Artois-Picardie en 2016.....	88
Tableau 89: Répartition des types de chambre en hôtels par district sur le bassin Artois-Picardie en 2016. ....	88
Tableau 90: Répartition des types d'emplacement de camping par district sur le bassin Artois-Picardie en 2016. ....	89
Tableau 91: Nombre de lits proposés par les établissements marchands estimés sur le bassin Artois-Picardie, et dans les hébergements non marchands en région Hauts-de-France en 2016. ....	89
Tableau 92: Densité d'hébergements marchands sur le bassin Artois-Picardie en 2016 selon la localisation. ....	90
Tableau 93: Fréquentations des hôtels dans les PNR du bassin Artois-Picardie en 2016. ....	91
Tableau 94: Chiffre d'affaires et valeur ajoutée estimés en 2016 sur le bassin Artois-Picardie. ....	93
Tableau 95: Produit lié à la taxe de séjour en région Hauts-de-France entre 2013 et 2016. ....	93
Tableau 96: Emplois dans le secteur de la restauration et cafés sur le bassin Artois-Picardie en 2013. ....	95
Tableau 97: Emplois des offices de tourisme du bassin Artois-Picardie en 2013.....	96
Tableau 98: Sites culturels ou de loisir du bassin Artois-Picardie ayant enregistré le plus grand nombre de visiteurs en 2016. ....	97
Tableau 99: Fréquentation de certains sites naturels du bassin Artois-Picardie en 2015. ....	98
Tableau 100: Coûts/bénéfices indirects et induits de certaines activités récréatives et de loisir étudiées sur le bassin Artois-Picardie. ....	101
Tableau 101: Synthèse des relations potentielles des activités étudiées. En rouge : conflits potentiels, en jaune : conflits et synergies potentiels, en vert : synergies potentielles et en blanc : pas de relation identifiée. ....	102
Tableau 102: Critères de dépendances potentielles à l'eau par activité et type de masse d'eau. ....	107
Tableau 103 : Conséquences économiques potentielles directes et indirectes sur les activités suite à une modification d'un des critères de dépendance à l'eau. ....	109
Tableau 104: Pressions potentiellement générées sur l'environnement par activité sur le bassin Artois-Picardie.....	111
Tableau 105: Impacts pouvant être générés par les pressions potentielles des activités.....	112
Tableau 106: Rejets et la qualité des eaux de baignade littorales du bassin Artois-Picardie de 2011 à 2015. ....	116

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

AAPPMA	Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
AE	Agences de l'Eau
AEAP	Agence de l'Eau Artois Picardie
AP	Artois Picardie
APE	Activité Principale Exercée
APN	Ateliers Pêche Nature
ARS	Agence Régionale de la Santé
BMX	Bicycle Motocross
BPE	Base Permanente des Equipements
CA	Chiffres d'affaires
CCI	Chambre des Commerces et de l'Industrie
cde	Cours d'eau
CDESI	Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires
CPMA	Cotisation Pêche Milieu Aquatique
CRT	Comité Régional du Tourisme
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DDT	Direction Départementale des Territoires
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DPSIR	Drivers, Pression, Impact, State et Reponse
DRdP	Grande Randonnée de Pays
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DT	Direction Territoriale
ETP	Equivalent Temps Plein
FF	Fédération Française
FFESSM	Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins
FFM	Fédération Française de Motonautisme
FFS	Fédération Française de Surf
GR	Grande Randonnée
LEMA	Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
Moes	Mission des études, de l'observation et des statistiques
NPDC	Nord-Pas de Calais
PDESI	Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires
PDIPN	Pôles Départementaux d'Initiatives Pêche et Nature
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PNM	Parc Naturel Marin
PNR	Parcs Naturels Régionaux
PR	Promenade et Randonnée
RES	Recensement des Equipements Sportifs
RICV	Rencontres Internationales de Cerfs-Volants
SAPL	Structures Associatives de la Pêche de Loisir
SIC	Sites d'Importance Communautaire
SUP	Stand up paddle
SUP	Stand Up Paddle
VA	Valeur ajoutée

VNF	Voie Navigable de France
VRC	Voile Radio Commandée
VTT	Vélo Tout Terrain
ZH	Zone Humide
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Zones de Protection Spéciale

# 1 COMPREHENSION DES BESOINS

---

## 1.1 Une étude s'inscrivant dans la révision de l'état des lieux

En application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), les Agences de l'Eau (AE) réalisent un état des lieux en préalable à la détermination de leur stratégie de préservation et protection des écosystèmes aquatiques et marins. Cette étape est composée des éléments suivants (articles 5 et 9 de la DCE) :

- une caractérisation économique des usages et utilisations de l'eau ;
- un scénario tendanciel permettant d'établir une estimation à l'horizon 2015 des évolutions des forces motrices (et notamment des activités économiques) afin d'évaluer l'état des pressions s'exerçant sur les masses d'eau ;
- une analyse du niveau de récupération des coûts pour les principales utilisations de l'eau (soit une analyse de la manière dont les coûts d'investissement, de fonctionnement et d'impacts sur l'environnement des principaux usages de l'eau sont couverts par les paiements des usagers.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) réalise pour 2019 la révision de son précédent état des lieux.

La présente étude s'inscrit dans la révision de l'état des lieux et vise à préparer la mise à jour de la caractérisation économique des usages et utilisations de l'eau en bâtissant une base la plus exhaustive possible et actualisée pour tout ce qui touche les activités touristiques liées à l'eau sur le bassin Artois-Picardie (AP).

## 1.2 L'identification des vulnérabilités locales et impacts sur l'environnement

Au-delà du simple objectif de répondre aux obligations de l'état des lieux en matière de connaissance socioéconomique, l'objectif de la présente étude vise à préparer le terrain du futur programme d'intervention de l'agence de l'eau, en pointant les vulnérabilités locales et en permettant d'éclairer les arbitrages entre les différents usagers de l'eau. De plus, la biodiversité étant un sujet amené à se développer les résultats de cette étude permettront de développer la connaissance et les interactions entretenues avec cette dernière.

Ainsi, cette étude vise à mettre en évidence l'impact d'une modification du milieu aquatique sur les indicateurs socio-économiques des activités touristiques liées à l'eau du bassin. De plus, l'étude propose également une estimation de l'impact de ces mêmes activités sur l'environnement afin de comparer le poids économique des activités touristiques liées à l'eau à leur dégradation sur le milieu aquatique.

Enfin, cette étude vise à développer une prise de conscience de l'impact économique et environnemental du tourisme, trop largement sous-estimé ou mésestimé sur le bassin.



### 1.3 Des activités touristiques très présentes sur le bassin

Le tourisme est un moteur économique important sur un territoire. Les recettes qu'il génère du fait de la pratique d'activités de loisir et de plein air, mais également par les hébergements, la restauration et les dépenses diverses (souvenirs, transports,...) permettent le développement économique des communes par l'accroissement des emplois et le développement d'infrastructures et d'activités. De nombreuses études mettent en avant l'importance du milieu naturel et de l'eau dans le choix de la destination des vacanciers, choix qui se traduit par des fréquentations importantes et partagées entre les sites littoraux et ruraux (environ 60% des nuitées pour les deux<sup>1</sup>).

Les activités de loisir et récréatives contribuent à l'économie touristique soit de manière :

- directe : les adhérents d'un club cotisent pour pratiquer une activité, ou les clients s'acquittent d'une prestation ou des honoraires de location auprès d'un organisme fournissant du matériel ou encadrant la pratique de l'activité occasionnelle ;
- indirecte : les touristes possèdent leur propre matériel pour la pratique d'une activité de loisir ou récréative, et contribuent à l'économie touristique lors des dépenses qu'ils réalisent en complément de la pratique de l'activité telle que l'achat de nourriture, l'utilisation de transport,...

Les activités de loisir et récréatives représentent sur le bassin Artois-Picardie en 2014 plus de 9 000 clubs sportifs pour environ 860 000 licenciés (soit 6% des licences et clubs à l'échelle nationale), dont environ 400 recensent des activités pratiquées dans ou avec l'eau (près de 47 000 licenciés) soit 4,5% des activités sportives en club du bassin. À cela s'ajoutent les pratiquants occasionnels et amateurs.

Les sites potentiels de pratique de ces activités sur le bassin Artois-Picardie sont nombreux, et ceux liés à l'eau se concentrent essentiellement sur le littoral, les plans d'eau de baignade et les rivières.

### 1.4 Les limites de l'étude

La présente étude ne peut être comparée avec les données récoltées dans le précédent état des lieux. En effet, les méthodologies de caractérisation mises en œuvre dans le précédent état des lieux et dans cette étude ne sont pas les mêmes. Ainsi, des comparaisons entre les deux études sont à éviter (source de données différentes, échelles de travail non identiques,...). Dès lors qu'un historique de données est disponible pour une activité, nous avons réalisé une analyse de leur évolution dans le temps.

De plus, cette étude ne peut, principalement pour des questions de disponibilité de la donnée, traiter de façon exhaustive et avec toute la complexité qui la caractérise la sphère économique gravitant autour des activités touristiques liées à l'eau du bassin.

En effet, les coûts et bénéfices non-marchands liés aux activités touristiques, très difficiles à apprécier, les interactions multidimensionnelles et dynamiques entre les activités touristiques et la composante « eau », les typologies fines des profils d'utilisateurs de ces activités touristiques qui nécessiteraient d'exhaustives et onéreuses études de terrain ne sont pas traitées dans le présent rapport.

---

<sup>1</sup>Ministère de la transition écologique et solidaire (2015). Observation et statistiques – L'essentiel sur... tourisme et environnement, Les concentrations spatiales et saisonnières du tourisme.

Il s'agit là d'une démarche volontaire afin, d'une part d'utiliser de façon optimale le temps imparti pour l'étude dans le but de répondre aux objectifs de la DCE tout en complétant des domaines d'activité jusque-là insuffisamment exploités, et d'autre part, de réaliser une analyse fine des interactions entre les activités touristiques et l'eau.

Cette étude, et les données qui la composent, se veut ainsi aussi être le socle sur lequel d'autres études futures pourront être réalisées, approfondissant certains éléments et augmentant alors l'état de la connaissance dans le domaine du tourisme et de l'eau.

## 2 METHODE

---

L'étude des activités de loisir et récréatives et du tourisme a été réalisée en plusieurs étapes :

- la caractérisation socio-économique des activités par des indicateurs socio-économiques.
- l'étude des relations entre les activités ;
- la description de la vulnérabilité économique des activités face à une dégradation des milieux aquatiques ;
- l'évaluation de l'impact potentiel des activités sur les milieux aquatiques.

### 2.1 Les activités récréatives et de loisir étudiées

Lors de cette étude, les activités de loisir et récréatives ont été étudiées selon leur dépendance à l'eau : celles directement liées à l'eau et les activités indirectement liées à l'eau. À cela s'ajoute un travail sur l'économie touristique liée aux dépenses et investissements réalisés dans le cadre des hébergements, de la restauration, des transports et autres services non liés aux loisirs récréatifs. Cette partie définit ce que sont les activités directement et indirectement liées à l'eau et le tourisme.

## 2.1.1 Activités directement liées à l'eau

Les activités directement liées à l'eau sont les sports ou les pratiques de loisir et récréatives réalisées dans ou avec l'eau. Le tableau ci-dessous liste les 18 activités directement liées à l'eau retenues pour la présente étude.

Tableau 1: Activités directement liées à l'eau étudiées.

Activité	Exemple d'activité	Lieu de pratique
<b>Aviron</b>		Mer, plan d'eau, rivière
<b>Baignade</b>		Mer, plan d'eau, rivière
<b>Canoë kayak</b>	Canoë de randonnée, kayak polo, wave-ski, pirogue polynésienne, kayak de mer, pirogue dragon, raft, descente, slalom, marathon, freestyle	Mer, plan d'eau, rivière
<b>Embarcation sans voile</b>	Pédalo, barque	Mer, plan d'eau, rivière
<b>Joutes et sauvetage nautique</b>	Joutes, surfboat	Mer
<b>Kitesurf</b>		Mer, plan d'eau
<b>Longe côte</b>		Mer
<b>Motonautique</b>	Motonautisme, jet hydrojet, aéroglisseur, modélisme naval	Mer, plan d'eau, rivière
<b>Natation</b>	Natation en eau libre	Mer, plan d'eau, rivière
<b>Stand-Up-Paddle</b>	Stand up paddle (SUP), giant SUP	Mer, plan d'eau, rivière
<b>Pêche à pied</b>		Mer
<b>Pêche en eau douce</b>	Pêche au coup, au lancer et à la mouche	Plan d'eau, rivière
<b>Pêche en mer</b>	Pêche en bateau et surf casting	Mer
<b>Plaisance</b>	Péniche, bateau privé	Mer, plan d'eau, rivière
<b>Plongée</b>	Plongée subaquatique (plongée libre), plongée d'exploration, photographie subaquatique, plongée en bouteille, nage avec palmes, apnée, nage en eau vive, orientation subaquatique	Mer, plan d'eau, rivière
<b>Ski nautique et wakeboard</b>	Ski nautique, téléski nautique, wakeboard cablé/bateau, barefoot, babyski, para ski nautique, para wakeboard	Mer, plan d'eau
<b>Surf</b>	Surf, bodyboard, longboard, bodysurf, skimboard, dk/knee	Mer
<b>Voile</b>	Dériveur, planche à voile, multicoque, voile modélisme, voile traditionnelle, voile match racing, voile radiocommandée, kiteboard, multicoque, quillard voiles légères, voile habitable, handivoile	Mer, plan d'eau, rivière

## 2.1.2 Activités indirectement liées à l'eau

Les activités indirectement liées à l'eau sont les sports ou les pratiques de loisir et récréatives réalisées sans le concours direct de l'eau, mais dont l'eau peut représenter un critère d'attractivité pour l'activité. Sont aussi incluses, les activités pour lesquelles l'eau représente une nécessité pour l'entretien de la structure et la qualité de vie des pratiquants (exemple : les golfs prélèvent de l'eau pour les greens mais également pour les douches des pratiquants).

Les activités indirectement liées à l'eau regroupent une partie des activités de plein air et peuvent aussi inclure les activités pratiquées dans les zones humides (exemple : motocross). Le tableau ci-dessous liste les 10 activités indirectement liées à l'eau retenues pour la présente étude.

Tableau 2: Activités indirectement liées à l'eau étudiées.

Activité	Exemple d'activité	Lieu de pratique
<b>Cerf-volant</b>	-	Plages, champs
<b>Char à voile</b>		Plages
<b>Chasse</b>	Gibier d'eau	Plan d'eau, rivière
<b>Cyclisme</b>	Route, VTT, BMX, piste, cyclo-cross, vélo couché, cyclisme en salle et le polo vélo	Routes, chemins, parcours spécialisés
<b>Cyclotourisme</b>	-	Routes, chemins, parcours spécialisés
<b>Equitation</b>	Equitation islandaise, équi-rando, endurance, trech, attelage	Routes, chemins, champs, parcours spécialisés, plages
<b>Golf</b>	-	Parcours spécialisés
<b>Motocross</b>	-	Chemins, dunes, champs, parcours spécialisés
<b>Randonnée pédestre</b>	-	Routes, chemins, parcours spécialisés
<b>Triathlon</b>	Triathlon, duathlon, aquathlon, bike&run, swimrun	Routes, chemins, rivière, plans d'eau et mer

## 2.1.3 Le tourisme

Les différentes activités listées précédemment concourent de manière directe ou indirecte au développement touristique d'un territoire et ainsi à son économie touristique.

Dans cette étude nous avons analysé et quantifié les retombées économiques des activités pratiquées par les touristes, soit ce que nous avons défini de « tourisme » au travers :

- des hébergements : hôtels, campings, villages vacances, chambres d'hôtes, ... ;
- de la restauration ;
- des services touristiques tels que les agences de voyage, les transports, les offices de tourisme, ...
- d'autres activités que celles listées précédemment : les casinos, les centres de thalassothérapie et les thermes, ...

## 2.2 Les données récoltées

Plusieurs sources de données ont permis de renseigner des informations relatives aux activités de loisir et récréatives, et au tourisme :

- les données disponibles dans la bibliographie et en libre accès sur internet ;
- les contacts avec les fédérations, les clubs sportifs et les organismes de suivi des activités touristiques et de loisirs liés à l'eau.

Ces différentes informations ont été croisées et compilées dans des bases de données qui sont présentées dans la suite de cette partie.

### 2.2.1 Les données disponibles

Afin de décrire les activités étudiées, nous nous sommes appuyés sur les bases de données présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Données source utilisées pour la réalisation de la présente étude.

Nom de la base	Source	Année	Informations
BPE (Base Permanente des Equipements)	INSEE	2017	Equipements sportifs recensés par communes
Greffes	Tribunal de commerce de France	2017	Entreprises et établissements actifs
Hébergements touristiques	INSEE	2016	Capacité d'accueil
Meos (Mission des études, de l'observation et des statistiques)	Ministère des Sports	2000 à 2016	Nombre de clubs par commune 2012 Nombre de licences par commune de 2011 à 2014 Nombre de clubs et licences par département de 2000 à 2016
Plage	Plage.tv	2017	Localisation des plages, activités pratiquées sur la plage
Qualité des eaux de baignade	Ministère des affaires sociales et de la Santé	2017	Qualité des sites de baignades
RES (Recensement des Equipements Sportifs)	Ministère des Sports	2017	Equipements sportifs recensés par commune
Sirene	INSEE	2017	Entreprises et établissements actifs déclarés à l'INSEE classés selon un code d'Activité Principale Exercée (APE)

## 2.2.2 Les informations récoltées auprès des organismes

### 2.2.2.1 Les organismes de suivi du tourisme et des activités de loisir et récréatives

Pour compléter les données disponibles et décrire les activités pour lesquelles nous ne possédions pas de données, 31 organismes de suivi du tourisme et des activités de loisir liées à l'eau ont été contactés (Tableau 4), parmi lesquels 27 ont répondu à notre demande. Cette approche a également permis de collecter de nombreux éléments qualitatifs et de contexte permettant de mieux ancrer les résultats de l'étude.

Tableau 4: Organismes de suivi du tourisme et des activités de loisir et récréatives liées à l'eau contactés (légende : vert – réponse reçue, rouge - absence de retour).

Organisme	Retour	Informations transmises
Abritel (groupe HomeAway)		
AFB		Contact pour les cartes de pêches
Airbnb		
Aisne Tourisme		Bilan touristique départemental (2016)
Atout France		
CCI littoral Hauts-de-France		Etude : La filière nautique en Nord-Pas de Calais-Picardie (2014)
CD Somme		Bilan touristique départemental (2016)
Commune de Bray-Dunes		Nombre de Cabines de plage
Commune de Dunkerque		
Commune de Gravelines		Nombre de Cabines de plage
Commune de Boulogne-sur-Mer		Nombre de Cabines de plage
Commune de Calais		Nombre de Cabines de plage
Commune de Cayeux-sur-mer		Nombre de Cabines de plage
Commune de Cucq		Nombre de Cabines de plage
Commune de Le Crotoy		Nombre de Cabines de plage
Commune de Le Touquet		Nombre de Cabines de plage
Conseil départemental 59		Plan départemental des espaces, sites et itinéraires
Conseil départemental 62		Plan départemental des espaces, sites et itinéraires
Conseil départemental 80		Plan départemental des espaces, sites et itinéraires
CRT - La maison du tourisme Nord de France		Emplois touristiques (2013), investissements touristiques (2013 à 2015), nuitées, taux d'occupation et nombre d'arrivées (2014 à 2016), fréquentation annuelles des équipements touristiques (2014 à 2016)
DRJSCS Hauts-de-France		Base RES détaillée (2017)
DDTM Nord		Cartes / liste des huttes de chasse
DDTM Pas de Calais		Cartes / liste des huttes de chasse
DDTM Somme		Cartes / liste des huttes de chasse
DDT Aisne		Cartes / liste des huttes de chasse
DDT Oise		Cartes / liste des huttes de chasse
Oise Tourisme		Bilan touristique départemental (2016)
Pas-de-Calais Tourisme		Bilan touristique départemental (2016)
PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale		Projet LIFE Pêche à pied de loisir (2017) et Plan de Gestion du PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale (2015)
Somme Tourisme		Bilan touristique départemental (2016)
VNF - DT Nord Pas de Calais		Chiffres clés et observatoires du tourisme fluvial (2010 à 2016)



## 2.2.2.2 Les fédérations et clubs sportifs

La description des activités de loisir et récréatives peut être en partie réalisée par la récolte d'informations relatives aux activités sportives. En effet, une activité de loisir ou récréatives correspond à une activité pratiquée en dehors des activités dites obligatoires (exemple : écoles, travail,...)<sup>2</sup> qui permet à chacun de se divertir. Parmi les activités de loisir et récréatives se retrouvent les activités sportives qui peuvent être pratiquées :

- au sein d'un club (association regroupant plusieurs pratiquants d'une même activité). Ces clubs peuvent proposer des prestations différentes selon le profil du pratiquant :
  - o pour les pratiquants permanents (Figure 1) :
    - la licence sportive permettant l'accès aux compétitions ;
    - la licence loisir destinée aux pratiquants en clubs ne souhaitant pas participer aux compétitions inter fédérales.

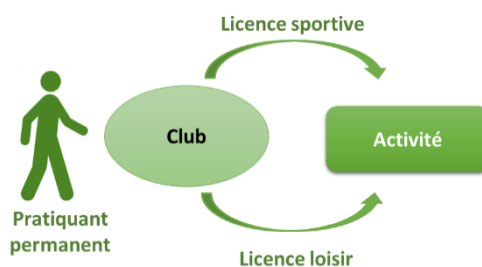


Figure 1: Pratiquant permanent.

- o pour les pratiquants occasionnels (Figure 2) :
  - le paiement d'une cotisation pour une pratique encadrée de l'activité selon une durée variable (heure, ½ journée, journée complète, semaine,...) ;
  - la location de matériel.

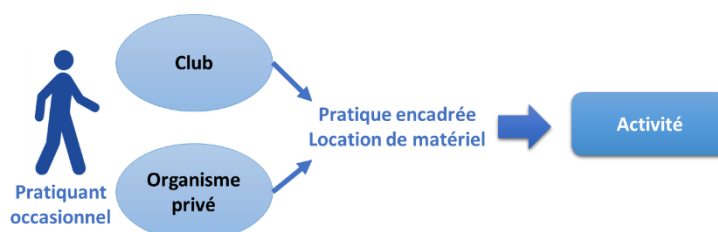


Figure 2: Pratiquant occasionnel.

- ou de manière autonome (Figure 3). Ces pratiquants possèdent déjà le matériel nécessaire à la pratique de l'activité ou payent une prestation à un club ou organisme privé lui permettant de louer le matériel de manière temporaire pour pratiquer son activité.

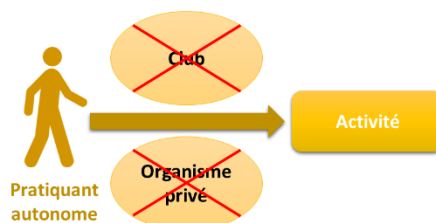


Figure 3: Pratiquant autonome.

<sup>2</sup> Définition Larousse

La récolte d'informations sur les pratiquants est très différente selon leur profil. Pour l'heure présente, il est possible d'obtenir des informations sur les pratiquants permanents et occasionnels lorsqu'ils payent une licence ou une prestation particulière (suivis comptables réalisés au sein des clubs ou des organismes privés). Néanmoins, le nombre de pratiquants autonomes et d'une part des pratiquants occasionnels n'est pas connu (exemples : absence de comptage lors de sortie encadrée gratuite, pas de comptage des randonneurs,...).

Dans le cadre de cette étude, nous avons sollicité les fédérations sportives et clubs des activités listées dans le Tableau 1 et le Tableau 2 pour obtenir des informations concernant les pratiquants permanents et occasionnels.

Dans un premier temps, les fédérations ont été contactées par téléphone pour des informations globales sur le bassin (nombre de clubs, de licences, informations sur les conflits/synergies avec d'autres activités). Sur 24 organismes contactés (échelle départementale, régionale voire nationale), 9 ont répondu à notre demande (Tableau 5). Dans un second temps nous avons envoyé un questionnaire aux clubs (Annexe 1) afin de récolter des informations plus précises (adhérents, budgets, description des conflits/synergies, des dépendances à l'eau, des impacts d'une dégradation de l'eau sur leur activité,...). 1 025 clubs ont reçu un questionnaire par mail et 71 ont retourné une réponse complétée (Tableau 5).

Tableau 5: Bilans des contacts auprès des fédérations et des clubs sportifs (légende : vert - informations envoyées, rouge - absence de retour).

Fédérations/structures contactées	Nombre d'interlocuteur*	Envoi de données	Nombre de clubs/structures contactés	Nombre de réponses des clubs au questionnaire
Aviron	3		23	2
Canoë-kayak	2		34	14
Cerf-volant	1		0	0
Char à voile	2		24	3
Chasse	6		6	2
Comité régional olympique et sportif	2		-	-
Cyclisme	2		88	0
Cyclotourisme	6		181	7
Equitation	3		138	2
Études et sports sous-marins	1		-	-
Golf	1		33	3
Joutes et sauvetage nautique	1		-	-
Motocross	1		40	0
Motonautique	1		0	0
Natation	1		19	0
Pêche AAPPMA	2		155	18
Pêche sportive (mer+eau douce)	2	(Mer)	36	3
Pêche sportive en apnée	1		0	7
Randonnée pédestre	2		142	3
Ski nautique et wakeboard	1		4	1
Surf	1		2	0
Triathlon	2		55	0
Voile	1		22	4
Vol libre	2		21	2
<b>Total</b>	<b>47</b>		<b>1025</b>	<b>71</b>

\* Le nombre d'interlocuteurs correspond au nombre de personnes sollicitées selon l'échelle d'analyse (exemple : 5 interlocuteurs départementaux pour la région Hauts-de-France).

### Retours sur les contacts réalisés

La proportion importante d'absence de retour d'informations de la part des fédérations et des clubs est liée au fait que :

- certaines activités ne se sentent pas concernées par l'eau dès lors qu'elles ne sont pas pratiquées dans l'eau, alors que la relation attractivité de l'eau/activité est existante. Par exemple, le cyclotourisme est pratiqué essentiellement sur des routes ou voies vouées à cet effet pour un grand nombre localisées le long d'un cours d'eau ou à proximité d'un point d'eau.
- l'Agence de l'Eau est très peu connue de ces activités ce qui a ralenti le processus de contact et retour au sein des clubs et fédérations sollicitées.

## 2.2.3 Le recensement des informations

Les informations récoltées dans les bases de données en ligne et grâce aux interlocuteurs contactés ont permis de renseigner 4 bases de données :

- Equipements sportifs et touristiques ;
- Clubs et licences des activités sportives ;
- Données économiques des établissements et clubs du bassin Artois-Picardie ;
- Données des questionnaires des clubs.

### 2.2.3.1 La base équipements sportifs et touristiques

La base des équipements sportifs et touristiques recense les ouvrages communaux sportifs ou destinés à une activité touristique, de loisir ou récréative, en lien direct ou indirect avec l'eau et par commune du bassin Artois-Picardie. Elle comprend également les infrastructures linéaires telles que les itinéraires de randonnées par masse d'eau.

Cette base se structure comme présenté dans le tableau suivant et recense différentes informations telles que le numéro unique d'équipement lorsqu'il est disponible et les activités pratiquées sur le site.

Tableau 6: Structure de la base équipements liés aux activités de loisir et récréatives.

Onglet	Définition	Echelle	Bilan
Equipement nautique	Equipements utilisés pour la pratique d'une activité sportive en eau	Communale	686 équipements recensés
Equipement nature	Equipements utilisés pour la pratique d'activités de plein air	Communale	1086 équipements recensés
Equipement portuaire	Bateau touristiques, port de plaisance et embarcadères	Communale	102 équipements recensés
Equipement touristique	Hébergements, restauration, structures touristiques autres (casinos, thermes, offices de tourisme,...)	Communale	11 972 équipements recensés
Equipement golfs	Equipements pour la pratique du golf	Communale	49 équipements recensés
Linéaires	Linéaires de randonnées équestres, pédestres et cyclistes.	Masses d'eau	21 525 km de parcours recensés

### Les limites de la base équipement

Les informations répertoriées dans la base équipement sont non-exhaustives. La base a été construite à l'aide de bases existantes (RES, fréquentations touristiques, informations des fédérations et questionnaires,...) qui sont renseignées selon les objectifs visés (exemple : la base RES répertorie uniquement les équipements publics sportifs). Cette base pourra être utilisée par l'Agence, complétée et mise à jour le cas échéant.

### 2.2.3.2 Les clubs et licences des activités sportives

Cette base de données synthétise certaines informations des clubs sportifs par fédération (source : Moes du Ministère des Sports) à savoir :

- Le nombre de clubs :
  - o déclarés par département entre 2000 et 2016
  - o estimés par département sur le bassin Artois-Picardie entre 2000 et 2016 ;
  - o déclarés à la commune en 2012.
- Le nombre de licences :
  - o déclarées par département entre 2000 et 2016 ;
  - o estimées par département sur le bassin Artois-Picardie de 2000 à 2010 ; puis en 2015 et 2016 ;
  - o déclarées à la commune de 2011 à 2014.

À partir des données communales de 2012 pour les clubs et de 2014 pour les licences, les informations ont été réparties par masses d'eau et par district (Tableau 7).

Tableau 7: Synthèses des données sportives contenues dans la base de données.

Activités	Nombre d'activités étudiées	Nombre de clubs (2012)	Nombre de licences (2014)
Directement liées à l'eau	13	400	46 800
Indirectement liées à l'eau	9	950	96 300
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>1 350</b>	<b>143 100</b>

#### Les limites de la base des clubs et licences des activités sportives

Le nombre de clubs de la base reprend les clubs affiliés aux fédérations retenues pour l'étude. Ainsi tout club qui ne possède pas de convention de partenariat avec une fédération n'est pas compté. Néanmoins, il arrive que certains clubs soient comptés deux fois s'ils proposent plusieurs activités dépendant de fédérations différentes. Par exemple un club nautique proposant de la voile et du char à voile peut être compté dans la fédération de char à voile et dans la fédération de voile dès lors qu'il est affilié à ces fédérations.

Par ailleurs, les données présentées dans cette base peuvent être :

- sous-estimées en raison de l'absence de prise en compte des fédérations multisports pour lesquelles il était difficile d'avoir la proportion de chaque activité au sein de la fédération ;
- surestimées notamment vis-à-vis du nombre de licenciés, puisque leur nombre est établi au lieu d'habitation du pratiquant (un pratiquant peut adhérer à un club situé sur un autre département que celui de son domicile).

Enfin, il conviendra de garder à l'esprit que la localisation du club (l'adresse de son siège) n'est pas systématiquement corrélée au lieu d'exercice de l'activité. Si, pour les activités de golf ou de char à voile des problématiques de coûts de déplacement peuvent imposer une activité très proche du siège (car c'est là où figurent généralement les éléments nécessaires à la pratique de l'activité) d'autres activités, telles que le canoë ou la voile ont un périmètre bien supérieur aux limites communales de la commune du siège.

Les figures suivantes présentent le nombre total de clubs et de licences par masses d'eau relatif aux activités retenues pour la présente étude.

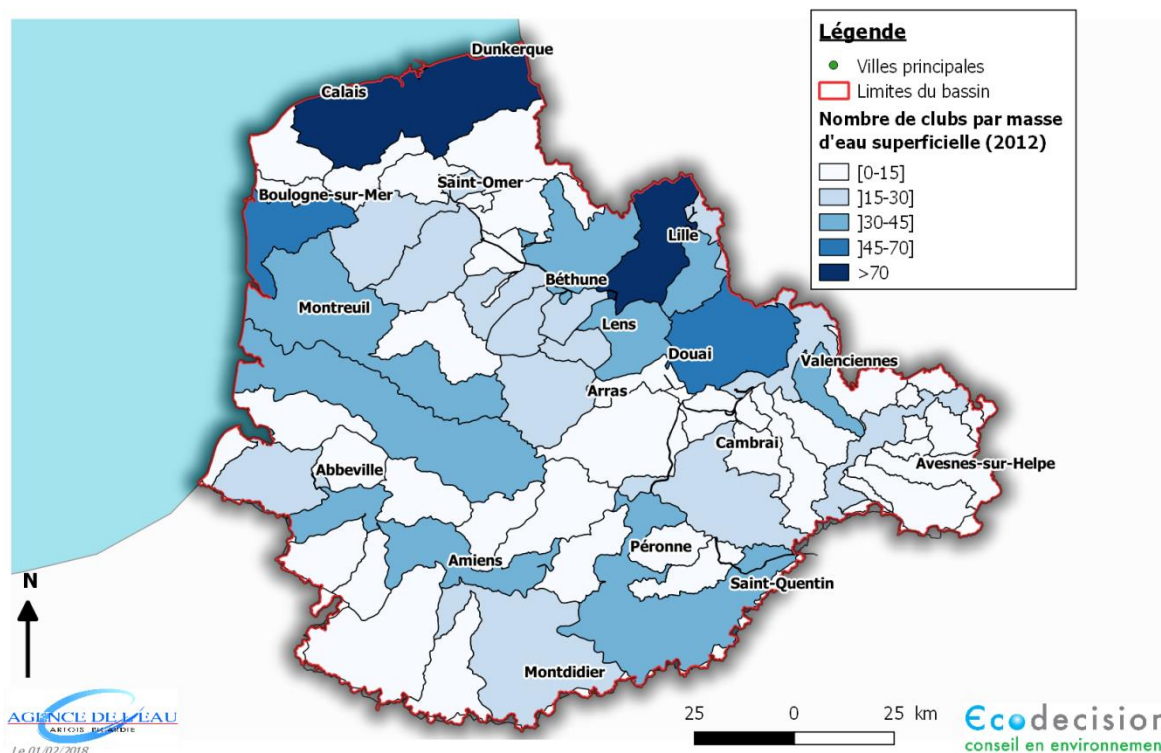


Figure 4: Nombre total de clubs des activités étudiées en 2012 par masse d'eau superficielle du bassin Artois-Picardie (source : Ecodecision d'après le Ministère des Sports).

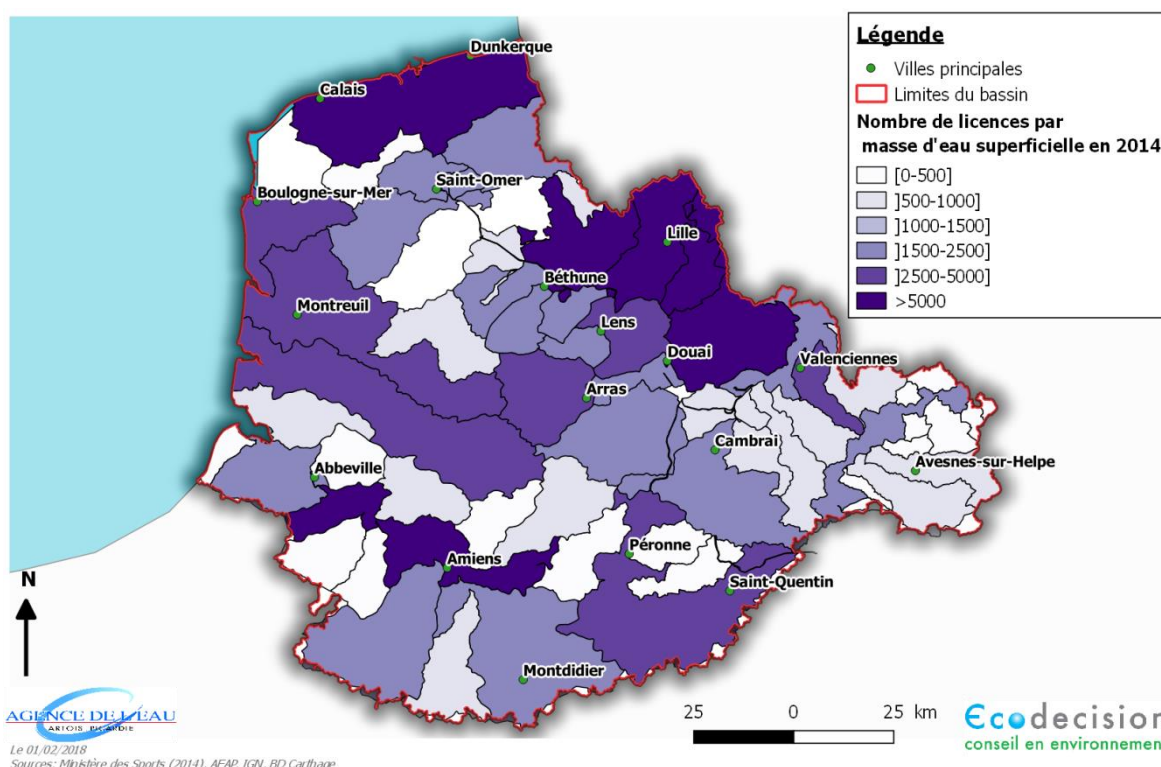


Figure 5: Nombre total de licences des activités étudiées en 2014 par masse d'eau superficielle du bassin Artois-Picardie (source : Ecodecision d'après le Ministère des Sports).



### 2.2.3.3 La base des données économiques des établissements et clubs

Cette base reprend les données économiques relatives aux établissements pouvant être impactés directement ou indirectement par une activité de loisir ou récréative sur le bassin Artois-Picardie. Ainsi, 36 code APE ont été retenus et sont présentés dans l'Annexe 2.

Pour chaque établissement concerné par un des codes APE retenu, nous avons présenté ou calculé les effectifs, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée de la manière suivante :

- pour les établissements renseignant les bases du greffe du tribunal de commerce nous avons recueilli les données publiées en 2014, 2015 ou 2016 ;
- pour les établissements n'ayant pas publié ces données (car non assujettis ou ayant volontairement choisi de ne pas le faire) nous avons utilisé les ratios comptables moyens par salarié fournis par l'Insee par code APE. Pour cela nous avons pris le centre de la classe de la tranche d'effectifs indiquée dans la base SIRENE et l'avons multiplié par le ratio comptable de l'activité concernée.

#### Les limites de la base des données économiques des établissements et clubs

La base d'établissements présente quelques limites dont :

- l'impossibilité de déterminer l'activité lorsque l'entreprise possède un nom ne comprenant pas d'indications sur l'activité pratiquée (exemples : Monsieur XXX ou Les sportifs de l'audomarois) ;
- l'absence d'une collectivité proposant une activité sportive ou de loisir puisque le code APE associé n'est pas celui correspondant à son activité principale ;
- la possibilité de :
  - o surestimer le nombre d'entreprises dans certaines activités dès lors qu'elles n'ont pas déclaré à l'INSEE leur radiation ;
  - o sous-estimer le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée pour les établissements sans salarié (fonctionnant en grande majorité avec des bénévoles) puisque nous avons estimé ces indicateurs économiques via les ratios de l'INSEE basés sur le nombre de salariés.

### 2.2.3.4 Les données des questionnaires aux clubs

Les données récoltées dans les questionnaires envoyés aux clubs ont été regroupées dans un fichier Excel dont la structure globale est présentée dans la figure suivante. Dans cette base, les informations sont répertoriées par onglet unique selon l'activité.

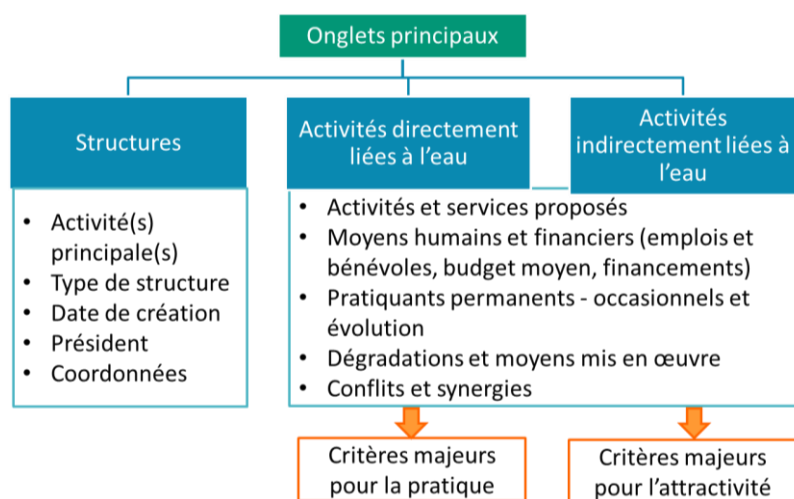


Figure 6: Structure de la base de données des questionnaires des clubs.



## 2.2.4 La base de données socio-économiques

La caractérisation des activités de loisir et récréatives étudiées sur le bassin Artois-Picardie s'appuie sur des données quantitatives recueillies ou estimées à l'échelle la plus fine possible. Dans un souci de cohérence de la donnée exploitée avec son échelle, les données de plus grande échelle n'ont pas été rapportées à la commune ou à la masse d'eau (augmentation de l'erreur sur la donnée, estimation non représentative de la réalité,...). Ainsi, la base de données socio-économiques des activités étudiées reprend l'ensemble des données socio-économiques utilisées pour la description des activités selon leur échelle d'application. Elle se structure en 3 onglets selon les échelles des données :

- masse d'eau ;
- district ou bassin ;
- département ou région ;
- France.

## 2.3 La caractérisation des activités de loisir et récréatives

La caractérisation des activités de loisir et récréatives liées à l'eau comprend la description socio-économique et économique des activités sur le bassin Artois-Picardie.

### 2.3.1.1 L'échelle de travail

L'étude consiste à évaluer le poids économique, la vulnérabilité et l'impact potentiel des activités de loisir liées à l'eau à l'échelle des masses d'eau du bassin Artois-Picardie et par district hydrographique. La nature des masses étudiées et leur nombre est présenté dans le tableau suivant. Il convient de préciser que, les masses d'eau plan d'eau sont superposées aux superficielles.

Tableau 8: Masses d'eau par district hydrographique du bassin Artois-Picardie.

Districts hydrographiques	Nombre de communes	Nombre de masses d'eau			
		Superficielles	Plans d'eau	Transition	Littorales
Sambre	109	11	1	0	0
Escaut	2 365	54	4	4	5
<b>Total</b>	<b>2 474</b>	<b>65</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

Afin de distinguer les activités littorales, des zones de transition et des zones intérieures du bassin nous avons appliqué les règles suivantes (Tableau 9) :

- toute activité directement pratiquée dans l'eau et repérée sur une commune littorale génère un poids socio-économique sur la masse d'eau littorale à laquelle est rattachée la commune. Seuls le char à voile et le cerf-volant (événement littoral) qui ne sont pas directement liées à l'eau sont étudiées uniquement sur les masses d'eau littorales ;
- la règle précédente est également valable pour les activités directement liées à l'eau pratiquée sur une commune rattachée à une masse d'eau de transition ;
- pour les masses d'eau plan d'eau, ces dernières étant superposées aux masses d'eau cours d'eau, afin d'éviter les doublons et de surestimer le poids économique de certaines activités sur l'une ou l'autre des masses d'eau, nous avons systématiquement étudié les activités sur la masse d'eau cours d'eau. Cependant, si les informations disponibles ciblent un plan d'eau, elles ont été attribuées à la masse d'eau plan d'eau concernée.

Tableau 9: Rattachement des activités par nature de masse d'eau.

	Masses d'eau			
	Superficielles	Littorales	Plans d'eau	Transition
Aviron				
Baignade				
Canoë kayak				
Cerf-volant				
Char à voile				
Chasse				
Cyclotourisme, cyclisme				
Embarcation sans voile				
Equitation				
Golf				
Joutes et sauvetage nautique				
Kitesurf				
Longe côte				
Motocross				
Motonautique				
Natation				
Paddle				
Pêche à pied				
Pêche en eau douce				
Pêche en mer				
Plaisance				
Plongée				
Randonnée pédestre				
Ski nautique et wakeboard				
Surf				
Triathlon				
Voile				
<b>Nombre total d'activités</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>16</b>

### 2.3.1.2 Les indicateurs de la caractérisation

Chaque activité étudiée a été décrite à l'aide d'indicateurs (Tableau 10) :

- qualitatifs : type d'activité, lieu de pratiques, répartition des clubs,...
- quantitatifs : nombre de clubs, licences, emplois/bénévoles, pratiquants,...
- monétarisés : budget, chiffres d'affaires (CA), valeur ajoutée (VA), poids économique, dépenses,...

Les échelles de disponibilité de la donnée ont été reprises selon le code couleur suivant :





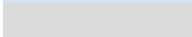

Légende des échelles	
	Masse d'eau
	District
	Département
	Bassin Artois-Picardie
	Non disponible
	Non Concerné (n.c.)

Tableau 10: Indicateurs de caractérisation et échelles des données.

Activités	Indicateurs		
	Qualitatifs	Quantitatifs	Monétarisés
<b>Activités directement liées à l'eau</b>			
Aviron	Lieux de pratique	Nombre de clubs et pratiquants	CA*, VA*, emplois*, dépenses*
Baignade	Lieux de pratique	Nombre de cabine de plage, fréquentation*	Recettes des cabines de plage
Canoë kayak	Lieux de pratique	Nombre de clubs et pratiquants	CA*, VA*, emplois*, dépenses*
Joutes et sauvetage		Nombre de clubs et pratiquants	CA*, VA*, emplois*
Kitesurf	Lieux de pratique	Nombre de clubs et pratiquants	Dépenses, emplois, bénévoles, contribution à la richesse nationale
Longe côte			CA*, emplois*
Motonautique	n.c.	n.c.	n.c.
Natation			CA*, VA*, emplois*
Pêche à pieds	Lieux de pratique	Fréquentation	Dépenses*, poids économique*
Pêche en eau douce (AAPPMA)	Lieux de pratique	Fréquentation, nombre de cartes de pêche, d'AAPPMA et d'écoles	Dépenses, emplois, bénévoles
Pêche en eau douce (clubs)	Lieux de pratique	Nombre de clubs et pratiquants	CA*, VA*, emplois*
Pêche en mer	Lieux de pratique	Nombre de clubs et pratiquants	CA*, emplois*
Plaisance fluviale	Lieux de pratique	Fréquentation	CA, emplois
Plaisance maritime	Lieux de pratique	Fréquentation	CA, emplois
Plongée	Lieux de pratique	Nombre de clubs et pratiquants	CA*, VA*, emplois*
Ski nautique et wakeboard	Lieux de pratique	Nombre de clubs et pratiquants	CA*, VA*, emplois*
Surf, paddle	Lieux de pratique	Nombre de clubs et pratiquants	CA*, VA*, emplois*
Thermalisme et thalassothérapie	Lieux de pratique	Fréquentation	CA*, VA*, emplois*, investissements
Voile	Lieux de pratique	Nombre de clubs et pratiquants	CA*, VA*, emplois*
<b>Activités indirectement liées à l'eau</b>			
Char à voile	Lieux pratique	Nombre de clubs et pratiquants	CA*, VA*, emplois*
Chasse	Lieux de pratique	Nombre de chasseurs	CA, dépenses, emplois, bénévoles
Cyclisme		Nombre de clubs et pratiquants	CA*, VA*, emplois*
Cyclotourisme	Lieux pratique	Nombre de clubs et pratiquants	CA*, VA*, emplois*
Equitation		Nombre de clubs et pratiquants	CA*, VA*, emplois*
Golf	Lieux pratique	Nombre de clubs et pratiquants	CA*, VA*, emplois*
Motocross			CA*, emplois*
Randonnée pédestre	Lieux pratique	Nombre de clubs et pratiquants	CA*, VA*, emplois*
Triathlon		Nombre de clubs et pratiquants	CA*, VA*, emplois*
<b>Autres activités touristiques</b>			
Hébergements	Localisation	Nombre d'établissements	Capacité d'accueil, nuitées, taux d'occupation, CA*, emplois, investissements
Restauration	Localisation	Nombre d'établissements	CA*, VA*, emplois*
Autres activités (office de tourisme, casino,...)	Localisation	Nombre d'établissements, fréquentation	CA*, VA*, emplois*

\* Données estimées

Le nombre de clubs et de licences est disponible depuis plusieurs sources. Afin de présenter les données les plus cohérentes possibles (année, localisation, et bonne qualité de la donnée) ce sont les informations envoyées par les fédérations qui ont été en premier lieu prises en compte. Dans le cas où les données des fédérations n'étaient pas disponibles, ce sont celles du Ministère qui ont servi à la caractérisation.

Les données monétarisées sont essentiellement issues de la base de données économique des établissements et clubs. Seules quelques activités sont caractérisées via les données envoyées par la fédération ou en fonction des réponses obtenues des questionnaires (nombre de licenciés des clubs ayant répondu représentatif sur le bassin Artois-Picardie). À partir de ces dernières informations, il a été possible d'évaluer les dépenses réalisées par les adhérents d'une activité sur le bassin Artois-Picardie (coût de la licence fédérale x nombre de licences dans le club).

L'estimation des recettes des clubs d'une activité n'a pas été réalisée par manque d'informations. En effet, le coût d'une adhésion au sein d'un club est composé du coût de la licence délibérée par la fédération, additionnée à l'adhésion au club. Cependant, même si le coût de la licence est souvent connu, nous ne savons pas quelle part est conservée par le club. Enfin, le coût de l'adhésion au club est dans la plupart des cas méconnue et varie d'un club à l'autre.

Enfin, nous avons réalisé un travail sur l'estimation des coûts et/ou bénéfices indirects et induits des activités étudiées. La définition de ces termes est reprise dans la figure ci-dessous.

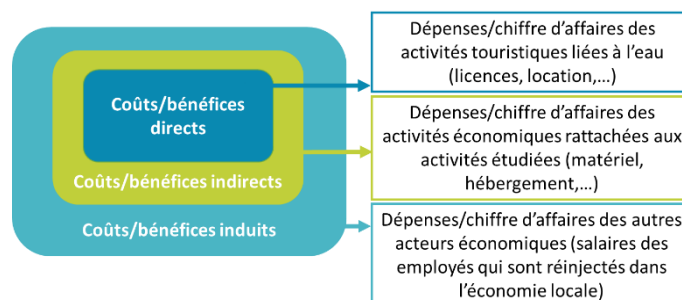


Figure 7: Définitions des coûts/bénéfices directs, indirects et induits.

Les coûts/bénéfices directs sont évalués dans la caractérisation puisqu'il s'agit des dépenses ou de certains des chiffres d'affaires évoqués. Les coûts/bénéfices indirects ont été estimés selon les données de la base de données socio-économiques des établissements et clubs où quantifiés à partir d'étude existantes. La définition des coûts/bénéfices induits étant complexe puisque demandant des données économiques qui ne sont pas toujours disponibles, nous avons présentés ces chiffres uniquement lorsqu'ils ont été définis dans d'autres études.

### 2.3.1.3 La relation avec le milieu naturel

Afin d'étudier les relations entre les activités indirectement liées à l'eau et les sites naturels, les cours d'eau et le littoral, nous avons réalisé plusieurs analyses cartographiques.

#### **La relation avec les espaces naturels**

Les espaces naturels concernent tous les lieux faisant l'objet d'un classement spécifique en raison de leur intérêt biologique tant par la qualité des habitats que par la biodiversité. Ainsi, sur le bassin Artois-Picardie nous avons pris en compte les espaces naturels présentés dans le tableau suivant.

Tableau 11: Espaces naturels classés sur le bassin Artois-Picardie.

Espaces naturels	Nombre	Superficie (ha)	
		Totale	Dont littorale
Arrêté de protection des biotopes	19	2 800	330
Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR)	2	116 000	116 000
Convention Ramsar	2	23 000	19 000
Réserve biologique	12	650	450
Réserve Naturelle Nationale	8	4 600	4 300
Réserve Naturelle Régionale	26	800	-
Sites d'Importance Communautaire (SIC)	48	290 000	268 000
Sites du Conservatoire des Espaces Naturels	24	400	-
Sites du Conservatoire du Littoral	37	7 200	4 800
Zones de Protection Spéciale (ZPS)	15	232 000	195 000
Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	9	87 000	23 500
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique type 1 (ZNIEFF I)	544	322 000	33 400
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique type 2 (ZNIEFF II)	32	447 000	37 800

Source: Inventaire National du Patrimoine Naturel

Les différents espaces naturels localisés depuis des données cartographiques ont été regroupés et fusionnés pour former une couche unique que nous avons nommé « Zone\_naturelle\_AP » afin d'avoir une entité géographique unique sans doublons (un même espace naturel peut posséder plusieurs classements).

Cette donnée nous permet de réaliser un croisement simple entre l'ensemble des zones naturelles du bassin Artois-Picardie et d'autres informations cartographiques telles que les linéaires de randonnée. Ainsi, sur le territoire de l'Agence, 855 000 ha sont classés au moins une fois en espace naturel (Figure 8) soit 43% du bassin, dont 320 000 ha se situent en mer ou sur le littoral (localisation sur le trait de côte).

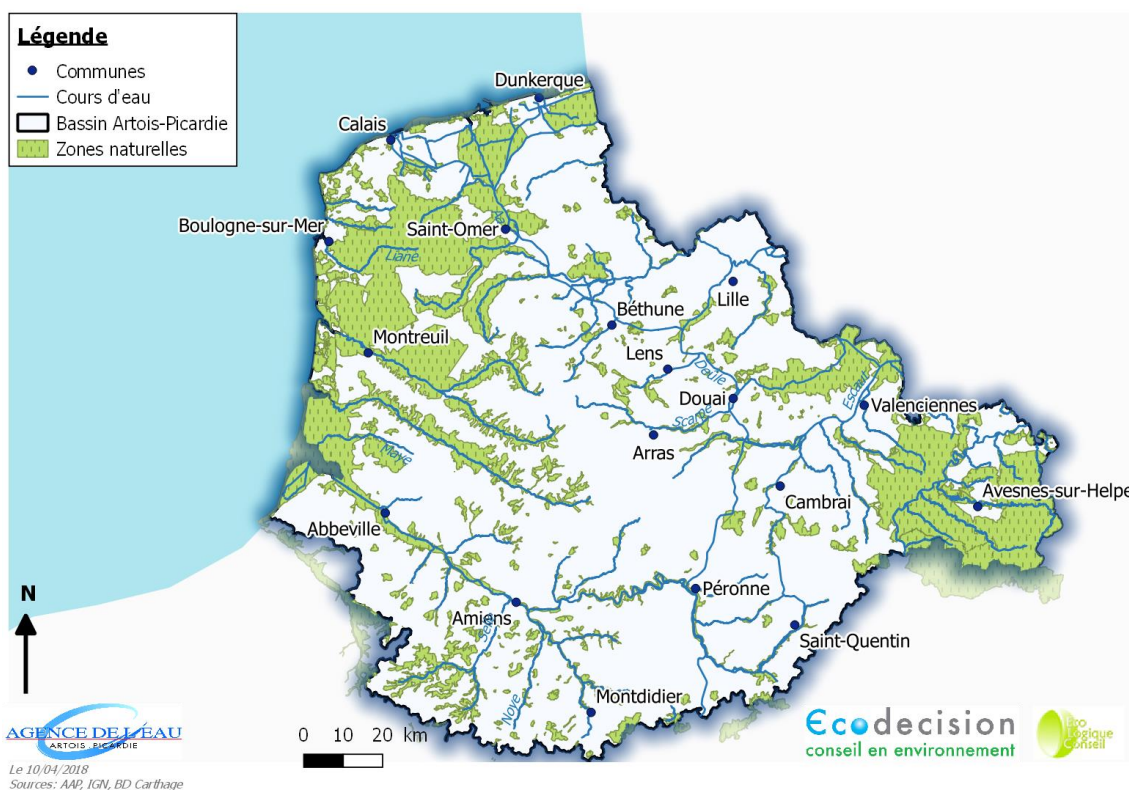


Figure 8: Zones naturelles sur le bassin Artois-Picardie.

### La relation avec les sites naturels

Les sites naturels correspondent aux territoires dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Ainsi, sur le bassin Artois-Picardie sont distingués, les Parcs Naturels Régionaux et les Parcs Naturels Marins (Tableau 12).

Tableau 12: Sites naturels sur le bassin Artois-Picardie.

Sites naturels	Superficie (ha)
Parc Naturel Régional de l'Avesnois	118 000
Parc Naturel Régional Caps et marais d'Opale	132 500
Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut	48 600
Parc Naturel Marin Estuaires picards et mer d'Opale	234 700
<b>Total</b>	<b>533 800</b>

Source: Inventaire National du Patrimoine Naturel

La représentation cartographique des sites naturels a été croisée avec d'autres informations cartographiques afin de déterminer la concentration de certaines activités avec ces territoires. Par exemple, nous avons regardé si la fréquentation des hébergements était importante dans les PNR.



## La relation avec les cours d'eau et les zones humides

Certaines activités peuvent être pratiquées à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone humide (exemple : le vélo le long du canal de la Somme). Pour identifier la relation entre les activités indirectement liées à l'eau et les points d'eau, nous avons croisé les sites de pratique avec la proximité au cours d'eau et les zones humides.

En croisant les données cartographiques des cours d'eau et des zones humides nous avons noté une corrélation entre leur localisation. Dans le but de simplifier le travail visant à identifier des relations potentielles entre ces milieux et les activités indirectement liées à l'eau, nous avons créé une donnée cartographique unique nommée « Zone\_influence\_cde ».

Les hypothèses pour réaliser ce travail sont les suivantes :

- limite identifiée : la représentation linéaire des tronçons hydrographiques
  - o dès lors qu'un cours d'eau était entouré de zones humides potentielles, nous avons considéré que sa largeur correspondait à celle des zones humides ;
  - o dès lors que le cours d'eau ne possédait pas de zones humides à proximité, nous avons appliqué une largeur standard de 15 m, soit la largeur minimale renseignée dans la base de données Carthage des cours d'eau. Nous avons appliqué cette largeur puisque la plupart des cours d'eau sans zone humide potentielle sont localisés en amont du tronçon principal et dont de largeur faible.
- la définition d'une distance moyenne des infrastructures permettant la pratique d'activité à proximité d'un cours d'eau.
  - o nous avons estimé à 15 m la largeur de la zone sur laquelle peut être située une infrastructure permettant la pratique d'une activité. Cette distance a été évaluée à partir des photographies aériennes.

Les étapes de création de « Zone\_influence\_cde » sont les suivantes (Figure 9) :

- Récupération des données cartographiques :
  - o cours d'eau principaux « Cours\_deau » ou drains principaux des masses d'eau superficielles ;
  - o les zones humides potentielles du bassin Artois-Picardie « ZH\_potentielle ».
- Création d'un tampon de 15 m autour du linéaire de cours d'eau ;
- Fusion des couches « ZH\_potentielle » et « Cours\_deau\_15m » pour créer une entité unique « Enveloppe\_cde » ;
- Création d'un tampon de 15 m autour de l'entité unique « Enveloppe\_cde » afin d'identifier la zone d'influence potentielle développement d'activités de loisirs autour des zones humides et cours d'eau du bassin.

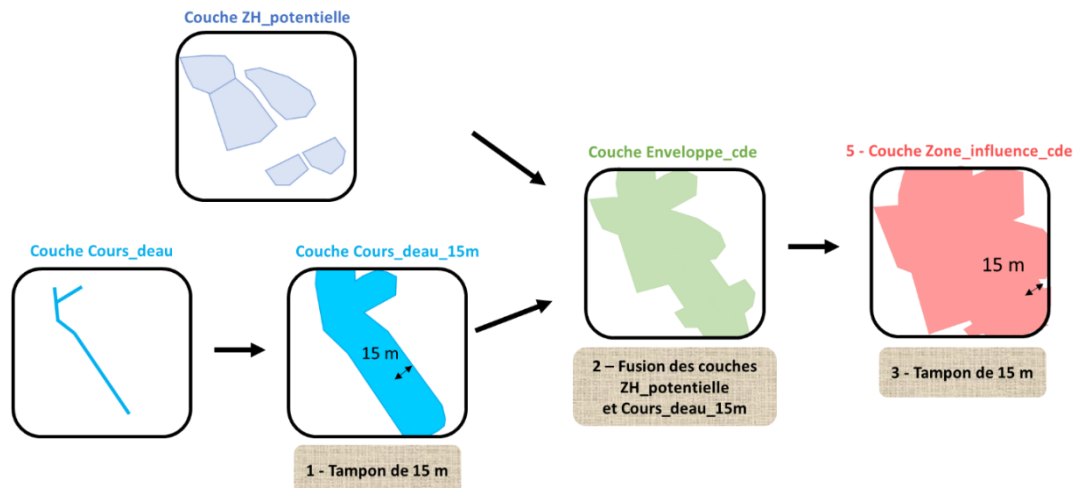


Figure 9: Etapes de création de la couche "Zone\_influence\_cde".



Ainsi, la couche « Zone\_influence\_cde » recouvre 218 500ha sur le bassin Artois-Picardie (Figure 10).

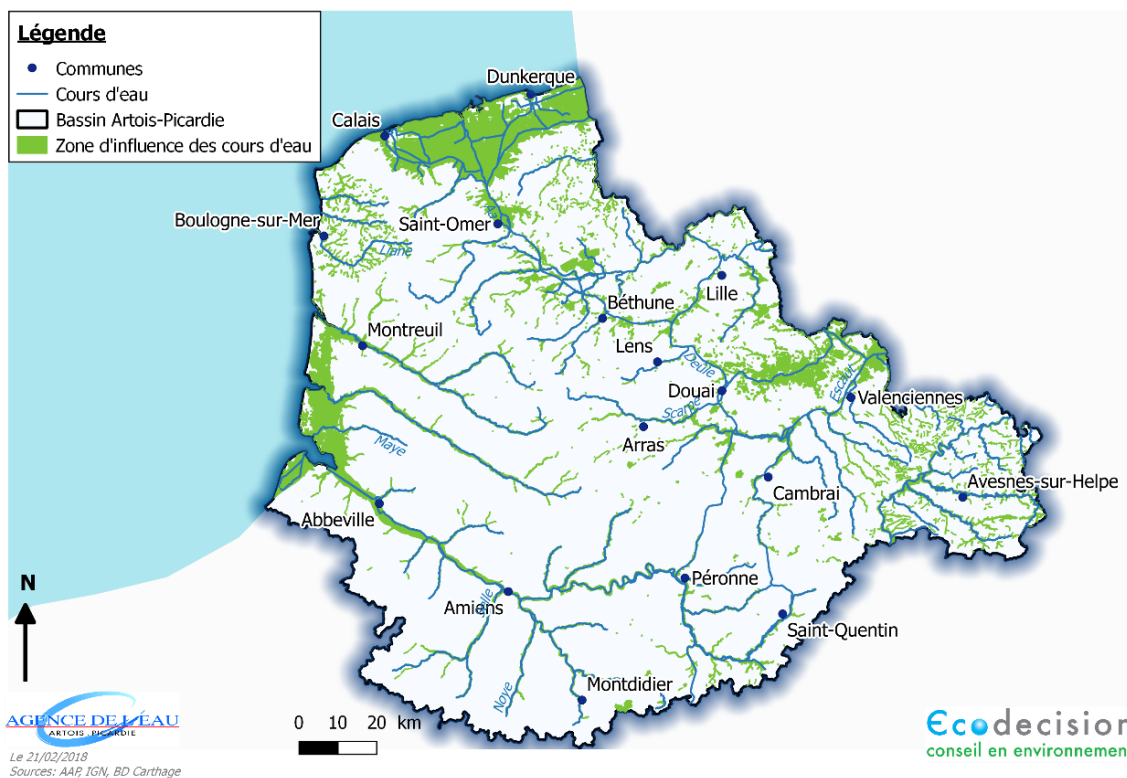


Figure 10: Zone d'influence des cours d'eau sur le bassin Artois-Picardie.

### Les limites de la couche « Zone\_influence\_cde »

Cette donnée a été construite en se basant sur des observations cartographiques. Ainsi les hypothèses proposées n'ont pas fait l'objet d'analyses approfondies. Un approfondissement de la méthode pourrait être réalisé pour tester sa robustesse, en :

- retravaillant sur la largeur potentielle des cours d'eau qui est un critère renseigné dans la base de donnée Carthage et sur laquelle nous n'avons pas pu nous pencher en raison du temps imparti à l'étude ;
- testant la sensibilité de la largeur de la zone potentielle de localisation des infrastructures autour des cours d'eau ;
- proposant cette analyse aux acteurs du territoire afin de discuter la méthode, les hypothèses et les résultats obtenus. Ces observations permettraient d'ajuster la méthode et de relativiser les résultats obtenus.

### La relation avec le littoral

Le littoral permet la pratique de nombreuses activités sur le bassin Artois-Picardie. Nous avons cherché à étudier la potentielle attractivité qu'il peut avoir sur les activités indirectement liées à l'eau. Pour cela, les communes littorales associées aux masses d'eau côtières ont été croisées avec les lieux de pratique de certaines activités, comme par exemple le vélo ou la randonnée pédestre.

### 2.3.1.4 Les relations entre les activités

Sur un territoire donné, le poids économique des activités peut être influencé par les relations avec d'autres activités. Par exemple, certaines activités peuvent contribuer au développement d'autres activités, on parle alors de synergie : les bases de loisirs qui proposent plusieurs activités peuvent favoriser le développement d'activités annexes pour les familles accompagnant leurs enfants à la base. À l'inverse, on parle de conflits lorsque les activités ne peuvent être pratiquées au même endroit sans se gêner. Pour illustrer, les pêcheurs au coup en bord de canaux qui sont longés par des vélo-routes peuvent être gênés par les cyclistes circulant sur ces voies.

Ce sont donc ces relations potentielles qui ont été caractérisées sur le bassin Artois-Picardie (Tableau 13). Les relations identifiées sont théoriques, et peuvent en réalité être différentes. De plus, depuis quelques années, des stratégies de cogestion entre les activités conflictuelles ont été développées, favorisant ainsi le partage en bonne entente des espaces de pratique.

Tableau 13: Relations potentielles entre les activités étudiées.

Relations potentielles	Nombre de relations identifiées
<b>Synergies</b>	34
<b>Conflits</b>	77
<b>Synergies et conflits</b>	65
<b>Pas d'interactions particulières</b>	130
<b>Total</b>	<b>306</b>

## 2.4 La vulnérabilité économique des activités

La vulnérabilité économique des activités correspond à la fragilité économique d'une activité en cas de dégradation ou détérioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Cette vulnérabilité peut être caractérisée en identifiant :

- les besoins minimum des activités pour leur pratique : hauteur, d'eau, qualité d'eau, ... qualifiés également de dépendances ;
- les conséquences économiques d'une modification de ces dépendances sur l'activité.

### 2.4.1.1 Les besoins pour la pratique d'une activité

Pour qu'une activité puisse être pratiquée avec ou à proximité de l'eau, des critères techniques doivent être respectés. Ces indicateurs peuvent être différents selon que l'activité est pratiquée directement dans l'eau ou à proximité de l'eau. Pour les activités directement liées à l'eau, on parle de besoins directs, et pour les activités se pratiquant à proximité d'un point d'eau, il s'agit d'indicateurs d'attractivité.

Le tableau ci-dessous synthétise les catégories de besoins identifiées dans les questionnaires et dans la bibliographie disponible.

Tableau 14: Catégories de dépendances identifiées.

Dépendances
<b>Besoins directs</b>
Accessibilité
Aspect visuel
Continuité, franchissement d'ouvrage
Critère physique du point d'eau
Etat biologique
Propreté (macro-déchets)
Qualités chimiques réglementaires
<b>Indicateurs d'attractivité</b>
Aspect visuel
Propreté (macro-déchets)
Etat sanitaire

Ces informations ont été récoltées dans les retours des questionnaires aux clubs, lors des entretiens avec les acteurs du territoire et dans la bibliographie disponible. Lorsque cela a été possible, chacun de ces critères a été caractérisé de manière chiffrée. Dès lors qu'aucune information n'était disponible, une description qualitative a été proposée.

### 2.4.1.2 Les conséquences économiques

Les dépendances identifiées précédemment ont été utilisées pour évaluer la vulnérabilité économique des activités liées à l'eau en cas de détérioration de la ressource en eau. Pour cela, nous avons créé des scénarios en fonction de valeurs seuils de dépendance pour évaluer la vulnérabilité économique sur l'activité (Figure 11).

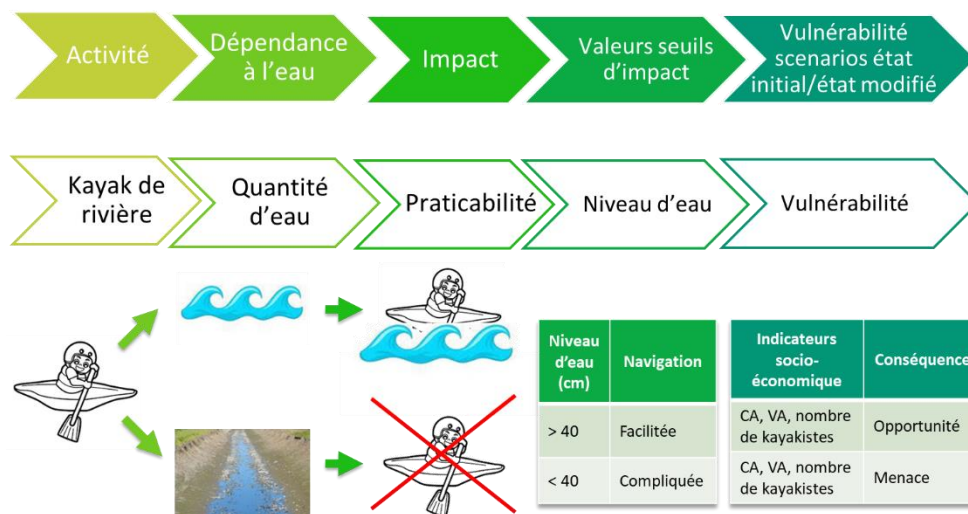


Figure 11: Etapes d'identification de la vulnérabilité économique d'une activité.

La vulnérabilité des activités liées à l'eau a été décrite en fonction d'indicateurs socio-économiques puis en qualifiant les conséquences directes ou indirectes d'une dégradation de l'eau sur l'activité de :

- opportunité : lorsque la dégradation du milieu peut générer une hausse de l'activité ;
- menace : la dégradation du milieu implique une baisse de l'activité.

La vulnérabilité des activités indirectement liées à l'eau face à une dégradation de la qualité des milieux aquatiques n'a pas été évaluée. En effet, les relations de ces activités avec le milieu naturel sont complexes et nécessiteraient une analyse approfondie qui ne fait pas l'objet de cette étude. Néanmoins, nous avons essayé de caractériser la relation entre les sites de pratique et le milieu naturel (cf. 2.3.1.3 La relation avec le milieu naturel).

## 2.5 L'impact des activités sur la ressource en eau

Les activités de loisir et récréatives (D pour Drivers ou forces motrices) peuvent générer des pressions (P pour Pression) sur la ressource en eau et les milieux aquatiques et ainsi impacter (I pour Impact) leur état initial (S pour State) (Figure 12).

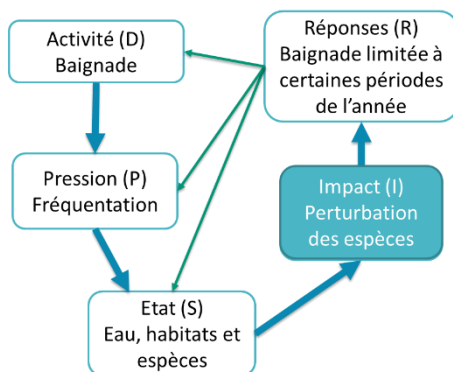


Figure 12: Schéma DPSIR transposé à l'étude.

Dans la présente étude, nous avons identifié les pressions potentiellement générées par les activités et les impacts qu'elles induisent. Les réponses (R dans la Figure 12) n'ont pas été étudiées puisque non concernées par la présente étude. Ainsi, par activité, et en fonction des informations récoltées (entretiens avec les organismes, retours aux questionnaires envoyés aux clubs, bibliographie disponible) les pressions potentielles ont été identifiées, argumentées et illustrées le cas échéant. Pour chaque couple activité/pression potentielle, des impacts théoriques ont été déterminés (Figure 13).

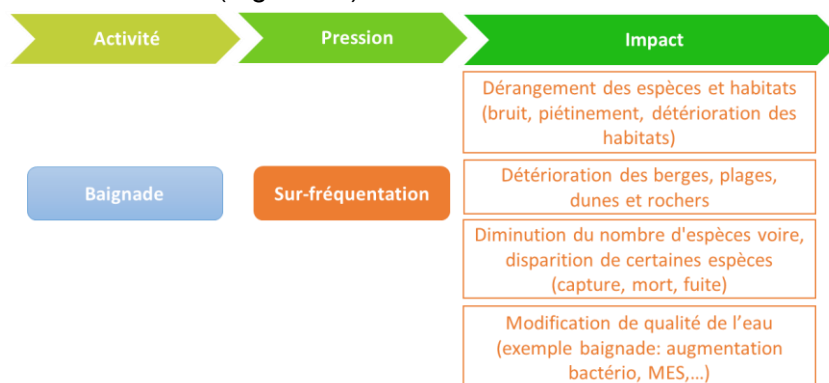


Figure 13: Schéma des pressions et impacts potentiels par activité.

### 3 LES RESULTATS

#### 3.1 Caractérisation des activités touristiques liées à l'eau

La description qualitative et socio-économique des activités récréatives et de loisir liées à l'eau est présentée par type d'activité, soit :

- les activités directement liées à l'eau ;
- les activités indirectement liées à l'eau ;
- le tourisme.

Une quatrième partie décrit les relations potentielles entre ces activités.

##### 3.1.1 Les activités directement liées à l'eau

Sur le bassin Artois-Picardie en 2012, le nombre total des clubs sportifs pour les activités directement liées à l'eau est d'environ 300 (Figure 14, hors fédérations d'études et sports sous-marin, de ski nautique et wakeboard, de surf et de pêche sportive en apnée pour lesquelles les informations n'étaient pas disponibles en 2012).

En 2014, le nombre total de licences pour les activités sportives directement liées à l'eau avoisine les 48 000 (Figure 15).

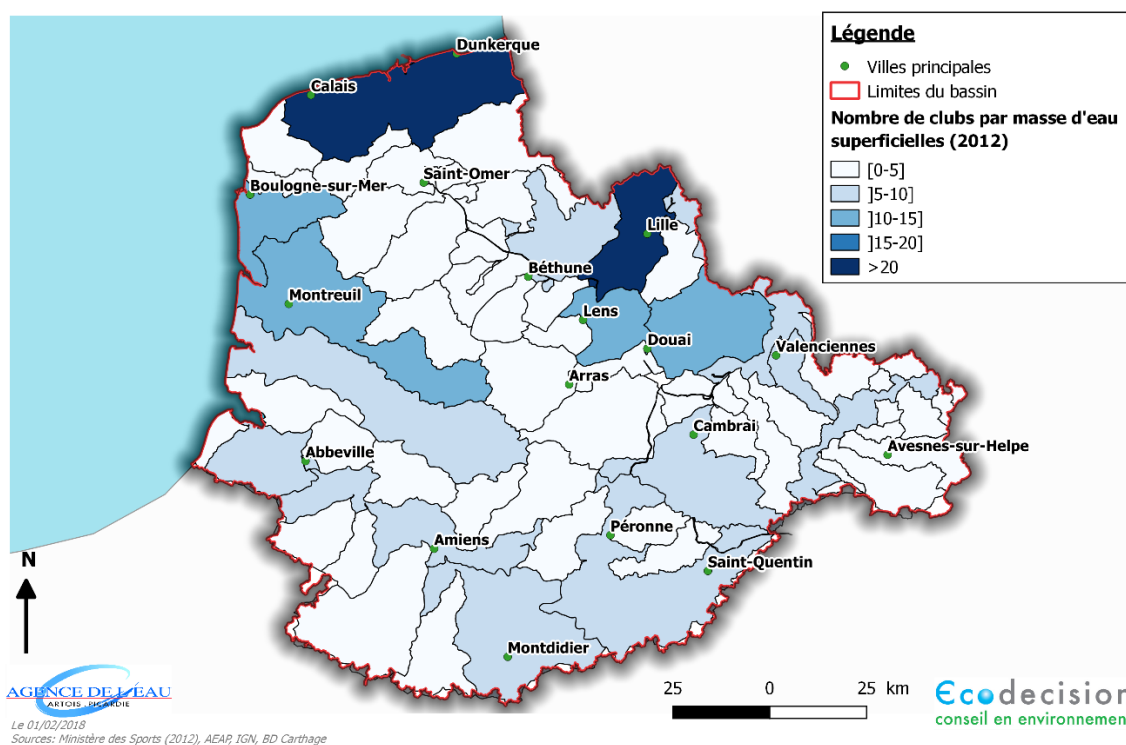


Figure 14: Nombre de clubs pour les activités directement liées à l'eau par masses d'eau superficielles en 2012 sur le bassin Artois-Picardie (source: Ecodecision d'après le Ministère des Sports).

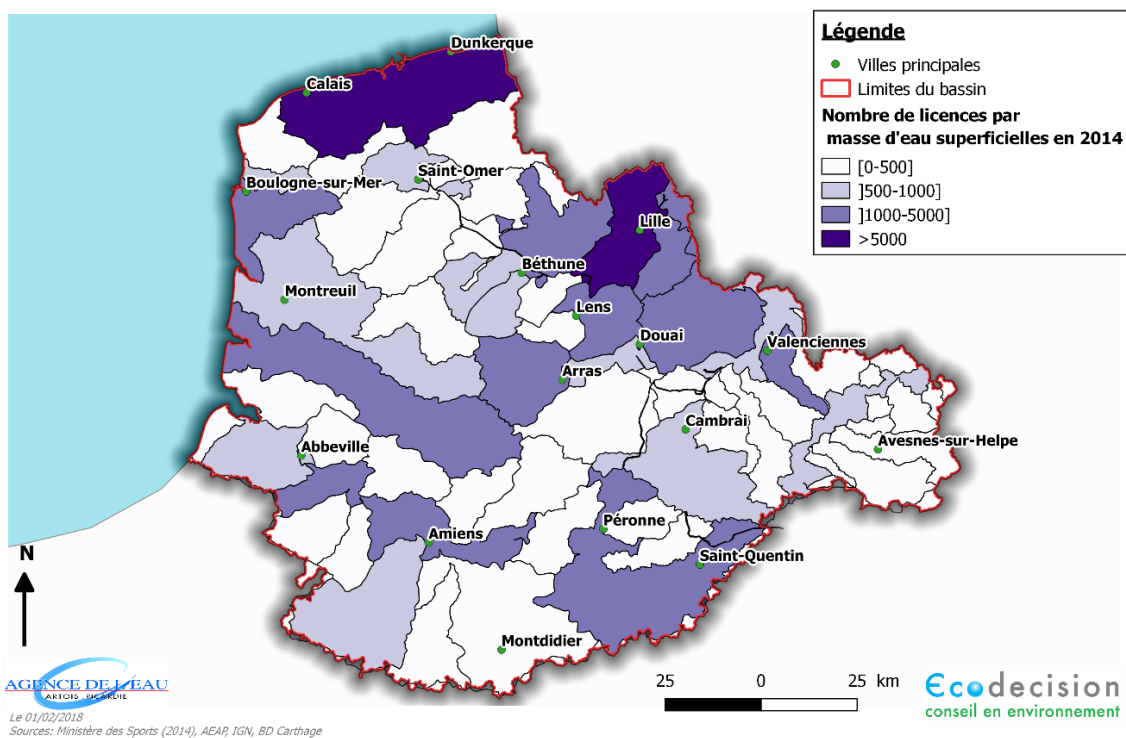


Figure 15: Nombre de licences pour les activités directement liées à l'eau par masses d'eau superficielles en 2014 sur le bassin Artois-Picardie (source: Ecodecision d'après le Ministère des Sports).

D'après ces cartes, le nombre de clubs et licences pour les activités directement liées à l'eau est plus fort sur les masses d'eau à forte densité de population (exemple : masse d'eau « La Deûle Canalisée de la confluence avec le canal d'Aire à la confluence avec la Lys » sur laquelle se trouve l'Euro métropole Lilloise, ou encore la masse d'eau superficielle « Delta de l'Aa » représentée par Grand Calais Terres & Mers et la Communauté Urbaine de Dunkerque dont la densité de population est respectivement de 1 606 hab/km<sup>2</sup> et 373 hab/km<sup>2</sup> - densité du bassin 243 hab/km<sup>2</sup>).

### 3.1.1.1 L'aviron

#### Les clubs et les pratiquants

L'aviron est une activité nautique pratiquée en mer, rivière ou plan d'eau selon l'embarcation, dans le cadre de la compétition ou en loisir lors de randonnées ou de régates de loisir. En 2017, la pratique de l'aviron dans un cadre sportif, soit un club, est encadrée par 17 clubs affiliés à la fédération nationale d'aviron et regroupe près de 2 000 licenciés (Tableau 15).

Tableau 15: Nombre de clubs et de licenciés en aviron sur le bassin Artois-Picardie en 2017.

Districts hydrographiques	Nombre de clubs	Nombre de licenciés
Sambre	0	0
Escaut	17	1 934
<b>Total bassin</b>	<b>17</b>	<b>1 934</b>

Source : Fédération nationale d'aviron, 2017

Concernant la pratique autonome ou via une structure privée, nous ne possédons pas d'information à ce sujet. Néanmoins, il apparaît que l'aviron est très peu pratiqué en dehors d'un club en raison de sa technicité.



## Les sites de pratique

D'après la base équipement, il existe au moins 10 sites de pratique d'aviron répartis entre la mer, les cours d'eau et les plans d'eau (Tableau 16). Les sites identifiés en plan d'eau et en mer sont aussi propices à la pratique d'autres activités d'eau douce telles que le canoë kayak, la pêche, la voile,... Certains de ces sites reçoivent plus de 20 000 personnes à l'année (source : CRT, 2015).

Tableau 16: Nombre minimum de sites d'aviron recensés sur le bassin Artois-Picardie en 2017.

Type eau	Nombre de sites (2017)
Rivière/fleuve	5
Plan d'eau intérieur	3
Mer/océan	2
<b>Total bassin</b>	<b>10</b>

## Le poids économique

Les données économiques associées aux clubs d'aviron identifiés sur le bassin Artois-Picardie sont présentées dans le tableau ci-dessous. Le chiffre d'affaires estimé en 2017 est d'environ 4,2 millions d'euros, pour une valeur ajoutée moitié moins, soit 2 millions d'euros. Concernant les emplois, les clubs d'aviron possèdent en moyenne 1 employé à temps complet, et ce nombre augmente selon la taille du club d'aviron. D'après des retours aux questionnaires envoyés aux clubs, les clubs fonctionnent également avec l'aide de bénévoles dont le nombre est souvent bien supérieur aux employés.

Tableau 17: Nombre de clubs et de licenciés en aviron sur le bassin Artois-Picardie en 2017.

Districts hydrographiques	Chiffre d'affaires estimé (million d'€)	Valeur ajoutée estimée (million d'€)	Effectif moyen	Dépenses minimales estimées
Sambre	0	0	0	0
Escaut	6	3	17	74 300
<b>Total bassin</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>74 300</b>

Source: Base de données socio-économiques des établissements et clubs 2017, Greffe 2017, fédération nationale d'aviron 2017

## L'aviron dans le Nord et le Pas-de-Calais

L'aviron dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais est représenté par 15 clubs dont 5 peuvent pratiquer en mer. La majorité de ces clubs a été créée dans les années 1960-1980, mais certains sont bien plus anciens (année 1800). Pour la majorité, il s'agit de clubs de petite à moyenne taille, c'est-à-dire comptant entre 1 et 100 adhérents (Figure 16).

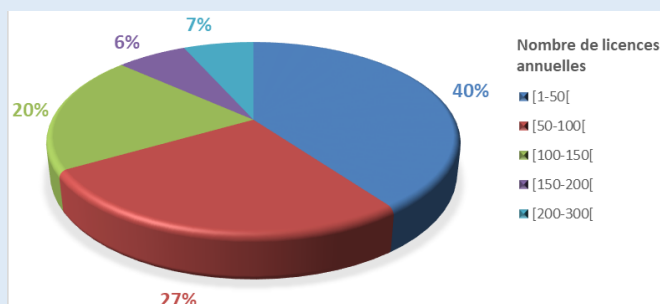


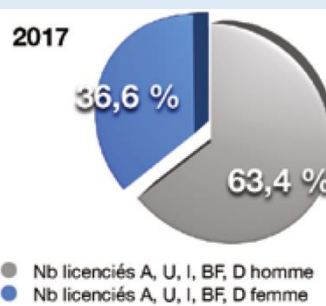
Figure 16: Taille des clubs d'aviron en ex-région Nord-Pas de Calais en 2017 (source: ex comité régional de la région Nord-Pas de Calais).



En 2017, le nombre de licenciés dans l'ex-région Nord-Pas de Calais pour 15 clubs est de près de 1 500 et est constant depuis 2012 (Tableau 18). Les pratiquants permanents sont majoritairement des adultes, et de sexe masculin, même si les jeunes sont en nombre presque équivalent. Ils adhèrent essentiellement à des licences annuelles.

Tableau 18: Nombre de licenciés en aviron dans l'ex-région Nord-Pas de Calais en 2012 et 2017 (source: ex comité régional de la région Nord-Pas de Calais).

Types de licences	2012	2017
<b>Licences Annuelles</b>	1 229	1 188
<i>dont jeunes</i>	573	515
<i>dont adultes</i>	656	673
<b>Licences Universitaires</b>	92	40
<b>Licences Indoor*</b>	-	72
<b>Licences Banc Fixe</b>	-	0
<b>Licences découvertes</b>	196	157
<b>Total</b>	<b>1 517</b>	<b>1 457</b>



\* Les licences indoor correspondent à la pratique de l'aviron en salle (exemple : rameur)

Le total des dépenses réalisées par les pratiquants d'aviron pour adhérer aux clubs du Nord-Pas de Calais a été estimée à près de 47 000 euros en 2017 (Tableau 19).

Tableau 19: Dépenses estimées pour l'aviron dans l'ex-région Nord-Pas de Calais en 2017.

Pratiquants permanents	Dépenses associées estimées en 2017
<b>Licences Annuelles</b>	45 600 €
<b>Licences Universitaires</b>	600 €
<b>Licences Indoor</b>	1 100 €
<b>Licences Banc Fixe</b>	0 €
<b>Licences découvertes</b>	70 €
<b>Total</b>	<b>47 370 €</b>

Les clubs proposent également de la pratique occasionnelle auprès des scolaires et des individuels au travers de stages d'initiation. Entre 2012 et 2017, le nombre de titres occasionnels a doublé en région Nord-Pas de Calais (Tableau 20).

Tableau 20: Nombre de titres occasionnels en aviron dans l'ex-région Nord-Pas de Calais en 2012 et 2017 (source: ex comité régional de la région Nord-Pas de Calais).

Titres occasionnels	2012	2017
<b>Nombre de titres scolaires</b>	2 100	5 588
<b>Nombre de titres initiation</b>	500	1 748
<b>Total</b>	<b>2 600</b>	<b>7 336</b>

Enfin, les clubs d'aviron de l'ex région Nord-Pas de Calais comptent 11,5 Equivalent Temps Plein (ETP) pour l'encadrement et la gestion des clubs. Leur nombre est d'autant plus élevé que le club est grand ou que la pratique occasionnelle (scolaire et initiation) est forte.

### 3.1.1.2 La baignade

#### **Les sites de baignade**

La baignade sur le bassin Artois-Picardie est réalisée en eaux littorales et en eaux intérieures (plans d'eau). Au total, 82 plages sont dénombrées dont la majorité sont littorales (Tableau 21) et 43 font l'objet d'un suivi de qualité des eaux de baignade par l'Agence Régionale pour la Santé (ARS).

Tableau 21: Plages du bassin Artois-Picardie.

Districts hydrographiques	Communes avec site de baignade	Nombre de plages littorales	Nombre de plages intérieures	Total plages
Sambre	1	0	1	1
Escaut	41	77	4	81
<b>Total bassin</b>	<b>42</b>	<b>77</b>	<b>5</b>	<b>82</b>

Source: Ministère des affaires sociales et de la Santé, Plage.tv

La superficie cumulée de plage à l'échelle du bassin représente environ 4,5 km<sup>2</sup> pour une fréquentation moyenne annuelle totale estimée à 175 000 personnes<sup>3</sup>. Cette fréquentation indique uniquement le nombre de personnes théorique présent sur la plage. Pour l'heure présente, nous ne disposons pas d'informations pour estimer le nombre de baigneurs. Des études de comptage en réel ou par photographie aérienne ou drone permettraient d'évaluer le poids de la baignade sur le bassin Artois-Picardie.

#### **Le poids économique de la baignade**

Le poids économique de la baignade est difficile à évaluer car nous ne disposons pas du nombre de baigneurs sur le bassin ni des dépenses qu'ils génèrent. Un baigneur est considéré comme un touriste et contribuera de manière différente au poids économique du tourisme selon les activités qu'il fera (hébergement, restauration, activités récréatives,...).

Cependant, les cabines de plage utilisées essentiellement par les baigneurs peuvent renseigner sur une part des dépenses générées par ces touristes. Ainsi, parmi les 42 communes possédant un site de baignade littoral (district Escaut), 8 proposent des cabines de plage en location. Les dépenses associées à leur location par les touristes équivalent à près de 1,5 millions d'euros en 2017<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> La fréquentation a été estimée selon l'indicateur qu'une personne utilise en moyenne 20m<sup>2</sup> sur une plage (source : Profils de baignade, SAUR, 2010). Cette information est indicative et varie fortement d'une plage à une autre, voire même d'un bout à l'autre d'une plage.

<sup>4</sup> Ce chiffre comprend également le coût d'une taxe communale prélevée sur les cabines de plage.

### 3.1.1.3 Canoë kayak

#### **Les clubs et pratiquants**

Cette activité regroupe plusieurs disciplines, olympiques, de compétition ou de loisir : course en ligne, descente, kayak-polo, waveskisurfing, randonnée, rivière, ... Elle est représentée sur le bassin Artois-Picardie par 36 clubs et plus de 3 800 licenciés permanents. En particulier, 10 clubs sont situés sur une commune littorale. La répartition par district hydrographique est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 22 : Nombre de clubs et de licenciés de canoë-kayak par district hydrographique du bassin Artois-Picardie en 2017.

Districts hydrographiques	Nombre de clubs	Nombre de licenciés
Sambre	2	45
Escaut	34	3 788
<b>Total bassin</b>	<b>36</b>	<b>3 833</b>

Source: Fédération régionale de canoë-kayak des Hauts-de-France

Concernant la pratique occasionnelle, en l'absence de données précises, il est difficile de la quantifier sur le bassin Artois-Picardie. Il est cependant possible de l'approcher grâce aux titres journaliers « Tempo » et « Open », vendus par la fédération régionale de canoë-Kayak des Hauts-de-France aux structures proposant une activité occasionnelle<sup>5</sup>.

Ces titres permettent aux personnes non licenciées de pratiquer le canoë-kayak occasionnellement en club (« Tempo ») ou de participer à une compétition n'intervenant pas dans le classement fédéral (« Open »), tout en étant couverts par une assurance. En 2017, près de 22 000 titres (dont 30 titres Open) ont été vendus par la fédération régionale aux structures proposant cette activité. Ce chiffre peut être considéré comme la capacité maximale des clubs à accueillir des pratiquants occasionnels.

#### **Les sites de pratique**

Les lieux de pratique du canoë-kayak varient en fonction de la discipline. Par exemple, la course en ligne se pratique en eau calme (plan d'eau, lac, canal, ...), la descente sur rivière en eaux vives et la randonnée peut se pratiquer en eau calme, vive et en mer. Le tableau ci-dessous indique par discipline, le nombre de clubs qui la proposent (un club pouvant proposer plusieurs disciplines) ainsi que son lieu de pratique. Le canoë-kayak semble se pratiquer surtout en rivière et en eau calme. De plus, la plupart des clubs proposent des randonnées en eau douce et en mer.

---

<sup>5</sup> Les titres Tempo et Open sont achetés par les clubs auprès de la fédération, leur garantissant ainsi de pouvoir proposer de la pratique occasionnelle à la hauteur du nombre de titres acquis auprès de la fédération.

Tableau 23 : Nombre de clubs par discipline et lieux de pratique en 2017 (source : Fédération nationale de canoë-kayak).

Discipline pratiquée	Nombre de clubs concernés	Lieu de pratique
Descente	15	Rivière
Slalom	14	Rivière
Course en ligne	14	Eau calme (lac, plan d'eau, fleuve, canal)
Marathon	13	Eau calme (lac, plan d'eau, fleuve, canal)
Paracanoë	2	Rivière, eau calme, mer
Freestyle	5	Rivière
Kayak-polo	12	Plan d'eau
Randonnée eau douce	26	Rivière, eau calme, mer
Rivière	14	Rivière
Randonnée mer	21	Mer
Océan-Racing / Va'a	16	Mer
Dragonboat	8	Eau calme (lac, plan d'eau, fleuve, canal)
Handikayak	1	Rivière, eau calme, mer
Rafting	3	Rivière
Waveski-surfing	2	Mer

La mise à l'eau des embarcations nécessite des aménagements. Sur le bassin Artois-Picardie, leur nombre approche les 130.

### **Le poids économique du canoë-kayak**

Le poids économique de l'activité de kayak sur le bassin Artois-Picardie peut être apprécié par le chiffre d'affaires généré par l'activité et sa valeur ajoutée. Selon la base de données économiques des établissements et clubs, le chiffre d'affaires estimé pour l'activité en 2017, comportant notamment les recettes issues des manifestations, des produits et le coût des licences, est de plus de 9,5 millions d'euros et sa valeur ajoutée, à plus de 4,7 millions d'euros.

Les dépenses des pratiquants permanents ont pu être appréciées en multipliant le nombre de licenciés avec le prix minimal de la licence imposé par la fédération (les titres temporaires n'ont pas été inclus en raison de la variation de leur coût selon le nombre global commandé à la fédération). Pour 2017, cela représente près de 110 000 €.

En termes d'effectif salariés, la base de données économiques des établissements et clubs en recense près de 30 pour l'activité de canoë-kayak. Les réponses de 6 clubs aux questionnaires ont permis de recenser près de 180 bénévoles œuvrant pour ces clubs. Il semble donc que l'activité de canoë-kayak fonctionne surtout par bénévolat.

## Le canoë-kayak dans la Somme

Ce département est caractérisé par plus de 150 km de linéaire accessible pour des randonnées en canoë-kayak, notamment sur la Somme, son canal, la rivière Avre ou la Selle.

En termes de pratiquants, les 8 clubs de la Somme encadrent près de 450 licenciés soit 12% du nombre total de pratiquants du bassin (Tableau 24). Les personnes licenciées sont majoritairement des hommes de plus de 30 ans et habitent dans un rayon de moins de 20 km du siège.

Tableau 24 : Profils des pratiquants permanents de canoë-kayak du département de la Somme en 2017.

Pratiquants permanents	Enfants	Adultes
<b>Nombre de licences (2017)</b>	185	258
<b>Age majoritaire</b>	/	Plus de 30 ans
<b>% hommes</b>	71%	73%
<b>% femmes</b>	29%	27%
<b>Origine majoritaire des pratiquants</b>	Dans un rayon de moins de 20 km du siège	

Source : Comité départemental de canoë-kayak de la Somme

Concernant les pratiquants occasionnels, un peu plus de 4 800 embarquements<sup>6</sup> ont été réalisés par les clubs de la Somme en 2016, dont une vingtaine en mer.

Enfin, le comité départemental de canoë-kayak de la Somme a participé à l'inventaire des ouvrages présents sur les cours d'eau praticables pour le canoë-kayak. Lors de cet inventaire, plusieurs caractéristiques ont été renseignées notamment la possibilité de franchir l'ouvrage ou de la contourner. Les informations récoltées pour le fleuve Somme ont été présentées dans le tableau suivant. L'inventaire des ouvrages a été réalisé sur d'autres cours d'eau du département de la Somme comme l'Avre ou la Seille.

Tableau 25 : Bilan sur le franchissement et le contournement des ouvrages de la Somme en 2011.

Classes ROE	Franchissement		Contournement		
	Nombre	Classes ROE	Nombre rive gauche	Nombre en rive droite	Nombre total
<b>A1 Sans difficultés apparentes</b>	0	<b>0 Adapté aux PMR*</b>	3	4	7
<b>A2 Facile mais détection du chemin à emprunter peu évidente et environnement à risque</b>	1	<b>1 Facile</b>	2	1	3
<b>B1 Réservé aux pagayeurs confirmés</b>	1	<b>2 Difficile</b>	1	2	3
<b>B2 Réservé aux pagayeurs confirmés mais détection du chemin à emprunter peu évidente et environnement à risque</b>	3	<b>3 Dangereux</b>	3	4	7
<b>C Impossible ou interdit</b>	0	<b>4 Impossible</b>	8	6	14

Source: comité départemental de canoë-kayak de la Somme

\* PMR: Personnes à Mobilité Réduites

<sup>6</sup> Un embarquement équivaut à une embarcation.

### 3.1.1.4 Les embarcations sans voile

Les embarcations sans voile concernent les barques et les pédalos.

De plus, ces activités n'étant pas rattachées à des fédérations sportives mais faisant l'objet de location de matériel auprès d'entreprises privées, il n'est pas aisé d'en connaître le nombre précis et la fréquentation.

Néanmoins, ces activités sont majoritairement pratiquées sur les plans d'eau et en rivière aussi, il est possible de connaître le nombre maximum de lieux qui sont susceptibles de proposer ces activités. Sur le bassin Artois-Picardie, on recense 29 bases de loisirs nautiques situées sur un plan d'eau intérieur ou une rivière.

Tableau 26 : Bases de loisirs nautiques par district

Districts hydrographiques	Bases de loisirs nautiques	
	Plan d'eau intérieur	Rivière/fleuve
Sambre	0	1
Escaut	21	7
<b>Total bassin</b>	<b>21</b>	<b>8</b>

Source : base de données équipements

On soulignera enfin que les entreprises privées louant en principe plusieurs types d'embarcation (kayak, paddle,...), il n'a pas été possible d'identifier précisément celles louant des barques et des pédalos.

### 3.1.1.5 Les joutes et le sauvetage nautique

L'activité joutes et sauvetage nautique est proposée par 4 clubs sur le bassin et pratiquée par 200 licenciés sur le bassin.

Cette activité se déroule principalement en rivière ou sur plan d'eau.

Tableau 27 : Nombre de clubs et de licenciés pour l'activité joutes et sauvetage nautique

Districts hydrographiques	Nombre de clubs (2012)	Nombre de licenciés (2014)
Sambre	1	0
Escaut	3	200
<b>Total bassin</b>	<b>4</b>	<b>200</b>

Source : Ministère des Sports

La base de données économiques des établissements et clubs présente 3 établissements sans salarié. Cette activité repose principalement sur le bénévolat.

Les données relatives aux prix des licences et aux recettes des clubs ne sont pas disponibles.

### 3.1.1.6 Le kite surf

Depuis janvier 2017 la discipline de kite surf est intégrée à la Fédération Française de Voile et ne dépend donc plus de la Fédération Française de Vol Libre.

#### Caractérisation de l'activité

Sur le bassin Artois-Picardie on dénombre 545 licenciés pour 25 clubs affiliés à la Fédération Française de Voile. En 2017, 203 personnes ont pratiqué le kite surf de manière occasionnelle sur le bassin Artois-Picardie (licence 9 jours).

Tableau 28 : Nombre de clubs et de pratiquants de kite surf

Districts hydrographiques	Nombre de clubs (2017)	Nombre de licenciés (2017)	Pratiquants occasionnels (2017)
Sambre	0	0	0
Escaut	25	545	203
<b>Total bassin</b>	<b>25</b>	<b>545</b>	<b>203</b>

Source : Ligue Hauts de France

#### Localisation de l'activité

Le kite surf peut être pratiqué en mer ou sur plan d'eau intérieur. Il est pratiqué en mer pour 21 clubs recensés. Les 4 autres clubs étant des associations d'école (collège, université...) nous n'avons pas connaissance du lieu de pratique de l'activité.

#### Poids économique de l'activité

Le prix de la licence varie entre 11€ et 42 € selon le profil du licencié (jeune de moins de 18 ans, moniteur, stage de 9 jours, ...). Pour l'année 2017 le montant des licences s'est élevé à plus de 18 K€.

Tableau 29 : Recettes liées aux licences de kite surf pour l'année 2017

	Stage 9 jours kite	Jeune compétiteur	Activité encadrée en école : kite	Groupe jeunes kite	Moniteur professionnel Kite	Pratiquant jeune kite	Pratiquant Kite	Primo licencié Kite	Total
Nombre de licenciés	203	26	2	47	13	62	227	168	748
Prix licence	12	8	26	11	42	21	42	25	
<b>Montant total</b>	<b>2436</b>	<b>208</b>	<b>52</b>	<b>517</b>	<b>546</b>	<b>1302</b>	<b>9534</b>	<b>4200</b>	<b>18795</b>

Source : Ligue Hauts de France ; Fédération Nationale Voile.

À ce montant il convient de rajouter la cotisation pour le club mais cette information ne nous a pas été communiquée.

Les pratiquants occasionnels sont en principe des vacanciers ou des débutants qui ont recours à des stages pour découvrir cette activité. La licence 9 jours permet de prendre des cours sur 9 jours non consécutifs. Durant cette période le licencié peut choisir la durée des stages. En moyenne un stage de 2 heures coûte 100 € mais le prix varie selon les clubs et le matériel utilisé.

La base de données économiques des établissements et des clubs recense 13 établissements mais un seul emploi des salariés. De ce fait le chiffre d'affaires est estimé à 504 K€ et la valeur ajoutée à 246 K€ mais uniquement pour cet établissement.



### 3.1.1.7 Le longe côte

Le longe-côte est une pratique de musculation aquatique réalisée à l'aide d'une pagaie et qui est originaire du nord de la France. Cette activité est exclusivement réalisée en mer.

Le longe-côte est rattaché à la fédération française de randonnée. Les informations relatives à cette activité sont faibles en raison de sa récente création. Les chiffres disponibles à l'heure actuelle concernent des données nationales. Ainsi, selon le rapport d'activité de 2016 de la fédération française de randonnée, le longe-côte est proposé par 74 clubs pour environ 6 000 licenciés. Les pratiquants sont majoritairement des femmes de 50 à 70 ans. Le longe-côte est surtout pratiqué en loisir.

### 3.1.1.8 La motonautique

La Fédération Française de Motonautisme regroupe plusieurs activités (inshore, offshore, thundercat, jets, aéroglosses, modélisme naval). D'après la FFM, il n'existe sur le bassin Artois-Picardie aucun club affilié à la fédération.

Cependant l'activité de jet ski est présente sur le bassin car des établissements privés proposent la location de scooter des mers. Nous n'avons identifié que 2 établissements dédiés intégralement à cette activité (Dunkerque et Amiens). Mais des sociétés de location peuvent proposer la location de jet ski en même temps que d'autres types d'activité (kayak, paddle...) et ne peuvent de ce fait être identifiées précisément.

### 3.1.1.9 La natation

La natation est une discipline qui est pratiquée essentiellement en bassin clos (piscine). Elle est encadrée par la fédération française de natation, qui elle-même comprend d'autres activités telles que le water-polo, la natation artistique ou la nation en eau libre. Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes concentrés sur cette dernière activité puisqu'elle est en relation directe avec la ressource en eau naturelle. Néanmoins, les informations relatives à cette pratique sont peu nombreuses.

Sur le bassin Artois-Picardie en 2012, 85 clubs proposent la natation et encadrent près de 19 200 licenciés, toutes disciplines de natation confondues. Parmi ces clubs, 8 sont situés sur une masse d'eau côtière et encadrent près de 2 300 licenciés. La part relative à la natation en eau libre est méconnue, tout comme le nombre de sites de pratique. Néanmoins, cette pratique étant réalisée le plus souvent dans des eaux propices à la baignade, les 43 sites de suivis de la qualité des eaux des eaux de baignade par l'ARS peuvent être considérés comme des sites de pratique de la natation en eau libre.

Tableau 30 : Nombre de clubs en 2012 et nombre de licenciés en 2014 pour la natation.

Districts hydrographiques	Nombre de clubs (2012)	Nombre de licenciés (2014)
Sambre	7	600
Escaut	78	18 600
<b>Total bassin</b>	<b>85</b>	<b>19 200</b>

Source: Ministère des Sports

### 3.1.1.10 Le stand-up paddle

Le Stand-Up Paddle, ou SUP, est une activité pratiquée sur les eaux littorales et intérieures. Il s'agit d'une pratique qui s'est fortement développée ces dernières années mais qui reste encore peu étudiée puisque récente (arrivée en France dans les années 2000).

Le SUP est rattaché à la Fédération Française de Surf (FFS). Néanmoins, les informations disponibles à son sujet sont en faible nombre et insuffisantes pour étudier son poids sur le bassin Artois-Picardie.

À l'échelle nationale en 2017, la fédération française de surf estimait à 12% le nombre de pratiquants de SUP sur les 680 000 dénombrés (permanents et occasionnels)<sup>7</sup>, soit environ 82 000 pratiquants. Cette activité est la deuxième la plus pratiquée dans la liste des sports nautiques encadrés par la fédération française de surf, juste après le surf qui compte 70% des pratiquants de la FFS.

### 3.1.1.11 La pêche à pied

La pêche à pied concerne toute personne prélevant des coquillages ou des crustacés. Elle peut s'exercer de façon professionnelle ou individuelle. Dans le cadre de la présente étude, seule la pêche à pied individuelle, ou aussi appelée pêche de loisir a été étudiée.

#### **Les sites de pêche à pied**

Sur le bassin Artois-Picardie, la quasi-totalité du littoral est propice aux populations de coquillages ou de crustacés, ce qui en fait un espace de pêche à pied vaste. Ainsi, près de 200 km<sup>2</sup> de zones de pêche à pied sont répertoriés entre le Cap Gris-Nez et le Tréport, longeant toute la côte hormis entre Gravelines et Dunkerque où aucune aire de pêche n'est recensée.

Selon l'atlas sanitaire des coquillages<sup>8</sup>, les zones de pêche à pied sont classées par catégorie, les mêmes que pour la pêche professionnelle, selon les espèces récoltées, soit :

- « Groupe 1 : gastéropodes (bulots etc.), échinodermes (oursins) et tuniciers (violets), ... » ;
- Groupe 2 : bivalves fouisseurs, c'est-à-dire les mollusques bivalves filtreurs dont l'habitat est constitué par les sédiments (palourdes, coques...) ;
- Groupe 3 : bivalves non fouisseurs, c'est-à-dire les mollusques bivalves filtreurs dont l'habitat est situé hors des sédiments (huîtres, moules...) »<sup>9</sup>.

Ces zonages font l'objet de suivi de la qualité des espèces récoltées. Les résultats obtenus permettent de classer l'accessibilité des sites de pêche à pied aux particuliers (Tableau 31). Ainsi, seules les superficies de catégorie A et B pour la pêche professionnelle sont accessibles à la pêche à pied de loisir, soit entre 75 et 93 km<sup>2</sup> selon les espèces pêchées.

---

<sup>7</sup> Fédération Française de Surf (2017). La FFS en chiffres - 2017.

<sup>8</sup><http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/classements-sanitaires>

<sup>9</sup> Catégories issues de l'atlas sanitaire des coquillages du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Tableau 31 : Classes de qualité des zones de pêche sur les côtes du bassin Artois-Picardie (source : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt).

Catégorie d'espèces	Superficie des zones de pêche (km <sup>2</sup> )			
	Classe A	Classe B	Classe C	Classe N
Groupe 1	0	0	0	196,73
Groupe 2	0	93,77	19,76	83,2
Groupe 3	0	74,25	5,2	117,28

Classes de qualité	Description
<b>A</b>	Récolte et mise sur le marché directe autorisée
<b>B</b>	Récolte et mise sur le marché après traitement dans un centre de purification ou après reparcage.
<b>C</b>	Récolte et mise sur le marché après un reparcage de longue durée ou après traitement thermique dans un établissement agréé.
<b>N</b>	Zones non classées, dans lesquelles toute activité de pêche ou d'élevage est interdite. Ces zones comprennent également les anciennes zones D et toute zone spécifiquement interdite (périmètres autour de rejet de station d'épuration...).

### Les pratiquants et les pratiques

La fréquentation des sites de pêche à pied par les pêcheurs de loisir est très peu connue car elle nécessite la mise en place de comptage. Sur le bassin Artois-Picardie, le Parc Naturel Marin (PNM) des estuaires picards et de la mer d'Opale a réalisé un suivi de l'activité de pêche à pied de loisir lors du projet Life Pêche à Pied publié en 2017. Durant cette étude, plusieurs critères ont été évalués comme la fréquentation des sites de pêche à pied, les espèces pêchées, la connaissance de la réglementation en vigueur, les pratiques,...

Le territoire du PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale couvre 80% des côtes du bassin Artois-Picardie (Figure 17), ce qui permet d'utiliser ces données pour qualifier la pêche à pied du littoral Artois-Picardie.

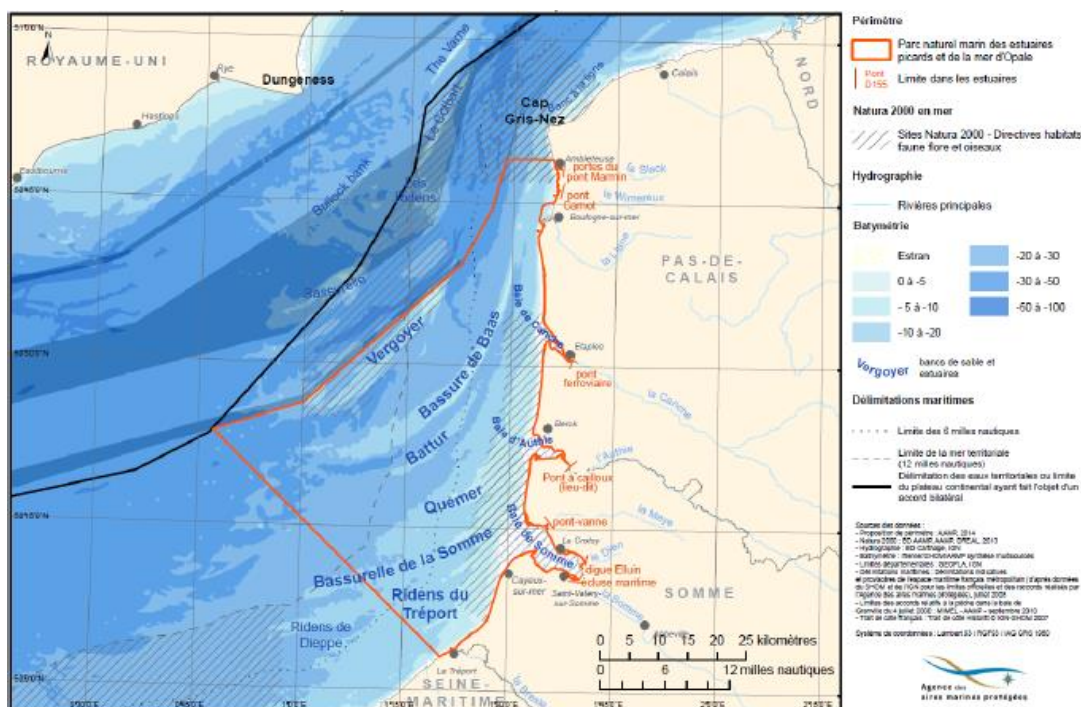


Figure 17: Territoire du PNM estuaires picards et mer d'Opale, territoire étudié pour la pêche à pied dans le cadre du projet Life Pêche à pied.

D'après ce projet, les espèces les plus pêchées sur les côtes des Hauts de France sont les moules, les coques, les vers de sable, les crevettes grises, les bouquets, les végétaux estuariens tels que la salicorne et plus localement en plus faibles proportions, les crabes, couteaux, lutraires et tellines.

Dans cette étude, les quantités récoltées n'ont pas été évaluées. Néanmoins, un suivi des fréquentations des sites de pêche à pied récréative entre 2014 et 2016 a été réalisé par comptage sur 8 sites pilotes du PNM, dont Wimereux, le Touquet et le Crotoy. À partir de ces observations, la fréquentation moyenne a été estimée pour la pêche aux moules, vers ou crevettes grises (Figure 18) soit près de 105 000 pêcheurs à pied. Dans la plupart des sites observés, les pêcheurs viennent essentiellement pour pêcher les moules. Seuls les sites de Fort-Mahon-Plage et Le Touquet sont également fréquentés pour la pêche de crevettes grises.

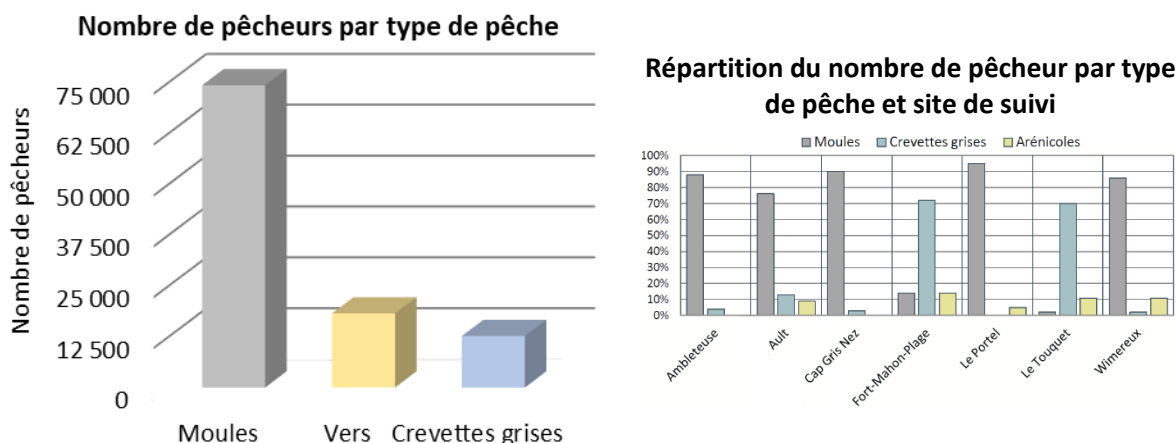


Figure 18 : Fréquentation annuelle par type de pêche à pied sur le PNM estuariens picards et mer d'Opale (source : Projet Life Pêche à pied, 2017).

### Le poids économique de la pêche à pied

Les informations du projet Life pêche à pied permettent d'estimer la valeur économique des espèces pouvant être consommées, c'est-à-dire des moules et des crevettes grises. Cette information a été estimée en appliquant le prix moyen de vente des espèces pêchées à la quantité maximale autorisée de récolte, le poids exact d'espèces pêchées n'étant pas connu.

La valeur économique relative à la pêche aux vers n'a pas été évaluée en raison du manque d'informations relatives au prix de vente d'une boîte d'appât de vers (utilisation majeure de cette espèce) et de l'absence de quotas de prise pour cette espèce.

Ainsi, les résultats présentés dans le tableau ci-dessous estiment à près de 3,7 millions d'€ la valeur économique maximale de la pêche à pied en 2017 sur les côtes du bassin Artois-Picardie. Cette information reste partielle puisqu'elle ne tient pas compte des autres espèces pêchées sur le bassin et se réfèrent à des quantités théoriques maximales autorisées (les pêcheurs pouvant ramener plus ou moins que ces limites réglementaires).

Tableau 32 : Valeur économique en 2017 des moules et crevettes grises pêchées.

Espèces pêchées	Fréquentation moyenne annuelle	Quotas maximum (kg/personne)	Prix moyen de vente (en € 2017)	Valeur économique maximale en 2017 (millions d'€)
Moules	74 287	5	5,29	2
Crevettes grises	12 652	5	26,86	1,7
<b>Total bassin</b>				<b>3,7</b>

Source: Projet Life pêche à pied, Arrêtés préfectoraux, INSEE 2017

### 3.1.1.12 La pêche en eau douce

La pêche en eau douce concerne la pêche au coup, au lancer, à la mouche ou au filet dans les rivières, ruisseaux, plans d'eau ou estuaires. Elle consiste à capturer le poisson pour la consommation personnelle ou pour le plaisir avant de le relâcher dans l'eau (principe de la pêche en no kill).

La pêche en eau douce peut être pratiquée de manière plus ou moins encadrée selon les attentes du pêcheur. Ainsi, un pêcheur peut :

- adhérer à un club de pêche sportive lui donnant accès aux compétitions de pêche (acquiescement d'une cotisation) ;
- pratiquer de manière autonome la pêche dite de loisir en achetant son droit de pêche sous forme de carte ;
- s'initier à la pêche au sein d'écoles spécialisées à cet effet.

#### **La pêche sportive en eau douce**

En France jusqu'en 2017, la pratique sportive de la pêche en eau douce était divisée en deux fédérations :

- la fédération de pêche au coup ;
- la fédération de pêche à la mouche et au lancer.

Depuis le regroupement des régions, ces deux associations ne font plus qu'une, et ont fusionné avec la fédération sportive de pêche en mer.

En 2012, le nombre de clubs de pêche sportive en eau douce était de 76, dont 0 pour la pratique de la pêche à la mouche et au lancer, pour environ 630 licenciés sur le bassin en 2014. Les licenciés comptés en 2014 ne font pas partis d'un club situé sur le bassin.

Tableau 33 : Nombre de clubs et de licences relatifs à la pêche sportive en eau douce sur le bassin Artois-Picardie.

Districts hydrographiques	Pêche au coup		Pêche à la mouche et au lancer	
	Nombre de clubs (2012)	Nombre de licenciés (2014)	Nombre de clubs (2012)	Nombre de licenciés (2014)
Sambre	1	20	0	0
Escaut	75	600	0	<10
<b>Total bassin</b>	<b>76</b>	<b>620</b>	<b>0</b>	<b>&lt;10</b>

Source: Ministère des sports

Le chiffre d'affaires ainsi que les effectifs n'ont pas été estimés pour cette activité puisque la base de données économiques sur les établissements et clubs ne permet de distinguer la pêche sportive en eau douce de la pêche en mer. De plus, certaines structures répertoriées dans la base peuvent être des professionnels de la pêche.



## La pêche de loisir en eau douce

Tout pêcheur souhaitant pêcher dans un cours d'eau ou plan d'eau non privés en France doit acheter un droit de pêche auprès d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). En région Hauts-de-France en 2017, 539 AAPPMA (Tableau 35) ont vendu 93 780 cartes de pêches (Tableau 35). Le nombre de titres varie selon la durée souhaitée, l'âge du pêcheur et son sexe. Par exemple, les cartes « Annuelles » représentent 60% des cartes vendues, suivies par les cartes « Journalière » (16%) et les « Découverte - 12ans » (11%). La part de femmes dans l'activité de pêche est faible, avec une représentation de 3% en 2016.

Tableau 34 : Nombre de cartes de pêche vendues par les AAPPMA en 2016 en région Hauts-de-France.

Département	Nombre de cartes vendues en 2016						Total
	Annuelles	Hebdomadaires	Journalières	Découverte Femme	Mineures	Découverte - 12 ans	
Aisne	8 495	185	2 239	341	1 355	1 198	13 813
Nord	17 892	202	888	799	2 918	3 128	25 827
Oise	5 850	75	2 265	264	673	884	10 011
Pas de Calais	13 881	144	447	546	2 719	2 816	20 553
Somme	9 440	458	9 440	692	1 548	1 998	23 576
<b>Total région</b>	<b>55 558</b>	<b>1 064</b>	<b>15 279</b>	<b>2 642</b>	<b>9 213</b>	<b>10 024</b>	<b>93 780</b>

Source: Fédération régionale de la pêche en Hauts-de-France

Concernant la gestion des sites de pêche, en France l'on dénombre 3 catégories de gestionnaires :

- le privé ;
- l'association agréée (AAPPMA) ;
- plusieurs associations, c'est la réciprocité.

Pour pêcher, un pêcheur doit donc respecter les instructions du gestionnaire du site de pêche. Celles des AAPPMA sont régies par le Code de l'Environnement et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), augmentés potentiellement de règlements propres à chaque AAPPMA. L'acquisition d'une carte de pêche permet au pêcheur de pratiquer son activité sur tous les sites gérés par l'AAPPMA auprès de laquelle il achète son titre de pêche. Si l'AAPPMA partage ses sites avec d'autres AAPPMA (réciprocité), il peut bénéficier d'un périmètre de pêche plus grand. En dehors des limites de son AAPPMA, le pêcheur doit soit acheter une carte interfédérale en début de saison, soit s'acquitter d'une taxe supplémentaire, appelée aussi vignette « Groupement réciprocitaire », en cours de saison de pêche.

En région Hauts-de-France, 67% des AAPPMA sont réciprocitaires (Tableau 35).

Tableau 35 : AAPPMA en région Hauts-de-France en 2016.

Département	Nombre d'AAPPMA (2016)		Total
	Réciprocitaires	Non réciprocitaires	
Aisne	67	40	107
Nord	93	65	158
Oise	63	12	75
Pas de Calais	89	38	127
Somme	50	22	72
<b>Total région</b>	<b>362</b>	<b>177</b>	<b>539</b>

Source: Fédération régionale de la pêche en Hauts-de-France

Le coût des cartes de pêche en région Hauts-de-France est présenté dans le Tableau 37, ce qui représente une dépense totale de près de 5 millions d'euros.

Tableau 36 : Dépenses estimées par les pêcheurs pour l'acquisition d'un titre de pêche en Hauts-de-France en 2016.

Intitulé des cartes de pêche	Prix (€)	Dépenses (milliers d'€)
<b>Annuelle</b>	de 75 à 96	4 167*
<b>Hebdomadaire</b>	32	34
<b>Journalière</b>	11	168
<b>Découverte Femme</b>	33	87
<b>Mineure</b>	25	230
<b>Découverte - 12 ans</b>	6	60
<b>Total</b>		<b>4 747</b>

source: [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)

\* ne disposant pas de la répartition des cartes annuelles selon la réciprocité, l'estimation a été réalisée pour le coût de la carte de pêche le plus bas, soit 75€

Le prix de la carte de pêche est compris :

- le coût de la « Cotisation Pêche Milieu Aquatique (CPMA) comprenant une redevance milieu aquatique, et d'éventuelles options vous permettant d'étendre vos possibilités de pêche » (source : [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)). Elle varie selon la carte de pêche mais ne dépasse pas 34,2 € en 2018.  
La redevance milieu aquatique est reversée à l'Agence de l'Eau sur laquelle se situe l'AAPPMA. Sur le bassin Artois-Picardie en 2017, 398 000 € de redevance milieu aquatique ont été prélevés sur l'achat des cartes de pêche annuelles ;
- le tarif de la Fédération Départementale des AAPPMA comprise entre 3,8 et 24,6€ ;
- la part de l'AAPPMA plafonnée à 16,2 € ;
- le coût de la réciprocité pour les cartes annuelles statuée à 21 € pour les interfédérales ou à 30 € en cas d'acquiescement du timbre réciprocaire en cours de saison de pêche pour l'Union Réciprocaire Nord Est (URNE).

C'est donc au travers de l'achat des cartes de pêche que les AAPPMA constituent la majeure partie de leur budget. D'après l'étude nationale de la pêche en 2014, les cotisations à l'AAPPMA représentaient un peu moins de 80% du budget des associations. Les 20% restant sont issus des subventions publiques ou de partenaires locaux.

Les dépenses liées aux cartes de pêche ne tiennent pas compte de l'achat de matériel, des déplacements, de la nourriture,... Aussi, d'après une étude réalisée par le BIPE pour la Fédération Nationale de Pêche en 2014<sup>10</sup>, un pêcheur dépense en moyenne par an 681 €, dont la majorité, est vouée au matériel, consommables et au nautisme (embarcation, moteur,...), soit 65% des dépenses (Figure 19). La part vouée au déplacement et à la restauration n'est pas négligeable puisqu'elle équivaut à 30% du budget du pêcheur.

<sup>10</sup> Fédération Nationale de Pêche (2014). Synthèse des résultats de l'étude "Impacts socio-économiques de la pêche de loisir en eau douce en France". Au bout de la ligne de pêche... un véritable poids économique,... une véritable utilité sociale et environnementale.



Ainsi, à l'échelle de la région Hauts-de-France, pour environ 78 000 pêcheurs possédant une carte annuelle en 2016, les dépenses moyennes sont de près de 53 millions d'euros. Les cartes journalières et hebdomadaires n'ont pas été prises en compte pour éviter les doublons. En effet, un pêcheur peut prendre plusieurs cartes journalières ou hebdomadaires durant la saison de pêche.

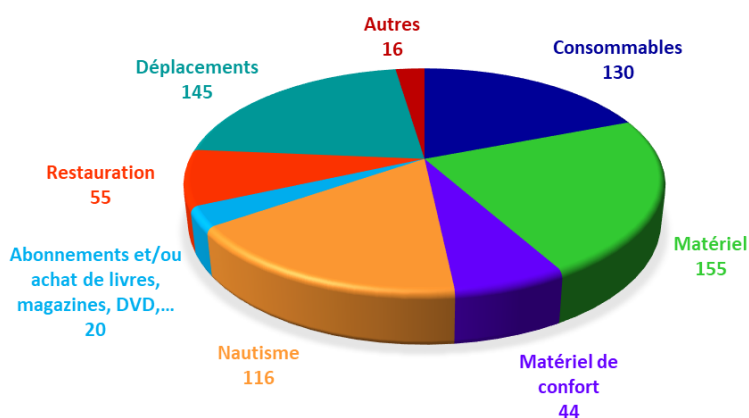


Figure 19 : Dépenses moyennes d'un pêcheur (source : Ecodecision d'après la Fédération Nationale de Pêche).

À ces dépenses courantes et moyennes des pêcheurs, il est possible d'ajouter le coût de l'hébergement. Il est en moyenne de 49€/an et personne (Fédération Nationale de Pêche), soit une dépense moyenne en 2016 en région Hauts-de-France de près de 3,8 millions d'€. La pratique de séjour de pêche, c'est-à-dire de déplacement comprenant au moins une nuit à proximité du site de pêche, assez courante en France puisque 39% des pêcheurs consacrent en moyenne 21,3 jours/an de leur temps personnel à un ou plusieurs séjours de pêche. En région Hauts-de-France, plus de 50 hébergements sont labellisés pour la pêche (Fédération Nationale de Pêche, « Pêche » des Gîtes de France ou Clés Vacances,...).

Enfin, concernant les emplois dans les AAPMA, la pêche de loisir fonctionne essentiellement par l'implication des bénévoles. En effet, en 2016, le nombre de bénévoles en Région Hauts-de-France est de 5 795, soit 120 fois plus que le nombre des salariés (Tableau 37).

Tableau 37 : Nombre d'emplois dans les AAPMA en région Hauts-de-France en 2016.

Département	Nombre de salariés	Nombre de bénévoles
Aisne	5,5	1 005
Nord	14	1 395
Oise	6	945
Pas de Calais	14	1 700
Somme	10	750
<b>Total région</b>	<b>49,5</b>	<b>5 795</b>

Source: Fédération régionale de la pêche en Hauts-de-France

## La pêche d'initiation en eau douce

En région Hauts-de-France en 2016 on dénombre 30 sites d'initiation à la pêche en eau douce. Deux types de structures sont distinguées (Tableau 38) :

- les écoles de pêche ou Ateliers Pêche Nature (APN) qui ont pour objectif d'initier les plus jeunes à la pratique de la pêche de manière respectueuse pour les poissons et la nature ;
- les Pôles Départementaux d'Initiatives Pêche et Nature (PDIPN), qui réalisent de l'animation de pêche auprès des centres de loisir et des écoles du département.

Tableau 38 : Nombre de sites d'initiation de pêche en Hauts-de-France en 2016.

Département	Nombre d'APN (2016)	Nombre de PDIPN (2016)
Aisne	7	0
Nord	8	0
Oise	3	0
Pas de Calais	4	1
Somme	6	1
<b>Total région</b>	<b>28</b>	<b>2</b>

Source: Fédération régionale de la pêche en Hauts-de-France

D'après l'étude nationale de la pêche réalisée en 2014<sup>11</sup>, les écoles de pêche accueillent en moyenne 1 100 personnes par an. En région Hauts-de-France il est donc possible d'estimer à près de 33 000 le nombre de personnes formées dans ces structures en 2016.

## Les sites de pêche en eau douce

Que la pêche soit pratiquée dans le cadre d'une compétition ou pour le loisir, les sites de pêche en eau douce sont les mêmes. Ainsi, en Région Hauts-de-France près de 6 000 km de cours d'eau sont autorisés à la pêche, dont 75% est géré par une AAPPMA (Tableau 39). Cette valeur correspond aux linéaires gérés par les SAPL et le domaine public fluvial, le linéaire réciproitaire étant compris dans le linéaire SAPL. Les linéaires privés ne sont pas connus.

Tableau 39 : Linéaires de cours d'eau de pêche en région Hauts-de-France en 2016.

Département	Linéaire de cours d'eau (km)		
	Gestion SAPL*	Dont réciproitaire	Domaine public fluvial
Aisne	909	694	422
Nord	450	300**	385
Oise	267	-	335
Pas de Calais	1880	1 500**	220
Somme	900	-**	300*
<b>Total région</b>	<b>4406</b>	<b>2 494</b>	<b>1 667</b>

Source: Fédération régionale de la pêche en Hauts-de-France

\*Structures Associatives de la Pêche de Loisir

\*\*Données estimées selon les informations diffusées sur internet par les fédérations départementales

<sup>11</sup> Cf. Référence présentée en note 10.

Sur le bassin Artois-Picardie en 2017, plus de 300 plans d'eau ont été répertoriés pour la pratique de la pêche en eau douce. Les plans d'eau localisés et renseignés dans la base équipements sont essentiellement des plans d'eau gérés par les AAPPMA ou du domaine public. Quelques plans d'eau privés ont été repérés mais aucune base ne répertorie ces sites de pêche. Ainsi, la base équipements recense un minimum de plans d'eau localisés par les fédérations de pêche mais également labellisés promopêche<sup>12</sup>.

Tableau 40 : Nombre de plans d'eau identifiés pour la pêche en eau douce sur le bassin Artois-Picardie.

Districts hydrographiques	Nombre de plans d'eau
Sambre	12
Escaut	299
<b>Total bassin</b>	<b>311</b>

Les sites de pêche privés ont une économie particulière. Les propriétaires de ces sites demandent une participation aux pêcheurs selon la durée (exemples : 1/2 journée, journée complète), le nombre de cannes, le poids de poissons pêchés,... À la différence des plans d'eau fédéraux par exemple, les pêcheurs n'ont pas pour obligation d'être détenteur d'une carte de pêche interfédérale. Le coût de la « partie de pêche » est très variable d'un site à un autre mais peut représenter une très forte économie sur un territoire. Ces sites de pêche sont aussi appelés pisciculture à valorisation touristique. Certains d'entre eux alimentent les bassins de pêche avec les poissons élevés sur le site.

### 3.1.1.13 La pêche en mer

La pêche en mer concerne toute pratique réalisée :

- depuis le bord de l'eau (rochers, plages, digues,...), appelée également surfcasting ;
- en pleine mer à bord d'un bateau ;
- sous l'eau, la pêche sous-marine.

Tout comme la pêche en eau douce, la pêche en mer peut être pratiquée dans un club sportif ou pour le loisir.

Sur le bassin Artois-Picardie les sites de pêche en mer sont localisés sur l'ensemble du littoral (naturel ou artificialisé autorisé à la pêche) et dans les eaux de la Manche et de la mer du Nord.

#### **La pêche sportive en mer**

Pour la pêche sportive en mer, nous avons regardé :

- la fédération des pêcheurs en mer (Tableau 41) ;
- la fédération nautique de pêche sportive en apnée. En 2012 et 2014, cette fédération n'avait pas transmis d'informations au Ministère des sports relatives au bassin Artois-Picardie.

La pêche sportive en mer en Artois-Picardie est représentée par la pêche de « surface » avec près de 25 clubs pour environ 800 licenciés. En comparaison avec la pêche en eau douce, cette activité concerne 2 fois moins de clubs mais un nombre de licenciés plus élevé.

<sup>12</sup> Plan d'eau Promopêche. Disponible sur : <http://plansdeaupromopecte.com/Promopecte-a-10-ans.html>

Tableau 41 : Praticants permanents de pêche sportive en mer dans les ex régions Nord-Pas de Calais et Picardie.

Nord Pas de Calais		
Districts hydrographiques	Nombre de clubs (2017)	Nombre de licenciés (2014)
Sambre	0	2
Escaut	23	800
<b>Total bassin</b>	<b>23</b>	<b>802</b>

Picardie		
Districts hydrographiques	Nombre de clubs (2012)	Nombre de licenciés (2014)
Sambre	0	0
Escaut	0	10
<b>Total bassin</b>	<b>0</b>	<b>10</b>

Source: Ministère des Sports et ex comité régional de la pêche en mer en Nord pas de Calais

### La pêche de loisir en mer

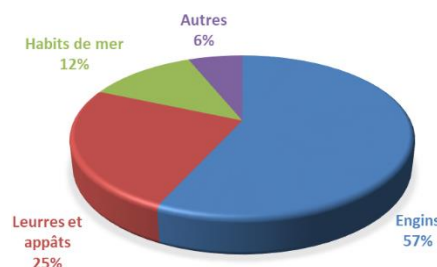
La pêche de loisir en mer est peu suivie. À la différence de la pêche en eau douce, les pêcheurs en mer n'ont pas besoin de titre de pêche pour pratiquer l'activité. Ainsi il est difficile d'évaluer le nombre de pêcheurs de loisir en mer. Néanmoins, lors de la réalisation du projet Life pêche à pied, les comptages ont permis d'estimer le nombre de pêcheurs pratiquant le surfcasting. Ainsi, sur le périmètre du PNM, la fréquentation moyenne annuelle des plages pour le surfcasting entre 2014 et 2016 a été estimée à 8 500 pêcheurs. La plage la plus fréquentée pour cette pratique est celle de Cayeux-sur-Mer avec des pics de fréquentation annuelle pouvant atteindre 2 800 pêcheurs.

Les données économiques relatives à la pêche en mer de loisir sont peu nombreuses. En 2013 en France, l'Ifremer<sup>13</sup> a estimé à 146 €/pêcheur, dont 83 € pour les engins nautiques, les dépenses annuelles d'équipements pour la pêche en mer de loisir (Tableau 42).

Tableau 42 : Dépenses moyennes des pêcheurs de loisir en mer.

Poste de dépenses	Dépenses (€/pêcheur/an)
Engins	83
Leurres et appâts	36
Habits de mer	18
Autres	9
<b>Total</b>	<b>146</b>

Source: Ifremer, 2013



Enfin, d'après cette étude, la pêche en mer de loisir prélève près de 20 400 tonnes de poissons, dont 15 500 sont gardées pour la consommation personnelle, ce qui représente 5% des prélèvements réalisés dans le cadre de la pêche professionnelle en mer.

<sup>13</sup> Ifremer Bretagne (2013). La pêche récréatives en mer en France Métropolitaine (Atlantique, Manche, Mer du Nord, Méditerranée).

### 3.1.1.14 La plaisance

La plaisance de loisir consiste à naviguer avec des bateaux à voile ou à moteur. Cette activité peut être pratiquée sur plan d'eau, sur cours d'eau ou en mer.

#### **La plaisance maritime**

Sur le bassin on dénombre 13 ports maritimes (dont trois ports sur la ville de Dunkerque) qui sont tous situés sur le district de l'Escaut et qui se répartissent de la manière suivante :

- 6 ports publics ;
- 6 ports associatifs ;
- 1 prestataire privé de stockage à sec.

Ces ports affichent pour les 2 601 anneaux destinés aux résidents annuels un taux d'occupation de 100%. Pour les visiteurs 294 places sont disponibles et le taux d'occupation en 2014 est de 80%.

Tableau 43 : Répartition des types de places disponibles dans les ports du bassin

Ports	Anneaux résidents annuels	Anneaux visiteurs
Dunkerque ( 3 gestionnaires)	785	100
Gravelines	411	25
Calais	282	50
Boulogne sur mer	400	70
Etaples	218	22
Le Touquet Paris Plage	88	0
Waben	19	0
Le Crotoy	93	7
Saint-Valéry sur Somme	230	20
Cayeux sur mer	75	0
<b>Total</b>	<b>2 601</b>	<b>294</b>

Source : La filière nautique en NPDC - 2014

Tableau 44 : Répartition des places disponibles dans les ports du bassin

	Nombre d'anneaux	
	District Escaut	District Sambre
Anneaux résidents annuels	2 601	0
Anneaux visiteurs	294	0
<b>Total</b>	<b>2 895</b>	<b>0</b>

Source : La filière nautique en NPDC et Picardie- 2014

Les places des résidents annuels se répartissent de manière équivalente entre les voiliers (majoritairement compris entre 8 et 12 m) et les bateaux à moteur (en grande majorité d'une longueur inférieure à 8 m). Les résidents annuels proviennent principalement du bassin AEAP.

La majorité des ports disposent d'une aire de carénage. Trois ports ont été labellisés en 2017 « Pavillon bleu ». Le label Pavillon bleu implique que le port est équipé d'une pompe de récupération des eaux usées des bateaux (eaux grises/noires) et met en œuvre une politique de récupération et de traitement des eaux usées des aires techniques avant rejet dans le milieu (aires de carénage). Ils doivent également respecter les critères suivants :

- Répartition et entretien des équipements sanitaires conformes à la réglementation départementale ;
- Absence de rejets directs d'eaux usées dans le port ;
- Propreté du plan d'eau garantie en permanence ;
- Politique de résorption à la source des pollutions ;
- Politique de réduction des dépenses en énergie et en eau ;
- Gestion des boues de dragages ;
- Pour les ports de plus de 1 000 anneaux, récupération et traitement des liquides polluants des cales ;
- Analyses régulières des eaux du port et des sédiments ;
- Absence de pollution sonore et olfactive ;
- Récupération et traitement des liquides polluants des cales pour les ports de moins de 1 000 anneaux ;
- Incitation à l'utilisation de produits et techniques respectueux de l'environnement.

Tableau 45 : Gestion du milieu des ports maritimes

Port de plaisance maritime	Le poids économique du port	
	Aire de carénage	Pavillon bleu 2017
Dunkerque	oui	non
Gravelines	oui	non
Calais	oui	non
Boulogne-sur-Mer	oui	non
Etaples	oui	oui
Le Touquet Paris Plage	oui	oui
Waben	non	non
Le Crotoy	non	non
Saint-Valéry sur Somme	oui	oui
Cayeux-sur-mer	non	non

Source : Pavillon bleu, sites des ports maritimes

L'activité sur ces ports est relativement importante avec près de 9 000 bateaux visiteurs en 2014 dont les dépenses sont en moyenne de 29€ par personne. Ainsi près de 1,6 M€ ont été réinjectés dans l'économie locale en 2014.

Tableau 46 : Dépenses des touristes faisant escale dans les ports du bassin

	Les escales	
	District Escaut	District Sambre
<b>Nombre de bateaux visiteurs</b>	8 996	0
<b>Nombre de nuitées</b>	23 462	0
<b>Nombre de personnes</b>	56 300*	0
<b>Dépenses injectées dans l'économie locale</b>	1,6 M€ **	0

Source : La filière nautique en NPDC – 2014

\* on considère que le nombre de personnes à bord d'un bateau de plaisance est de 2,4.

\*\* 56 300 x 29 = 1,6 M€

Ces visiteurs sont principalement des Néerlandais (41%), des Belges (18%), et des Britanniques (15%).

L'activité de plaisance génère des emplois sur 11 des 13 ports. Les ports les Dauphins de Dunkerque et Waben sont gérés par des bénévoles.

Tableau 47 : Emplois et recettes des ports de plaisance maritime du bassin

	Le poids économique du port	
	District Escaut	District Sambre
<b>Nombre d'emplois temps plein</b>	29	0
<b>Nombre d'emplois temps partiel</b>	5	0
<b>Nombre d'emplois saisonniers</b>	21	0
<b>Recettes des ports</b>	2,35 M€	0

Source : La filière nautique en NPDC - 2014

Les recettes des ports se répartissent de la manière suivante :

- 70% de la location d'anneaux à l'année,
- 12% de la location d'anneaux en escale
- 19% de services proposés par le port (location de vélo, laverie, carburant, permis bateau...).

### La plaisance fluviale

Pour la plaisance fluviale nous disposons de deux sources d'informations :

- des données précises provenant de VNF pour les ports et haltes dont l'organisme assure la gestion ;
- des données provenant de l'étude réalisée sur la filière nautique sur les anciennes régions Nord, Pas de Calais et Picardie.

La halte nautique (ou halte fluviale) est un équipement d'escale de court séjour, aménagé de manière simple qui ne donne pas lieu à la délivrance de services marchands. Cet espace public peut accueillir un nombre limité de bateaux et dispose parfois d'une descente à l'eau. Le stationnement gratuit n'est autorisé que pour une durée limitée inférieure à 48 heures.

Le port de plaisance comprend une zone d'amarrage ou un bassin de capacité minimale de 10 bateaux. Chaque infrastructure comprend une capitainerie ou un local pour l'accueil des plaisanciers, des bornes de distribution d'eau et d'électricité ainsi que des sanitaires. L'accueil est effectué par le responsable de l'animation du site et le stationnement est payant proportionnellement à la durée de la visite (d'une nuitée à une année).

Sur le périmètre des trois anciennes régions on dénombre 18 ports et 48 haltes nautiques. Le bassin Artois-Picardie est doté de 50 haltes ou ports gérés par VNF permettant aux plaisanciers de faire une escale. Ces aménagements disposent de 2 084 places.

Tableau 48 : Nombre de haltes ou de ports et capacité d'accueil pour la plaisance fluviale sur le bassin gérés par VNF

	Nombre de halte ou port		Capacité d'accueil	
	District Escaut	District Sambre	District Escaut	District Sambre
<b>Halte</b>	30	6	192	57
<b>Port</b>	14		1 835	
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>6</b>	<b>2 027</b>	<b>57</b>

Source : données VNF



Au niveau des équipements, seul le port Grand Fort Philippe de Gravelines est équipé d'une aire de carénage.

Ces ports sont gérés par des associations, la CCI d'Amiens-Picardie, des collectivités, des Offices du tourisme, des syndicats mixtes ou des sociétés privées. Ils génèrent 12 emplois à temps plein. Les ports gérés par des associations fonctionnent avec des bénévoles.

Une étude sur la filière nautique réalisée en 2014 a permis de caractériser les dépenses des plaisanciers fluviaux à 2,36 M€ (uniquement sur les départements Nord et Pas-de Calais) :

- 1,1 M€ pour les dépenses de fonctionnement (carburant, assurance...),
- 1,26 M€ lors de la navigation (loisirs, sorties, shopping, dépenses alimentaires...).

Tableau 49 : données sur la plaisance fluviale sur les régions du bassin AEAP

	Fluviale
Nombres de passages aux écluses en 2014	34 242
Dépenses des plaisanciers en 2014*	2,36 M€

Source : La filière nautique en NPDC et Picardie – 2014

\* Uniquement Nord-Pas-de-Calais

### 3.1.1.15 La plongée

La plongée relève de la FFESSM (Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins) qui propose de nombreuses activités telles que la plongée libre, la plongée en bouteille, la nage avec palme, le hockey subaquatique, l'apnée, la pêche sous-marine, la nage en eau vive, le tir sur cible subaquatique, l'orientation subaquatique...

#### Caractérisation de l'activité

Sur le bassin une centaine de clubs est affilié à la FFESSM, permettant ainsi à 6 600 licenciés de pratiquer des activités liées aux sports sous-marins.

Tableau 50 : Nombre de clubs et de licenciés affiliés à la FFESSM sur le bassin

Districts hydrographiques	Pratiquants permanents	
	Nombre de clubs (2012)	Nombre de licenciés (2014)
<b>Sambre</b>	3	300
<b>Escaut</b>	100	6 300
<b>Total bassin</b>	<b>103</b>	<b>6 600</b>

Source : Ministère des sports

Le nombre de licenciés dédiés à la plongée ne peut être présenté car il n'est pas possible de distinguer les licences « plongée » des autres sports sous-marins.

Pour quantifier le nombre de clubs de plongés nous avons utilisé les données disponibles dans la base de données économiques des établissements et des clubs. Ainsi 73 établissements proposent l'activité de plongée sur le bassin.

Tableau 51 : Nombre d'établissements de plongée sur le bassin (2017)

Districts hydrographiques	Nombre d'établissements
Sambre	6
Escaut	67
<b>Total bassin</b>	<b>73</b>

Source : Base de données économiques

Il n'a pas été possible de quantifier le nombre de pratiquants occasionnels sur le bassin ; ces derniers effectuant principalement des baptêmes de plongée.

### **Localisation de l'activité**

Les activités de plongée peuvent se réaliser en piscine ou en extérieur. Les plongées en extérieur sont réalisées soit en mer, soit dans des anciennes carrières qui proposent une profondeur intéressante. Les licenciés du bassin Artois-Picardie pratiquent la plongée sur des sites naturels du bassin (port de Dunkerque, lac bleu de Roeux...) mais également en Belgique ou dans le sud de la France (lors de séjours ponctuels).

### **Poids économique de l'activité**

Les clubs de plongée sont dans leur très grande majorité des clubs associatifs. En effet sur les 153 clubs de la FFESSM (toute activité confondue), seuls 5 sont des clubs commerciaux. Ces clubs fonctionnent principalement sur le bénévolat. Sur les 73 établissements de plongée recensés un seul établissement emploie entre 1 et 2 salariés. L'enquête menée auprès des clubs de plongée nous indique un nombre de bénévoles important par club pouvant aller jusqu'à 50 personnes.

Pour l'établissement employant des salariés nous pouvons estimer le chiffre d'affaires à 504 K€ et la valeur ajoutée à 246 K€. Cependant ce chiffre est sous-estimé pour le bassin puisque les clubs fonctionnant avec des bénévoles dégagent des recettes telles que les cotisations des adhérents, les recettes provenant des pratiquants occasionnels, les subventions des municipalités et parfois grâce à des sponsors. Pour la plongée, le prix de la licence adulte est de 38,80 € pour l'année 2018 mais les adhésions au club peuvent aller jusqu'à 140 € (d'après l'enquête menée auprès des clubs).

### 3.1.1.16 Le ski nautique et wakeboard

#### Caractérisation de l'activité

La base de données économiques des établissements et des clubs ainsi que des données provenant de la Fédération Régionale des Hauts de France nous ont permis d'identifier 5 établissements proposant une activité de ski nautique et de wakeboard sur le bassin, tous situés sur le district de l'Escaut.

La base du Ministère des Sports précise que 200 licenciés sont recensés sur le district de l'Escaut en 2014.

Le ski nautique et le wake board peuvent être pratiqués avec un bateau ou un téléski. Ce dernier équipement vient d'être installé sur deux des quatre établissements car il est électrique et permet de limiter le bruit par rapport à un bateau à moteur. De plus il contribue à la réoxygénation de l'eau<sup>14</sup>.

Tableau 52 : Nombre de clubs, d'établissements et de licenciés pour le ski nautique et le wakeboard

Districts hydrographiques	Nombre de clubs (2016)	Nombre d'établissements (2016)	Nombre de licenciés (2016)
Sambre	0	0	0
Escaut	2	5	544
<b>Total bassin</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>544</b>

Source : Ligue Hauts-de-France, base de données économiques

Nous ne disposons pas de données précises sur les pratiquants occasionnels mais les clubs disposant de téléski nautique proposent des forfaits selon différentes durées (1 heure, demi-journée, journée...) voir un abonnement à l'année.

#### Localisation de l'activité

La pratique en mer du Nord étant difficile du fait de la présence constante de clapot ou de vague même en cas d'absence de vent, la pratique sur des plans d'eau s'est développée. Ainsi l'activité est pratiquée sur la base de loisirs Chabaud Latour (Condé-sur-l'Escaut), sur l'étang de la Clara (Amiens) et sur un bassin créé spécialement pour l'activité au centre nautique de la manche Bertrand Lambert (Le Touquet) Ce type de masse d'eau permet l'installation de téléski présentant l'avantage de ne plus avoir à utiliser de bateau pour le tractage des skieurs ou des wakebordeurs.

#### Poids économique de l'activité

Le prix des licences varie entre 5 à 50 € selon les options choisies (découverte, modules, compétition). À ce coût il convient de rajouter le coût d'adhésion au club qui peut être élevé (entre 200 et 650€ pour une adhésion annuelle adulte) du fait des investissements générés par le matériel utilisé pour l'activité. Selon l'activité et le club le matériel (planche de wake, combinaison...) peut être prêté ou loué.

Les pratiquants occasionnels payent également la licence et un forfait en fonction du temps souhaité (l'heure de ski nautique en téléski varie entre 14€ et 30€ selon le club et la saison). Les clubs proposent des tarifs allant d'une heure à la journée avec location de matériel en sus ou non.

<sup>14</sup> Site internet du Conseil Départemental de la Somme.

### 3.1.1.17 Le surf

#### Caractérisation de l'activité

Le nombre de clubs affiliés à la fédération de surf et proposant une activité de surf (les clubs de paddle sont également affiliés à la fédération de surf) est de 3 sur le bassin AEAP. Ils sont tous situés sur le district de l'Escaut. Le nombre de licenciés de surf s'élève à 200.

Tableau 53 : Nombre de clubs et de licenciés pour le surf sur le bassin

Districts hydrographiques	Nombre de clubs (2017)	Nombre de licenciés (2014)
Sambre	0	0
Escaut	3	200
<b>Total bassin</b>	<b>3</b>	<b>200</b>

Source : Fédération Française de surf, Ministère des Sports.

#### Localisation de l'activité

Le surf est pratiqué exclusivement en mer.

#### Poids économique de l'activité

Le prix des licences varie entre 30 et 50 € selon la catégorie des sportifs (sportive, compétition, éducateur, dirigeant). On peut donc estimer les recettes liées aux licences à 8 K€ sur le bassin. Nous ne disposons d'information ni sur le coût d'adhésion au club ni sur le chiffre d'affaires généré par cette activité sur le bassin car les 4 établissements identifiés sur le bassin n'emploient aucun salarié.

### 3.1.1.18 La voile et la planche à voile

L'activité voile est pratiquée sur la mer et sur des plans d'eau. La pratique de la voile peut se réaliser sur différents types de bateaux. Au niveau national ce sont les bateaux habitables qui sont le plus prisés (avec 46% des licenciés) puis les dériveurs (avec 25% des licenciés). La planche à voile est également gérée par la Fédération Française de Voile (le kite surf n'y étant intégré que depuis 2017) et figure dans la catégorie « autres ».

Tableau 54 : Nombre de licenciés par type de bateau – données nationales 2017

	Dériveurs	Planches	Catamarans	Habitables	Quillards	VRC	Autres	Total
Nombre	18 703	8 849	9 043	34 424	1 416	351	1 334	74 120
Répartition	25%	12%	12%	46%	2%	0%	2%	100%

\*VRC : voile radiocommandée

### Caractérisation de l'activité

Les clubs sont majoritairement situés sur le district de l'Escaut et permettent à près de 15 000 licenciés de pratiquer régulièrement cette activité. Nous n'avons pas pu obtenir de données sur les pratiquants occasionnels.

Tableau 55 : Nombre de clubs et de licenciés de voile sur le bassin

Districts hydrographiques	Nombre de clubs (2012)	Nombre de licenciés (2014)
Sambre	1	200
Escaut	41	14 600
<b>Total bassin</b>	<b>42</b>	<b>14 800</b>

Source : Ministère des Sports

Le nombre de licenciés de voile sur la Région Hauts de France a fortement diminué entre 2014 et 2016. En effet le nombre de licenciés pour l'ensemble de la région s'établissait à 13 368 en 2014 contre 9 421 en 2016. La différence entre le nombre de licenciés en 2014 sur le bassin et celui de la région (14 800 contre 13 368) s'explique par le fait que le Ministère des Sports recense les licenciés selon leur lieu de résidence tandis que la Fédération de Voile les comptabilise selon la localisation du club.

### Localisation de l'activité

La pratique de la voile sur le bassin se fait majoritairement en mer.

### Poids économique de l'activité

Les clubs situés sur le bassin Artois-Picardie emploient une vingtaine de personnes auxquelles viennent s'ajouter des bénévoles.

Les recettes relevant des licences sur la région Hauts de France se sont élevées à 215 K€ pour l'année 2016. Il faut donc minorer ce chiffre pour le bassin Artois-Picardie puisque le périmètre de ce dernier est moins large que celui de la région.

Tableau 56 : Recettes liées aux licences de voiles accordées en 2016 sur la Région Hauts de France

	Adultes	Jeunes	Passeport voile	Temporaire 1 jour	Temporaire 4 jours	Total
Nombre	2 373	817	5 830	356	45	9 421
Prix licence	53,2	27	10,7	11,6	27	
<b>Total</b>	<b>126 244</b>	<b>21 732</b>	<b>62 381</b>	<b>4 130</b>	<b>1 197</b>	<b>215 683</b>

Source : Fédération Française de Voile

Les clubs de voile reçoivent des subventions de la part des communes, des départements et de la région et peuvent accroître leurs recettes grâce à l'organisation de manifestations. Le chiffre d'affaires estimé de l'activité voile sur le bassin s'élève à 7 M€ avec une valeur ajoutée de 3,3 M€.

## Les essentiels sur les activités directement liées à l'eau sur le bassin Artois-Picardie

Les activités sportives directement liées à l'eau sont très représentées sur le bassin du fait de l'importance de sa façade maritime. La baignade est l'activité pratiquée par le plus grand nombre de personnes mais c'est le canoë-kayak qui génère le chiffre d'affaires le plus élevé (Figure 24).









Activités	Quantification	Poids économique
Aviron 	17 clubs, 1 934 licenciés	4,2 millions d'€ de CA / 2 millions d'€ de VA 12 emplois pour 11 établissements recensés
Baignade 	175 000 baigneurs	1,5 millions d'€ de dépenses pour les cabines de plage
Canoë kayak 	37 clubs, 3 833 licenciés	9,5 millions d'€ de CA / 4,6 millions d'€ de VA 31 emplois pour 34 établissements recensés
Joutes et sauvetages 	4 clubs, 200 licenciés	3 établissements recensés
Kitesurf 	25 clubs, 748 licenciés	0,5 millions d'€ de CA / 0,2 millions d'€ de VA 2 emplois pour 13 établissements recensés
Plongée 	6 638 licenciés	0,5 millions d'€ de CA / 0,2 millions d'€ de VA 2 emplois pour 73 établissements recensés
Ski-nautique 	3 clubs, 544 licenciés	4 établissements recensés
Surf 	3 clubs, 200 licenciés	8 K€ de recettes liées aux licences, 4 établissements recensés

Figure 20: Bilan économique des activités sportives directement liées à l'eau sur le bassin Artois-Picardie

La natation ne peut pas être comparée aux activités précédentes car elle se pratique majoritairement en piscine. Près de 20 000 personnes pratiquent ce sport en club, permettant de dégager un chiffre d'affaires de 46 millions d'euros et de générer près de 129 emplois.


Activités	Quantification	Poids économique
Natation 	85 clubs, 19 143 licenciés	43,3 millions d'€ de CA / 21,2 millions d'€ de VA 129 emplois pour 90 établissements recensés

Figure 21: Bilan économique de la natation sur le bassin Artois-Picardie.

L'activité de pêche est très présente sur le bassin, que ce soit sur les plages, en mer, en plan d'eau ou en rivière.




Activités	Quantification	Poids économique
Pêche à pied 	105 000 pêcheurs	Valeur économique de 3,7 millions d'€
Pêche en eau douce 	76 clubs, 652 licenciés	Données non disponibles à cette échelle
Pêche en mer 	22 clubs, 811 licenciés	Données non disponibles à cette échelle

Figure 22: Bilan économique de la pêche sur le bassin Artois-Picardie.

La large façade maritime du bassin et l'importance du réseau fluvial permettent de proposer de nombreux ports pour pratiquer la plaisance et la voile. Des places dédiées aux visiteurs permettent à ces derniers de faire des escales et d'injecter de l'argent dans l'économie locale.

L'activité voile est très présente sur le bassin avec près de 14 800 licenciés, générant ainsi un chiffre d'affaires de l'ordre de 7 millions d'euros.




Activités	Quantification	Poids économique
Plaisance maritime 	2 601 places à l'année et 8 996 places visiteurs loués	1,6 millions d'€ dépensés par les visiteurs et 2,3 millions d'€ de recettes pour les ports.
Plaisance fluviale 	2 084 places	Données non disponibles à cette échelle.
Voile 	42 clubs, 14 792 licenciés	7 millions d'€ de CA / 3,3 millions d'€ de VA 22 emplois pour 39 établissements recensés

Figure 23: Bilan économique des activités navales sur le bassin Artois-Picardie.



### 3.1.2 Les activités indirectement liées à l'eau

Le nombre total de clubs sportifs du bassin Artois-Picardie pour les activités indirectement liées à l'eau est d'environ 900 clubs en 2012 (Figure 24). Les licenciés sont plus de 96 000 à pratiquer une activité indirectement liée à l'eau sur le bassin en 2014 (Figure 25).

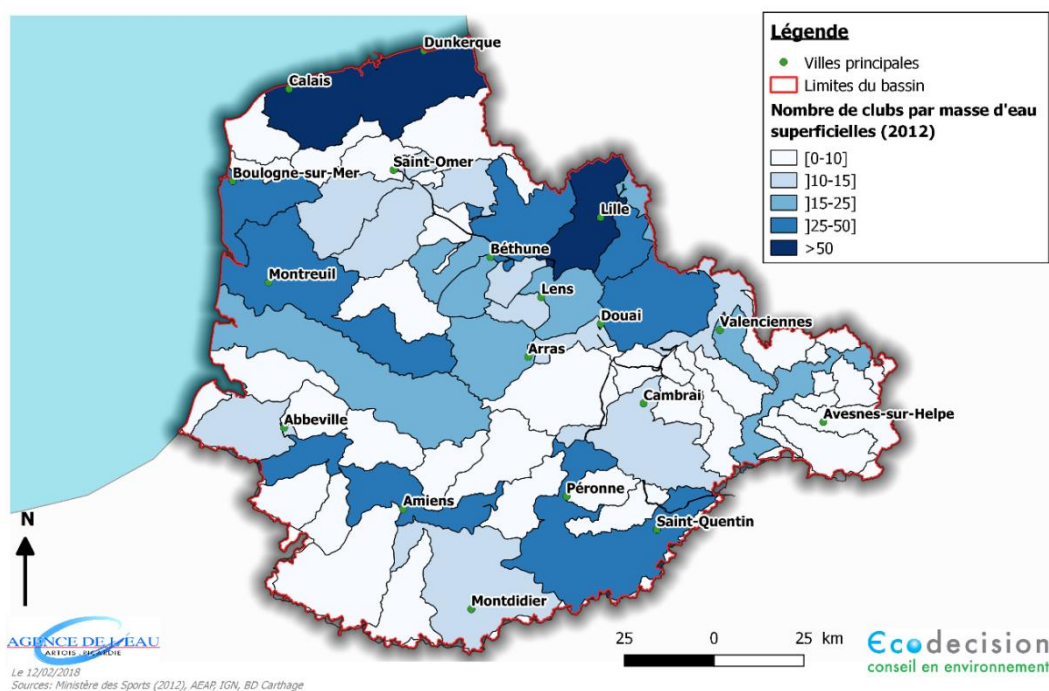


Figure 24: Nombre de clubs pour les activités indirectement liées à l'eau par masses d'eau superficielles en 2012 sur le bassin Artois-Picardie (source: Ecodecision d'après le Ministère des Sports).

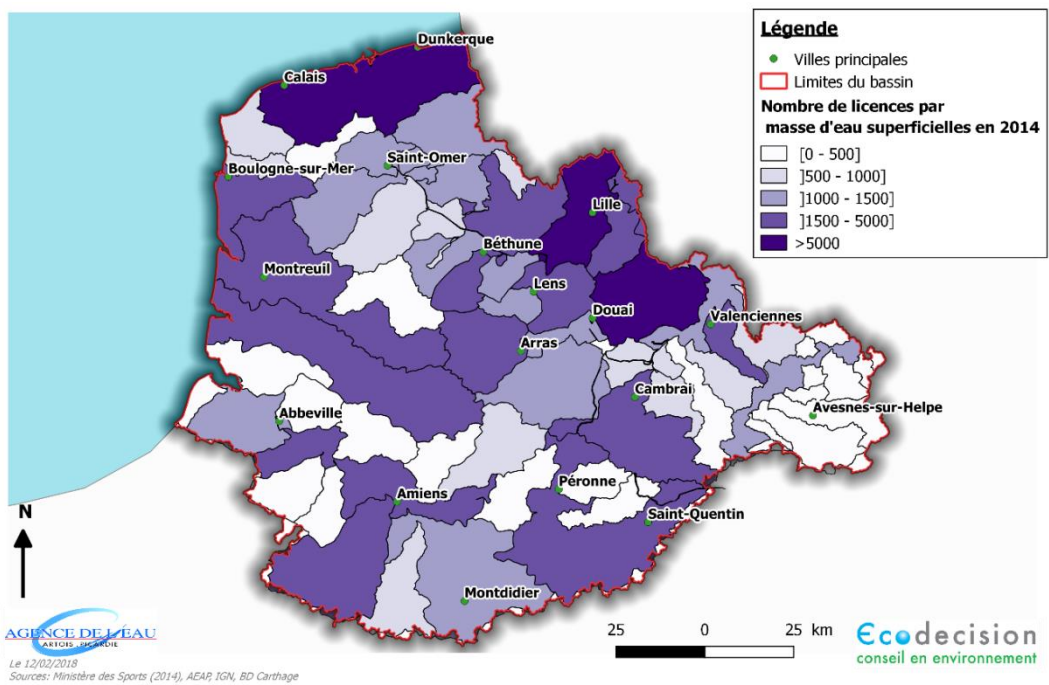


Figure 25: Nombre de licences pour les activités indirectement liées à l'eau par masses d'eau superficielles en 2014 sur le bassin Artois-Picardie (source: Ecodecision d'après le Ministère des Sports).

Comme observé pour les activités directement liées à l'eau, les masses d'eau superficielles à forte densité de population possèdent un nombre total de clubs et de licenciés plus important (exemple : « Scarpe canalisée aval »).

### 3.1.2.1 Le char à voile

Cette activité n'a pas d'impact direct sur l'eau mais elle peut être perturbée par une dégradation de la qualité des plages avec notamment des déchets apportés par la marée.

#### Caractérisation de l'activité

Sur le bassin Artois-Picardie, 26 clubs sont recensés, exclusivement sur le district de l'Escaut. Les données concernant les pratiquants occasionnels sont issues de l'enquête menée auprès des clubs et sont largement sous-estimées au regard du faible taux de réponse (2 clubs ont répondu). La pratique occasionnelle concerne principalement l'initiation au char à voile.

Tableau 57 : Nombre de pratiquants de char à voile par district (saison 2017/2018)

Districts hydrographiques	Pratiquants permanents		Pratiquants occasionnels (2016)
	Nombre de clubs (2017)	Nombre de licenciés (2017)	
Sambre	0	0	0
Escaut	26	531	13 500
<b>Total bassin</b>	<b>26</b>	<b>531</b>	<b>13 500</b>

Source : Ligue Nord Pas de Calais Picardie, enquête auprès des clubs

#### Localisation de l'activité

Le char à voile se pratique uniquement sur les plages. Les plages de la région Hauts de France sont particulièrement adaptées à cette discipline du fait de leur longueur.

#### Poids économique de l'activité

Les clubs du bassin sont au total gérés par près de 40 salariés<sup>15</sup> et 50 bénévoles<sup>16</sup>. Ces derniers paient une licence pour être couverts en cas d'accident.

Les recettes liées aux licences s'élèvent sur la saison 2017/2018 à 126 K€ (Tableau 58). Les recettes issues des pratiquants occasionnels, sur la base uniquement des réponses obtenues lors de l'enquête auprès des clubs, s'approchent de 561,5 K€ (le prix du stage d'initiation étant compris entre 40€ et 50 €).

Tableau 58 : Recettes liées aux licences des clubs affiliés à la fédération française de char à voile (saison 2017/2018)

	Arbitres	Bénévoles	Compétition adultes	Compétition jeunes	Dirigeant	Loisir	Moniteur	Total
Nombre	1	50	97	121	17	201	44	531
Prix licence	68 €	12 €	97 €	41 €	68 €	68 €	230 €	
Recettes	68 €	600 €	9 409 €	4 961 €	1 156 €	13 668 €	10 120 €	39 982 €

Source : Ligue Nord Pas de Calais et Fédération Française de char à voile

Le chiffre d'affaires estimé de l'activité de char à voile sur le bassin Artois-Picardie est de 21 M€. La valeur ajoutée s'élève à 9 M€.

<sup>15</sup> Base de données économiques corrigée avec les réponses à l'enquête.

<sup>16</sup> Ligue Nord Pas de Calais.

### 3.1.2.2 La chasse au gibier d'eau

Deux activités de chasse ont été retenues pour cette étude :

- La chasse au gibier d'eau car une détérioration de la qualité de l'eau peut engendrer une diminution du gibier présent et donc une baisse de la fréquentation des chasseurs,
- Le ball-trap car les résidus des objets visés peuvent se retrouver dans les cours d'eau.

#### Caractérisation de l'activité

La chasse est une activité pratiquée activement sur le bassin Artois-Picardie avec 122 105 chasseurs recensés sur la totalité des cinq départements lors d'une étude nationale de 2016.

Tableau 59 : Nombre de chasseurs sur l'intégralité des 5 départements du bassin AEAP

	Nord	Pas de Calais	Somme	Aisne	Oise
<b>Nombre de chasseurs</b>	26 217	34 912	26 746	16 224	18 006
<b>% chasseurs France</b>	2,1%	2,8%	2,2%	1,3%	1,4%
<b>% population</b>	1,2%	2,9%	5,2%	3,6%	2,6%

Source : la grande étude de la chasse - BIPE 2016

Grâce aux pourcentages fournis sur la part du nombre de chasseur dans la population, il est possible d'estimer le nombre de chasseurs sur le bassin AEAP. L'hypothèse sous-entend que la proportion de chasseur est identique sur tout le territoire, ce qui n'est certainement pas le cas. Le nombre de chasseurs estimé approche les 108 000 personnes.

Tableau 60 : Estimation du nombre de chasseurs sur le bassin AEAP

	Nord	Pas de Calais	Somme	Aisne	Oise	Total
<b>Population au 01/01/2018</b>	2 613 874	1 475 142	570 195	534 286	829 839	<b>6 023 336</b>
<b>% superficie département dans le bassin</b>	100,0%	100,0%	95,6%	22,9%	4,4%	
<b>Population AEAP</b>	2 613 874	1 475 142	545 106	122 458	36 181	<b>4 792 762</b>
<b>Nombre de chasseurs</b>	31 628	42 337	28 509	4 384	933	<b>107 791</b>

Source : Insee ; la grande étude de la chasse - BIPE 2016 - estimation ELC

Les chasseurs peuvent pratiquer différents types de chasse mais seule la chasse au gibier d'eau est concernée par cette étude. Le travail mené au niveau national par le cabinet BIPE a permis d'identifier le pourcentage de chasseurs pratiquant la chasse au gibier d'eau.

Tableau 61 : Poids des différents types de gibier par département

	Nord	Pas de Calais	Somme	Aisne	Oise
<b>Petit gibier sédentaire</b>	92%	96%	92%	85%	92%
<b>Migrateurs terrestres</b>	63%	65%	59%	43%	50%
<b>Gibier d'eau</b>	56%	60%	56%	42%	32%
<b>Grand gibier</b>	41%	54%	72%	84%	88%

Source : la grande étude de la chasse - BIPE 2016

Il est ainsi possible d'estimer le nombre de chasseurs pratiquants la chasse au gibier d'eau sur le bassin par département.

Tableau 62 : Estimation du nombre de chasseur de gibier d'eau sur le bassin

	Nord	Pas de Calais	Somme	Aisne	Oise	Total bassin
Chasseur gibier d'eau	17 712	25 402	15 965	1 841	299	<b>61 219</b>

Source : la grande étude de la chasse - BIPE 2016 - estimation ELC

### Localisation de l'activité

La chasse au gibier d'eau se pratique aux bords de rivières ou de plans d'eau. Pour localiser cette activité plus précisément sur le territoire du bassin AEAP il est intéressant d'identifier les huttes de chasse. Depuis 2000 ces huttes sont obligatoirement immatriculées en DDTM et peuvent donc être géolocalisées rapidement.

Sur le bassin Artois-Picardie, 3 710 huttes de chasse ont été répertoriées par les DDTM du Pas de Calais, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne. La DDTM du Nord n'a pas souhaité nous communiquer ces données mais la Fédération des chasseurs du Nord précise que le nombre de hutte s'élève à 1 400.

Tableau 63 : Nombre de huttes dans le bassin AEAP (2018)

Étiquettes de lignes	Somme de nb hutte
Aisne	79
Nord	1 400
Pas de Calais	1 678
Somme	1 951
Oise	1
<b>Total général</b>	<b>5 109</b>

Source : DDTM et Fédération des chasseurs du Nord

On dénombre sur le bassin 20 établissements de ball-trap, situés majoritairement sur le district de l'Escaut.

Tableau 64 : Nombre d'établissements de ball-trap sur le bassin AEAP

Districts hydrographiques	Nombre d'établissements	Nombre de salariés
Sambre	2	0
Escaut	18	6
<b>Total bassin</b>	<b>20</b>	<b>6</b>

Source : Base de données économiques des établissements et des clubs - 2017

## Le poids économique de l'activité

La chasse est une activité qui génère de nombreux types de dépenses : droits de chasse, équipements, transport, hébergement, restauration, etc.

La chasse au gibier d'eau génère les dépenses spécifiques suivantes :

- Location de la hutte de chasse et du marais : le chasseur loue pour la saison un tour de hutte c'est-à-dire une nuit par semaine pour toute la période de la chasse. Les nuits du week-end sont plus coûteuses que celles de la semaine. Une recherche sur des sites spécialisés et auprès de la Fédération des Chasseurs de la Somme nous a permis d'identifier des coûts compris entre 400 € et 2 500 €.
- Pour les huttes de chasse situées dans les baies, la location est interdite mais les frais de chasse, d'entretien, d'installation de la hutte et de la mare sont remboursés à leur propriétaire.
- Les appelants : il s'agit des animaux vivants utilisés pour attirer le gibier d'eau. Ces animaux sont achetés, nourris et doivent être bagués. Le coût moyen par saison par chasseur est estimé en moyenne à 239 € (source : la grande étude de la chasse - BIPE 2016) mais cette dépense peut avoisiner plusieurs milliers d'euros, selon le nombre d'appelants utilisés (source : Fédération des Chasseurs de la Somme),
- Les munitions pour ce type de gibier sont coûteuses. Le coût moyen pour la saison est compris entre 100 et 300 € (source : Fédération des Chasseurs de la Somme),
- L'équipement (fusil canardouze, lunettes, jumelles, cuissardes) nécessite un investissement compris entre 1 000 et 3 000 € (source : Fédération des Chasseurs de la Somme). Ces équipements sont rarement achetés en une seule fois : l'enquête menée en 2016 identifie un coût annuel de 172 € pour tout type de chasse,
- Les frais de transport sont en moyenne pour tout type de chasse de 522 € par an sur les départements du bassin (source : la grande étude de la chasse - BIPE 2016),
- Les frais de restauration extérieure sont estimés en moyenne à 142 € par chasseur par an (source : la grande étude de la chasse - BIPE 2016).

Nous n'intégrerons pas dans ces dépenses spécifiques :

- l'adhésion à une société de chasse car le chasseur peut prélever d'autres gibiers que le gibier d'eau,
- le permis de chasse car pour chasser le gibier d'eau, le permis de chasse petit gibier est suffisant. Le chasseur n'a donc pas besoin de payer un supplément.

Pour estimer les dépenses moyennes des chasseurs pour les huttes de chasse nous avons considéré que les huttes pouvaient présenter un taux d'occupation de 70% (Tableau 65). La dépense moyenne pour la saison de chasse est estimée à 36 M€.

Tableau 65 : Estimation des dépenses générées pour la location des huttes de chasse sur le bassin

	Fourchette basse 400 €	Fourchette haute 2 500 €	Moyenne
Si taux d'occupation 100%	14 308 000	89 425 000	51 866 500
Si taux d'occupation 70%	10 015 600	62 597 500	36 306 550
Si taux d'occupation 50%	7 154 000	44 712 500	25 933 250
Si taux d'occupation 30%	4 292 400	26 827 500	15 559 950

Source: Estimation ELC

En supplément de ces charges locatives les chasseurs de gibier d'eau sont susceptibles de dépenser en moyenne pour la saison près de 78 M€ (Tableau 66).

Tableau 66 : Estimation des dépenses générées pour la chasse au gibier d'eau (hors huttes de chasse)

Catégorie	Fourchette basse en €	Fourchette haute en €	Moyenne
Appelants	14 631 341	14 631 341	14 631 341
Munition	6 121 900	18 365 700	12 243 800
Équipement	10 529 668	10 529 668	10 529 668
Transport	31 956 318	31 956 318	31 956 318
Restauration	8 693 098	8 693 098	8 693 098
<b>Total</b>	<b>71 932 325</b>	<b>84 176 125</b>	<b>78 054 225</b>

Source : la grande étude de la chasse - BIPE 2016, Fédération des Chasseurs de la Somme, estimation ELC

Les dépenses liées au ball-trap sont plus difficiles à chiffrer. Cependant il semblerait que le coût d'adhésion à ces établissements soit relativement onéreux et que le coût plus élevé pour le département de l'Aisne pour le poste « cotisation à une société de chasse ou actions de chasse » (Tableau 67) pourrait s'expliquer par des adhésions à une activité de ball-trap. Ne disposant pas cependant d'éléments supplémentaires nous n'avons pu chiffrer les dépenses relatives à cette activité.

Tableau 67 : Dépenses relatives à l'adhésion à une société de chasse ou des actions de chasse

Poste de dépenses pour l'ensemble des gibiers	Nord	Pas de Calais	Somme	Aisne	Oise
Cotisation à une société de chasse ou actions de chasse	627	677	669	2 765	767

Source : la grande étude de la chasse - BIPE 2016

### 3.1.2.3 Le cerf-volant

Cette activité est gérée par la fédération française de vol libre qui comprend également le kite surf<sup>17</sup>.

Le cerf-volant se pratique sur des espaces suffisamment dégagés où le vent circule sans perturbations. Les plaines, espaces sans obstacles ou les littoraux dégagés (exemple : les grandes plages), sont des sites propices à la pratique du cerf-volant.

Cette activité n'étant pas toujours pratiquée à proximité d'un point d'eau, nous avons étudié la pratique du cerf-volant lors d'événements de grande ampleur. En effet, sur le bassin Artois-Picardie de nombreux événements de cerfs-volants en bord de mer ont lieu. Ils engendrent une pression ponctuelle importante sur le milieu naturel (exemple : piétinement des dunes) en raison de l'afflux de personnes sur un temps court.

<sup>17</sup> Le Kite-surf est rattaché à la fédération française de voile depuis le 11 janvier 2017. Cependant, à l'heure actuelle, les données relatives à cette activité sont disponibles auprès de la fédération française de vol libre.



Ces manifestations en bord de mer ont des retombées économiques importantes en termes de fréquentation et de chiffre d'affaires. Peu de données sont disponibles à ce sujet sur le bassin Artois-Picardie. Néanmoins nous avons recensé un peu moins d'une dizaine d'évènements annuels sur le bassin en 2017 dont les Rencontres Internationales de Cerfs-Volants (RICV) de Berck-sur-Mer qui durent 10 jours. En 2016, d'après le site officiel des RICV, cette manifestation a réuni plus de 800 000 personnes, soit 55 fois la population de Berck-sur-Mer.

### 3.1.2.4 Le vélo

L'activité de vélo regroupe plusieurs disciplines qui sont pratiquées en extérieur ou en intérieur. Dans le cadre de l'étude, nous avons étudié le cyclisme et le cyclotourisme. Ces deux activités sont gérées par des fédérations distinctes.

#### **Le cyclisme**

L'activité de cyclisme regroupe 8 disciplines : route, VTT, BMX, piste, cyclo-cross, vélo couché, cyclisme en salle et le polo vélo, pouvant être pratiquées à l'extérieur ou en salle. Parmi celles-ci, le cyclo-cross, ainsi que le VTT et les disciplines d'enduro et de descente, peuvent être pratiquées en milieu naturel (exemple : en sous-bois).

Le bassin Artois-Picardie compte environ 170 clubs sportifs de cyclisme affiliés à la fédération nationale et environ 4 580 licenciés (

Tableau 68). Ces données concernent toutes les disciplines encadrées par la fédération de cyclisme, la proportion relative au VTT (enduro et descente) ainsi qu'au cyclo-cross n'ayant pu être obtenue. Néanmoins, selon l'état des lieux des équipements cyclistes de la fédération de cyclisme, l'enduro et la descente dans le Nord et le Pas-de-Calais comptent plus de 40 licenciés en 2014.

Tableau 68 : Nombre de pratiquants pour le cyclisme sur le bassin Artois-Picardie.

Districts hydrographiques	Nombre de clubs (2012)	Nombre de licenciés (2014)
Sambre	15	280
Escaut	155	4 300
<b>Total bassin</b>	<b>170</b>	<b>4 580</b>

Source: Comité Régional de cyclisme des Hauts-de-France et Ministère des Sports

En termes d'équipements sportifs, la fédération de cyclisme n'a identifié aucun équipement pour la pratique de l'enduro et de la descente en VTT sur le bassin Artois-Picardie<sup>18</sup>. Les licenciés recensés dans le Tableau 68 semblent pratiquer ces disciplines en dehors du bassin. De plus, aucune donnée disponible à ce jour ne permet de décrire l'activité de cyclo-cross.

Enfin, concernant la pratique autonome et occasionnelle de cyclisme, la fédération française de cyclisme évalue en France plus de 18 millions le nombre de ces pratiquants<sup>19</sup>. Ce chiffre comprend également la pratique du vélo dans le cadre touristique (cyclotourisme).

<sup>18</sup> Fédération Française de Cyclisme (2014). Etat des lieux des équipements cyclistes.

<sup>19</sup> Cf. références présentée dans la note précédente.



## Le cyclotourisme

Le cyclotourisme (« tourisme à bicyclette ») est une activité de loisir et de tourisme à vélo ou à VTT qui n'est pas concernée par la compétition.

Le bassin Artois-Picardie compte environ 200 clubs sportifs affiliés à la fédération française de cyclotourisme pour près de 4 700 licenciés (Tableau 69).

Tableau 69 Nombre de pratiquants de cyclotourisme sur le bassin Artois-Picardie.

Districts hydrographiques	Nombre de clubs (2012)	Nombre de licenciés (2017)
Sambre	3	180
Escaut	192	4500
<b>Total bassin</b>	<b>195</b>	<b>4 700</b>

Source: Comité Départemental de cyclotourisme du Pas de Calais, Comité Régional de cyclotourisme des Hauts-de-France et Ministère des Sports

La pratique occasionnelle ou autonome n'est pas quantifiable. En effet, une part importante de la population pratique cette activité sans être licenciée.

## Les sites de pratique de vélo en extérieur

Le cyclisme et le cyclotourisme sont pratiqués sur les routes ou parcours voués à cet effet. D'après l'Observatoire National des véloroutes et voies vertes (ON3V) de Départements et Régions cyclables<sup>20</sup>, 3 types de parcours pouvant se superposer sont recensés sur le bassin Artois-Picardie :

- les boucles de vélo (1 700 km) ;
- les Eurovélo (600 km) ;
- les itinéraires cyclistes (2 500 km).

Ce référentiel n'est pas exhaustif puisque certains parcours ne sont pas recensés, que les pistes cyclables en ville ne sont pas prises en compte,...

Le développement des parcours à vélo augmente fortement en relation avec la mise en œuvre des schémas Eurovélo et national de vélo pour respectivement 2020 et 2030. Ainsi, les collectivités locales réalisent des investissements pour 10 ans s'élevant à près de 1,5 milliards d'euros<sup>21</sup>.

En termes de fréquentation de ces itinéraires, nous possédons peu d'informations à ce sujet. Néanmoins, d'après la DGE, la tendance nationale de fréquentation des parcours à vélo est à la hausse depuis 2013.

<sup>20</sup><https://www.departements-regions-cyclables.org/>

<sup>21</sup>Direction Générale des Entreprises (2017). Baromètre du tourisme à vélo en France en 2017.

Depuis 3 ans les Départements et Régions cyclables réalisent un suivi annuel de la fréquentation de certains parcours de vélo<sup>22</sup> par la mise en place d'éco compteurs. Ainsi, l'Eurovélo n°4 de 1 511 km reliant Bray-Dunes à Roscoff (29-Finistère) et traversant le bassin Artois-Picardie, a fait l'objet de ce suivi avec la pose de 13 éco compteurs. Le suivi moyen de la fréquentation de ce circuit littoral montre un accroissement du nombre d'utilisateurs en période estivale puis une baisse en hiver. Ces évolutions sont ponctuées de pics de fréquentation en relation avec les vacances scolaires ou les week-ends prolongés. Certaines des fréquentations ponctuelles enregistrées sur ce parcours dans le bassin Artois-Picardie sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 70: Fréquentation de quelques éco compteurs de l'Eurovélo en Artois-Picardie en 2016.

Lieu du compteur	Fréquentation sur 1 an
Place du Minck - Dunkerque	481
Piste quai de Mardyck - Dunkerque	254
Voie Verte rue Paul Vancassel - Dunkerque	204
Groffliers	174
D601 Pont à Roseaux - Dunkerque	63
D60 vers Leffrinckoucke - Dunkerque	52
D60 vers Zuydcoote - Dunkerque	51
D636 Avenue du 6 juin 1944 - Dunkerque	41

Source : Départements et Régions cyclables

### **La relation des sites de pratiques avec les milieux naturels et le littoral**

Un croisement de ces lieux de pratique avec la proximité des sites naturels, des cours d'eau et du littoral a été réalisé afin de déterminer l'attractivité que peut représenter ces milieux sur la densité de parcours cyclistes. Pour cela nous avons :

- estimé la part de circuits à vélo localisés dans un espace classé naturel ;
- évalué la proportion d'itinéraires cyclistes sur les sites naturels ;
- estimé le linéaire de circuits à vélo localisés dans la zone d'influence d'un cours d'eau et des zones humides ;
- évalué le linéaire de circuits à vélo localisés dans une commune littorale.

Les résultats présentés dans le Tableau 71 montrent :

- une proportion plus forte de circuits cyclistes en espaces naturels qu'en sites naturels ;
- qu'une part assez élevée des parcours à vélo se situent dans des zones à caractère naturel marqué.

<sup>22</sup> Départements et Régions cyclables (2016). Analyse des données de fréquentation vélo 2015 - Mai 2016.

Les boucles sont les plus présentes dans les espaces naturels tandis que ce sont les parcours Eurovélo qui sont majoritaires dans les sites naturels.

Tableau 71 : Part de circuits de vélo dans les espaces et sites naturels selon le type de parcours et par district en 2017 (NB : Les parcours pouvant se superposer, il est normal que la somme des parts des parcours excède 100%).

Districts hydrographiques	Part en espaces naturels			Part en sites naturels		
	Boucles	Eurovélo	Itinéraires cyclistes	Boucles	Eurovélo	Itinéraires cyclistes
Sambre	0%	10%	6%	0%	15%	0%
Escaut	45%	26%	30%	18%	11%	0%
<b>Total bassin</b>	<b>45%</b>	<b>36%</b>	<b>37%</b>	<b>18%</b>	<b>25%</b>	<b>0%</b>

Source : Estimation Ecodecision

En ce qui concerne la proximité aux cours d'eau et zones humides, ce sont les Eurovélo et les itinéraires cyclistes qui sont le plus souvent à proximité d'un point d'eau ou d'une zone humide potentielle (Tableau 72). La part d'Eurovélo à proximité des cours d'eau s'approche de la répartition nationale observée par la DGE<sup>23</sup> en 2017 à savoir que 45% des Eurovélo sont localisés à moins de 5 km d'un réseau VNF.

Tableau 72 : Linéaire à proximité des zones humides potentielles et des cours d'eau selon le type de parcours sur le bassin Artois-Picardie en 2017 (NB : Les parcours pouvant se superposer, il est normal que la somme des parts des parcours excède 100%).

Districts hydrographiques	Linéaire dans la zone (km)			Part de linéaire dans la zone		
	Boucles	Eurovélo	Itinéraires cyclistes	Boucles	Eurovélo	Itinéraires cyclistes
Sambre	0	27	100	0%	4%	4%
Escaut	291	204	780	17%	33%	31%
<b>Total bassin</b>	<b>291</b>	<b>231</b>	<b>880</b>	<b>17%</b>	<b>38%</b>	<b>35%</b>

Source : Estimation Ecodecision

Enfin, une partie du linéaire des parcours cyclistes est localisée dans les communes littorales (Tableau 73). En particulier, 34% du linéaire de l'Eurovélo est situé sur le littoral. Il s'agit du parcours le plus présent en terme de proportion dans cette zone, celle des linéaires de boucles et d'itinéraires cyclistes n'étant respectivement que de 8 et 10%.

Tableau 73 : Linéaire sur les communes littorales selon le type de parcours sur le bassin Artois-Picardie en 2017 (NB : Les parcours pouvant se superposer, il est normal que la somme des parts des parcours excède 100%).

Type de parcours	Linéaire	
	km	%
Boucles	132	8%
Eurovélo	206	34%
Itinéraires cyclistes	259	10%

Source : Estimation Ecodecision

<sup>23</sup> Cf référence présentée dans la note 19

### **Le poids économique de l'activité de vélo**

L'état des lieux de 2014 des équipements cyclistes indique un chiffre d'affaires national de l'ensemble des acteurs économiques liés au vélo, de 4,5 milliards d'euros, représentant environ 35 000 emplois, dont 44% relevant du secteur touristique, 31% du commerce et 8% de l'industrie spécialisée. En particulier, le tourisme à vélo engendre, à l'échelle du territoire métropolitain, près d'1 milliard de retombées économiques pour le secteur touristique (hébergement et restauration).

Selon le rapport sur l'économie du vélo d'Atout France<sup>24</sup>, les touristes à vélo dépenseraient en moyenne 75€ par personne et par jour, dont 30% pour l'hébergement, 24% pour la restauration et 16% pour les transports (par exemple, la voiture ou le train pour se rendre sur le lieu de pratique).

Le baromètre du tourisme à vélo en France en 2017 estime à 2 milliards d'euros le chiffre d'affaires généré par le tourisme à vélo en 2016.

Enfin, les organismes liés à l'économie du vélo sur le bassin Artois-Picardie identifiés dans la base de données économiques des établissements et clubs génèrent un chiffre d'affaires d'environ 19 millions d'euros et une valeur ajoutée de près de 9 millions d'euros. L'effectif moyen total estimé est d'environ 62 salariés pour 410 organismes.

#### **3.1.2.5 L'équitation**

L'équitation est une discipline qui regroupe de nombreuses activités pratiquées en intérieur et en espaces extérieurs clos (exemple : manèges) ou ouverts (exemple : circuit de randonnée équestre). Pour la présente étude, nous nous sommes concentrés sur l'équitation islandaise, l'équi-rando, l'endurance, le trec<sup>25</sup> et l'attelage qui sont des activités de plein air pratiquées sur des sentiers adaptés à l'équitation ou sur les plages autorisées à l'accès par les chevaux.

#### **Les clubs et pratiquants**

L'équitation est essentiellement pratiquée en association. Concernant la pratique autonome, nous ne possédons pas d'information sur la proportion qu'elle représente.

En région Hauts-de-France en 2017, le nombre total de licenciés avoisine les 62 000 pratiquants, dont la majorité pratique (78%) l'équitation hors compétition (Tableau 74). La répartition des informations aux districts hydrographiques n'a pas été réalisée en raison de l'absence de répartition communale.

Tableau 74 : Nombre de pratiquants pour l'équitation en région Hauts-de-France en 2017.

Ex-régions	Nombre de clubs	Nombre de licences		
		Compétition	Hors compétition	Total
Nord-Pas de Calais	736	7 870	29 386	37 256
Picardie	160	6 007	18 721	24 728
<b>Total bassin</b>	<b>896</b>	<b>13 877</b>	<b>48 107</b>	<b>61 984</b>

Source: Comité régionale d'équitation des Hauts-de-France

<sup>24</sup> Atout France (2009). Spécial économie du vélo.

<sup>25</sup> Techniques de Randonnée Équestre de Compétition

La population des cavaliers en Hauts-de-France est essentiellement féminine et junior, c'est-à-dire moins de 18 ans (Figure 26).

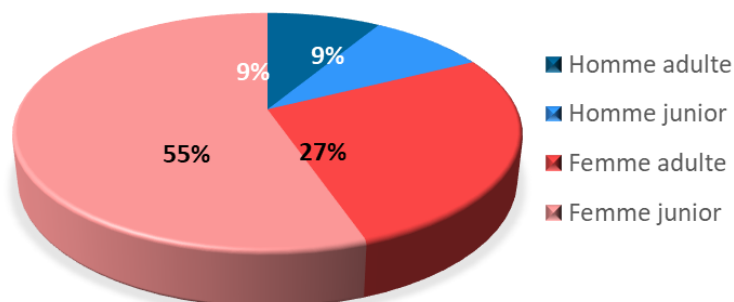


Figure 26: Sexe et âge des cavaliers en Hauts-de-France en 2017 (source : Comité régionale d'équitation des Hauts-de-France).

Les informations disponibles auprès du comité régional d'équitation des Hauts-de-France ne nous permettent pas d'avoir une idée de la proportion des cavaliers pratiquant les activités retenues dans le cadre de l'étude.

Néanmoins, l'équitation touristique est suivie par la fédération de tourisme équestre encadrant la randonnée et l'équitation de loisir. Ainsi, sur le département du Nord et dans l'ex-région Picardie près de 3 000 pratiquants « tourisme » sont dénombrés (Tableau 75). Le statut de licencié « tourisme équestre » permet d'identifier les pratiquants occasionnels d'équitation. Cette licence a été créée en premier lieu pour protéger les sentiers et infrastructures publiques équestres.

Tableau 75 : Licences tourisme dans le département du Nord et l'ex-Région Picardie en 2016.

Territoires	Nombre de licences tourisme
Département du Nord	1 555
Département du Pas de Calais	n.c.
Ex-région Picardie	2 946
<b>Total bassin</b>	<b>4 501</b>

Source: Comité régional du tourisme équestre en Picardie et Comité départemental du tourisme équestre du Nord

### Les sites de pratique

Concernant les lieux de pratique des cavaliers en extérieur, l'on retrouve les sentiers de randonnée équestre essentiellement, ainsi que tous les chemins ouverts au public. Il est également possible sur certaines plages de pratiquer l'équitation.

Peu de référentiels recensent les sites de pratique de randonnée équestre. La fédération nationale d'équitation travaille sur la création d'une carte dynamique permettant de localiser l'ensemble des sentiers d'équitation, il s'agit de Géocheval<sup>26</sup>. La démarche étant récente, les sentiers présentés sur le bassin Artois-Picardie ne sont pas utilisés pour la présente étude : référencement incomplet et itinéraires renseignés en cours de validation. Ce site étant amené

<sup>26</sup><https://geocheval.com/>

à évoluer dans les années à venir, il sera une source intéressante pour identifier le nombre de sites de pratique de randonnée-équestre sur le bassin.

Une autre source de localisation des sites de pratique d'équitation de plein air pourra servir à compléter le référentiel relatif à l'équitation : les Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) proposés par la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature (article 50-2 de la loi n° 84-610 relative à la promotion et au développement du sport) et élaborés par le département. Actuellement les départements du Pas-de-Calais et de la Somme ont réalisé les inventaires des activités sur leur territoire. Le département du Nord complétera ces inventaires dans les années à venir puisqu'il est à son commencement.

D'après les données récoltées dans les PDESI, nous avons pu caractériser la randonnée équestre sur les départements de la Somme et du Pas de Calais. Ainsi, 1 200 km de chemins sont praticables pour l'équitation et protégés de la détérioration. Ils sont tous situés sur le district de l'Escaut. Ces parcours peuvent aussi servir à d'autres pratiques telles que la randonnée pédestre. Ainsi, dans les référentiels à notre disposition, près de 35% du linéaire est recensé pour l'équitation exclusivement. Néanmoins, dans la réalité, le chemin peut être emprunté par des marcheurs.

Concernant la relation entre l'équitation, les milieux naturels et le littoral, les itinéraires de randonnée sont pour près de la moitié localisés à proximité d'un espace naturel (Tableau 76). Le littoral concentre 7% des linéaires équestres.

Tableau 76 : Répartition des itinéraires de randonnée selon les zonages naturels étudiés dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme (partie Artois-Picardie).

Zonage	Linéaire	
	km	%
<b>Total départements</b>	1 200	100%
<b>Espaces naturels</b>	500	42%
<b>Sites naturels</b>	200	17%
<b>Zone d'influence cours d'eau et zone humides</b>	160	13%
<b>Communes littorales</b>	80	7%

Source : Estimation Ecodecision

Enfin, les plages accessibles aux chevaux sont essentiellement celles sur lesquelles la baignade n'est pas surveillée et où l'accès à la plage est aisé. Parmi les plages recensées sur le bassin Artois-Picardie, une quarantaine est potentiellement susceptible d'accueillir des chevaux. Les caractéristiques de la plage ou de son accès ainsi que la réglementation locale peuvent influencer le nombre présenté.

## Le poids économique de l'équitation

La filière équine en région Hauts-de-France comprend de nombreux établissements selon l'activité majoritaire qu'ils pratiquent : centre équestre, éleveur, vétérinaire, maréchal ferrant, société de courses, ... D'après l'observatoire économique régional de la filière équine en Hauts-de-France<sup>27</sup>, toutes ces activités confondues en 2015 regroupent 3 100 entreprises et génèrent 7 730 emplois. Ces emplois concernent essentiellement les éleveurs (43,5%), suivis par les établissements équestres avec près de 2 500 emplois (32,4%). C'est dans l'ex-région Picardie que les emplois sont majoritaires avec 60% des emplois de la filière équine.

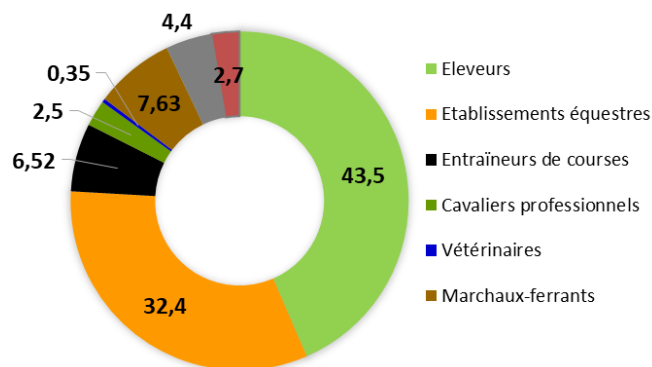


Figure 27: Emploi de la filière équine en région Hauts-de-France en 2015 (source : Conseil Interrégional du Cheval Picardie-Nord pas de Calais).

Le chiffre d'affaires réalisé par la filière équine en 2013 est de 405 millions d'euros dont 58% sont générés par les entreprises utilisatrices de chevaux, soit les éleveurs, les établissements équestres et les cavaliers<sup>28</sup>.

### 3.1.2.6 Le golf

Dans la présente étude nous avons étudié les données relatives aux parcours de golf associatifs ou en clubs privés. Les mini-golfs n'ont pas été étudiés en raison d'un rapport à l'eau plus faible que les parcours de golf (irrigation nécessaire à l'entretien des greens).

#### Les clubs et pratiquants

Le golf peut être pratiqué dans une optique sportive ou dans le cadre du loisir, mais il sera toujours pratiqué sur un terrain de golf. En 2012 sur le bassin Artois-Picardie, 65 clubs de golf sont dénombrés. Ils encadrent près de 18 600 adhérents en 2014.

Tableau 77 : Nombre de clubs et de pratiquants de golf sur le bassin Artois-Picardie.

Districts hydrographiques	Nombre de clubs (2012)	Nombre de licenciés (2014)
Sambre	1	200
Escaut	64	18 400
<b>Total bassin</b>	<b>65</b>	<b>18 600</b>

Source: Ministère des sports

<sup>27</sup> Conseil Interrégional du Cheval Picardie-Nord pas de Calais (2016). Observatoire Economique Régional de la filière équine Nord Pas de Calais –Picardie.

<sup>28</sup> Conseil Interrégional du Cheval Picardie-Nord pas de Calais (2016). Observatoire Economique Régional de la filière équine Nord Pas de Calais –Picardie.



## Le golf dans l'ex-région Nord-Pas de Calais

Dans l'ex-région Nord-Pas de Calais, le nombre de licenciés est de 17 089 pratiquants permanents majoritairement masculins (73%) (Figure 28). Les licenciés en Nord-Pas de Calais sont pour 88% âgés de plus de 18 ans. La part de jeunes est faible (<15%).

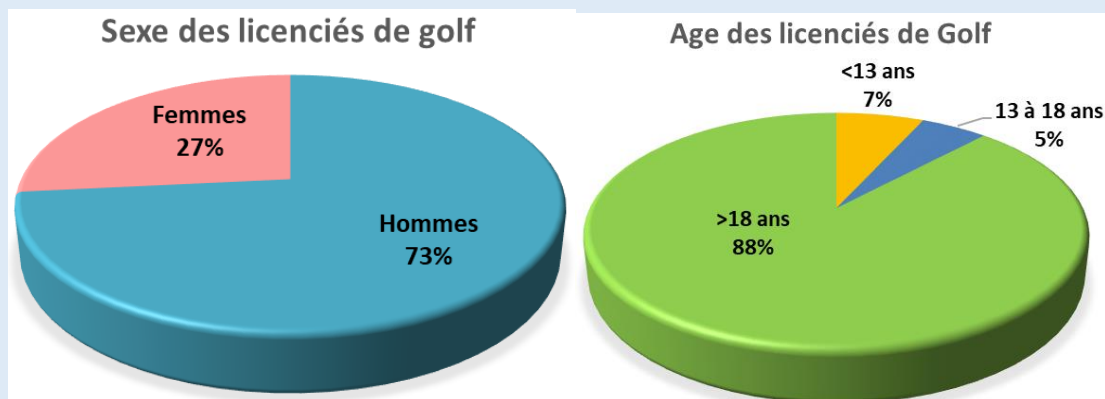


Figure 28: Caractéristiques de la population de licenciés permanents de golf dans l'ex-région Nord-Pas de Calais (source : FF Golf Hauts-de-France).

## Les sites de pratique

Les clubs de golfs pratiquent leur activité sur l'un des 49 golfs du district Escaut du bassin Artois-Picardie, dont 14 sont situées sur une commune littorale. Le département du Nord comprend le plus grand nombre de parcours (54) fortement représentés par les pratiques et les parcours de swin golf. Le Pas de Calais présente une typologie des golfs similaire.

Tableau 78 : Parcours de golf présents sur le bassin Artois-Picardie.

Départements	Nombre de parcours				Total
	Practices	9 trous	18 trous	Swingolf	
<b>Nord</b>	19	8	9	18	54
<b>Pas de Calais</b>	7	5	8	21	41
<b>Aisne</b>	1	1	0	2	4
<b>Somme</b>	15	4	5	7	31
<b>Total bassin</b>	<b>42</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>48</b>	<b>130</b>

Source: Ministère des sports

### **Le poids économique des golfs**

Les golfs recensés sur le bassin Artois-Picardie ont un effectif salarié total de 200 employés. Ces mêmes structures génèrent en 2017 un chiffre d'affaires moyen estimé de 51 millions d'euros pour une valeur ajoutée estimée à 23 millions d'euros<sup>29</sup>.

Le fonctionnement des golfs est particulier. Il faut distinguer le club de golf associatif et le terrain de golf qui lui peut être privé. Ces deux entités cohabitent la plupart du temps.

Un terrain de golf peut être à disposition d'une association mais également générer un chiffre d'affaires dès lors qu'il est proposé aux particuliers (vente de parcours). De plus, les terrains de golfs peuvent aussi proposer d'autres services lucratifs tels que la restauration, l'hôtellerie, la vente de matériel de golf,... Ces activités génèrent un chiffre d'affaires indirectement lié à l'activité de golfs et nécessitent un personnel permanent plus nombreux que dans les associations sportives étudiées.

La filière du golf à l'échelle nationale compte 1 200 entreprises et emploi 13 000 personnes<sup>30</sup> en 2016. Le chiffre d'affaires de la filière golf pour cette même année est de 1,8 milliards d'euros dont 392 millions d'euros sont issus du tourisme golfique.

#### 3.1.2.7 Le motocross

Il n'a pas été possible d'identifier les activités de motocross pouvant se dérouler dans la nature et générant un risque pour l'environnement. En effet les clubs qui ont été localisés sur le bassin sont quasiment tous équipés d'un terrain dédié à cette activité et n'ont donc, à priori, pas d'impact sur l'eau et les milieux aquatiques.

#### 3.1.2.8 La randonnée pédestre

La randonnée pédestre est encadrée par la fédération de randonnée au sein de laquelle l'on retrouve également le longe côte et toutes les formes de randonnées (marche nordique, marche endurance,...).

### **Les clubs et pratiquants**

Sur le bassin Artois-Picardie en 2012, 195 clubs proposent une activité de randonnée. Le nombre de licenciés en 2017 est de près de 11 000 (Tableau 79).

Tableau 79 : Nombre de clubs et de pratiquants pour la randonnée pédestre sur le bassin Artois-Picardie.

Districts hydrographiques	Nombre de clubs (2012)	Nombre de licenciés (2017)
Sambre	9	562
Escaut	186	10 411
<b>Total bassin</b>	<b>195</b>	<b>10 973</b>

Source: Ministère des sports, Comité régional Hauts de France de Randonnée

<sup>29</sup> Base de données Sirene

30FFgolf Hauts-de-France (2017). Assemblée Générale du samedi 4 mars 2017 – Stade le Licorne-Amiens.

La population de pratiquants permanents est majoritairement représentée par des personnes de plus de 59 ans, soit 67% (Figure 29).

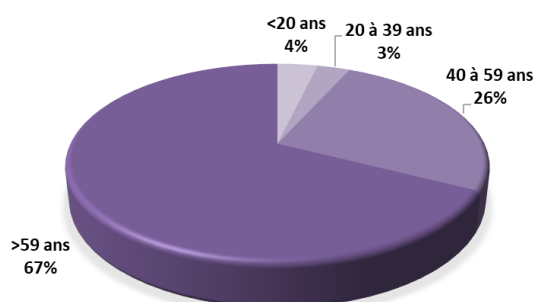


Figure 29: Age des pratiquants permanents de randonnée sur le bassin Artois-Picardie en 2017.

Le nombre de pratiquants occasionnels ou autonomes de randonnée pédestre n'est pas connu. Néanmoins, la fédération régionale des Hauts-de-France nous indiquait qu'il pouvait être équivalent au double du nombre de pratiquants permanents. En effet, il s'agit d'une pratique qui ne nécessite pas de matériel coûteux et qui est accessible gratuitement sur de nombreux sites en France (exemple : chemins de randonnées).

Néanmoins, le nombre de marcheurs a été estimé dans le cadre du projet Life Pêche à pied sur le territoire du PNM des Estuaires picards et de la mer d'Opale. Ainsi, sur les plages du bassin Artois-Picardie, la fréquentation moyenne annuelle par les promeneurs est de 216 700 marcheurs. Cette donnée ne présente pas nécessairement le nombre de randonneurs occasionnels, la distinction entre promeneur du « dimanche » et randonneur ne pouvant être réalisée lors du comptage.

### Les sites de pratique

Plusieurs itinéraires sont recensés par la fédération française de randonnée, à savoir :

- les chemins de Grande Randonnée ou GR® qui sont des parcours de plusieurs jours traversant les régions ;
- les chemins de Grande Randonnée de Pays GRdP® sont des parcours en boucle autour de régions spécifiques (exemple : le circuit de la Baie d'Authie) ;
- les sentiers de Promenade et Randonnée PR® sont des parcours dont la durée ne dépasse pas ½ journée.

D'autres parcours non gérés par la fédération française de randonnée, comme les circuits communaux existent et peuvent être recensés dans les PDESI. Néanmoins, nous ne pouvons pas en ressortir de manière simple et exacte la part des itinéraires des PDESI qui ne sont pas gérés par la fédération de randonnée.

Sur le bassin Artois-Picardie le linéaire total de randonnée labellisées GR®, GRdP® et PR® par type de parcours est renseigné dans le tableau suivant. Ces parcours pouvant être superposables, leur longueur ne peut pas être additionnée.

Tableau 80: Linéaire de randonnées pédestres géré par la fédération nationale de randonnée sur le bassin Artois-Picardie selon le type de parcours.

Districts hydrographiques	Linéaire (km)		
	GR®	GRdP®	PR®
Sambre	80	280	110
Escaut	2 400	1 600	4 000
<b>Total bassin</b>	<b>2 480</b>	<b>1 880</b>	<b>4 110</b>

Source: Fédération française de randonnée

Afin d'identifier la relation entre la localisation des parcours de randonnée et le littoral ou les milieux naturels et en eau, nous avons réalisé un croisement cartographique (cf. 2.3.1.3 La relation avec le milieu naturel).

D'après les quatre tableaux présentés ci-dessous, il apparaît que les itinéraires de randonnées sont essentiellement plus proches des espaces naturels classés (Tableau 81) que des cours d'eau ou zones humides (Tableau 83) voire du littoral (Tableau 84). Les PNR possèdent également de nombreux GR de Pays en raison de la vocation de ces itinéraires, à savoir valoriser les régions caractéristiques (Tableau 82). Enfin, les sentiers de promenade et randonnée sont pour la plupart plus présents sur les territoires sans attrait naturel particulier. Cette information peut être différente en cas d'intégration de nouveaux parcours qui ne sont pas labellisés par la fédération française de randonnée.

Tableau 81: Linéaires de randonnées pédestres du bassin-Artois-Picardie dans les espaces naturels (NB : il n'est pas possible d'additionner les itinéraires car ils peuvent se superposer).

Districts hydrographiques	Linéaire espaces naturels (km)			Part espaces naturels (%)		
	GR®	GRdP®	PR®	GR®	GRdP®	PR®
Sambre	80	180	80	3%	10%	2%
Escaut	1000	600	1500	40%	32%	36%
<b>Total bassin</b>	<b>1080</b>	<b>780</b>	<b>1580</b>	<b>44%</b>	<b>41%</b>	<b>38%</b>

Source : Estimation Ecodecision

Tableau 82: Linéaires de randonnées pédestres du bassin-Artois-Picardie dans les sites naturels (NB : il n'est pas possible d'additionner les itinéraires car ils peuvent se superposer).

Districts hydrographiques	Linéaire sites naturels (km)			Part sites naturels (%)		
	GR®	GRdP®	PR®	GR®	GRdP®	PR®
Sambre	70	240	110	3%	13%	3%
Escaut	400	500	600	16%	27%	15%
<b>Total bassin</b>	<b>470</b>	<b>740</b>	<b>710</b>	<b>19%</b>	<b>39%</b>	<b>17%</b>

Source : Estimation Ecodecision

Tableau 83: Linéaires de randonnées pédestres du bassin-Artois-Picardie à proximité des cours d'eau et des zones humides potentielles (NB : il n'est pas possible d'additionner les itinéraires car ils peuvent se superposer).

Districts hydrographiques	Linéaire zone influence (km)			Part zone influence (%)		
	GR®	GRdP®	PR®	GR®	GRdP®	PR®
Sambre	40	40	20	2%	2%	0%
Escaut	500	300	700	20%	16%	17%
<b>Total bassin</b>	<b>540</b>	<b>340</b>	<b>720</b>	<b>22%</b>	<b>18%</b>	<b>18%</b>

Source : Estimation Ecodecision

Tableau 84: Linéaires de randonnées pédestres du bassin-Artois-Picardie dans les communes littorales (NB : il n'est pas possible d'additionner les itinéraires car ils peuvent se superposer).

Types de sentier	Linéaire communes littorales	
	km	%
GR®	222	9%
GRdP®	89	6%
PR®	298	7%

Source : Estimation Ecodecision

### **Le poids économique de la randonnée**

La base de données économiques des établissements et clubs identifie près de 120 organismes proposant de la randonnée pédestre, parmi lesquels se retrouvent certains clubs. Le nombre de structures répertoriées dans cette base est inférieur au nombre de clubs. Ceci est lié à l'absence d'informations claires permettant de rattacher le club ou la structure à l'activité de randonnée (exemple : libellé de l'établissement au nom du président). Néanmoins, à partir de cette base il est possible de mettre en avant le chiffre d'affaires minimum estimé sur le bassin Artois-Picardie en 2017 pour l'activité de randonnée pédestre, ainsi que l'effectif moyen total estimé. Ces informations sont respectivement de 4,8 millions d'€ et 16 salariés. La valeur ajoutée estimée pour 2017 est de 2,4 millions d'€.

#### **3.1.2.9 Le triathlon et le duathlon**

Le triathlon est une activité qui regroupe plusieurs épreuves sportives : la natation pratiquée en eau libre ou dans une piscine, le cyclisme et la course à pied. La fédération de triathlon encadrant cette activité, compte également d'autres disciplines comme le duathlon, l'aquathlon, le bike & run, le swimrun et les raids multisports. Celles-ci ont pour particularité de combiner au moins 2 des 3 épreuves sportives du triathlon. Par exemples, l'aquathlon combine la natation et la course à pied, et le duathlon, la course à pied et le cyclisme.

#### **Les clubs et pratiquants**

Sur le bassin Artois-Picardie en 2016, cette activité était représentée par les comités régionaux de Nord-Pas-de-Calais et de Picardie qui ont fusionné récemment pour former la ligue de triathlon des Hauts-de-France.

En 2017, le triathlon sur le bassin Artois-Picardie compte plus de 50 clubs et près de 3 700 licenciés, toutes disciplines confondues ( Tableau 85).

*Tableau 85 : Nombre de clubs et de licenciés de triathlon sur le bassin Artois-Picardie en 2017.*

Districts hydrographiques	Nombre de clubs	Nombre de licenciés
Sambre	2	35
Escaut	50	3 600
<b>Total bassin</b>	<b>52</b>	<b>3 635</b>

*Source: Ligue régionale des Hauts-de-France de Triathlon*

La pratique autonome et occasionnelle de cette activité n'est pas chiffrée en raison du manque d'informations à ce sujet.

#### **Les sites de pratique**

Le triathlon est pratiqué sur les chemins de randonnées et sur des sites en eau propices à la baignade. Cette activité étant multi-activité, les sites potentiels de pratique sont nombreux.

#### **Le poids économique du triathlon et du duathlon**

Selon la base de données économiques des établissements et clubs le triathlon regroupe plus de 40 établissements sur le bassin Artois-Picardie. Ceux-ci génèrent un chiffre d'affaires moyen estimé à plus de 2 millions d'euros, pour une valeur ajoutée d'environ 984 000 €. Leur effectif moyen estimé est de 6 salariés.

## Les essentiels sur les activités indirectement liées à l'eau sur le bassin Artois-Picardie

Les activités récréatives et de loisirs indirectement liées à l'eau sont très fortement représentées sur le bassin Artois-Picardie par le vélo en termes de clubs et de licences (Figure 30). Néanmoins, c'est le golf qui génère le plus de chiffres d'affaires et d'emplois. La chasse est également une activité très présente sur le bassin.







Activités	Quantification	Poids économique
Char à voile 	26 clubs, 531 licenciés	21 millions d'€ de CA / 9,2 millions d'€ de VA 44 emplois pour 27 établissements recensés
Vélo 	365 clubs, 11 406 licenciés	20 millions d'€ de CA / 10 millions d'€ de VA 65 emplois pour 410 établissements recensés
Golf 	67 clubs, 18 686 licenciés	67 millions d'€ de CA / 32 millions d'€ de VA 220 emplois pour 81 établissements recensés
Randonné pédestre 	154 clubs, 10 973 licenciés	3,3 millions d'€ de CA / 1,6 millions d'€ de VA 10 emplois pour 108 établissements recensés
Triathlon 	52 clubs, 3 635 licenciés	2,5 millions d'€ de CA / 1,3 millions d'€ de VA 7 emplois pour 40 établissements recensés
Chasse au gibier d'eau 	61 219 chasseurs, 3 811 huttes	36,3 millions de dépense location huttes 70 millions dépense autres chasse gibier d'eau

Figure 30: Bilan économique des activités indirectement liées à l'eau sur le bassin Artois-Picardie.

L'équitation (informations relatives présentées ci-dessous) est également un secteur très représenté en région Hauts-de-France (896 clubs pour 62 434 licenciés, dont 736 clubs et 37 706 licenciés en ex-région Nord-Pas de Calais). Sa filière génère environ 405 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016 et embauche 7 730 salariés dans les 3 100 établissements la structurant.


Activités	Quantification	Poids économique
Equitation 	896 clubs, 62 434 licenciés	405 millions de chiffres d'affaires 7 730 emplois pour 3 100 établissements de la filière équestre

Figure 31: Bilan économique de l'équitation en région Hauts-de-France.

Concernant la relation entre les activités indirectement liées à l'eau et le milieu naturel, l'analyse réalisée dans l'étude montre une part plus importante des lieux de pratique en espaces naturels. Néanmoins, les résultats obtenus présentent des limites :

- les inventaires des sites de pratique ne sont pas exhaustifs. Il conviendrait de les compléter en concertation avec les acteurs du territoire ;
- la méthode développée ne tient pas compte de la fréquentation des lieux recensés (information non suivie sur tous les itinéraires) qui est un indicateur pouvant illustrer l'attractivité du milieu. Par exemple, les linéaires de randonnées pédestres sont peu nombreux en zone littorale mais néanmoins, ce sont les sentiers côtiers concentrant le plus de randonneurs.



### 3.1.3 Le tourisme

Le tourisme est une retombée économique générée par les touristes venant sur un territoire donné. Il peut être caractérisé par les poids économique de nombreux secteurs d'activités depuis l'hébergement à la restauration en passant par les transports, les loisirs, les sports, ... Cette partie traite donc des différentes activités économiques contribuant au poids économique du tourisme, soit :

- des hébergements : marchands (hôtels, campings, villages vacances) et non marchands (chambres d'hôtes, résidences secondaires, ...)
- de la restauration ;
- des services touristiques tels que les agences de voyage, les transports, les offices de tourisme, ...
- d'autres activités que celles listées précédemment : les casinos, les centres de thalassothérapie et les thermes, les musées, ...

#### 3.1.3.1 L'hébergement sur le bassin Artois-Picardie

##### Le parc d'hébergements

Sur le bassin Artois-Picardie en 2016 le nombre d'hébergements marchands recensés par l'INSEE est de près de 1 100 établissements dont la majorité est représentée par les hôtels (51%). Concernant les hébergements non marchands sur cette même année, la région Hauts-de-France en dénombre près de 95 000 dont la majorité est représentée par les résidences secondaires (96%). Dans ce décompte, les logements loués de particuliers à particuliers (par exemple ceux transitant par la plateforme Airbnb) dans la cadre de courts séjours ne sont pas connus du fait de l'absence d'informations.

Tableau 86: Nombre d'hébergements marchands sur le bassin Artois-Picardie en 2016.

Nombre d'hébergements marchands (2016)				
Districts	Hôtels	Campings	Collectifs*	Total
Sambre	14	14	3	31
Escaut	553	462	60	1075
<b>Total</b>	<b>567</b>	<b>476</b>	<b>63</b>	<b>1106</b>

\* Villages vacances, auberges de jeunesse, centres sportifs et résidences de tourisme

Source: INSEE

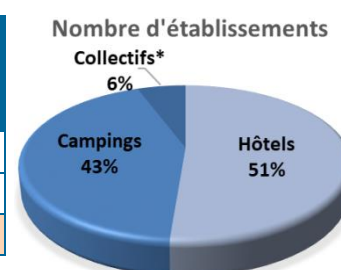
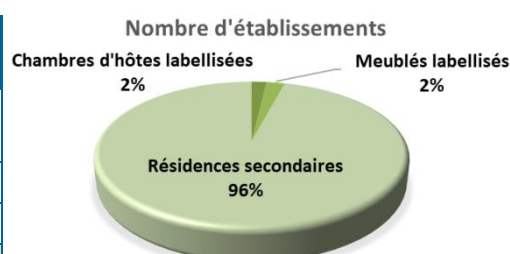


Tableau 87: Nombre d'hébergements non marchands en région Hauts-de-France en 2016.

Nombre d'établissements non marchands (2016)	
Chambres d'hôtes labellisées	1 726
Meublés labellisés	2 184
Résidences secondaires	90 836
<b>Total région</b>	<b>94 746</b>

Source: CRT Hauts-de-France





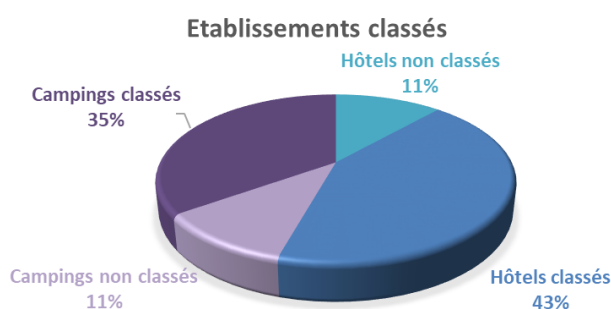
En 2016, parmi les hébergements marchands, près de 300 établissements, toutes catégories confondues, sont localisés dans une commune située en tout ou partie dans un PNR (Tableau 88), soit 25% des établissements marchands du bassin Artois-Picardie. Seul le PNR de l'Avesnois compte plus de campings que d'hôtels (Tableau 88).

Tableau 88: Hébergements marchands dans les PNR du bassin Artois-Picardie en 2016.

Zonage	Nombre d'établissements 2016			
	Hôtels	Campings	Collectifs	Total
PNR Avesnois	19	31	1	51
PNR Caps et marais d'Opale	99	92	4	195
PNR Scarpe-Escaut	32	7	1	40
<b>Total PNR</b>	<b>150</b>	<b>130</b>	<b>6</b>	<b>286</b>

Source: Ecodecision d'après INSEE

Les hébergements marchands sont essentiellement représentés par des établissements classés (plus de 70% des établissements) (Figure 32). Les hôtels proposent environ 24 000 chambres dont 87% sont classées



Districts	Nombre d'hôtels (2016)			Nombre de campings (2016)		
	Non classés	Classés	Total	Non classés	Classés	Total
Sambre	4	10	14	8	6	14
Escaut	117	436	553	105	357	462
<b>Total bassin</b>	<b>121</b>	<b>446</b>	<b>567</b>	<b>113</b>	<b>363</b>	<b>476</b>

Source: INSEE

Figure 32 : Hébergements marchands classés par district sur le bassin Artois-Picardie en 2016.

Tableau 89: Répartition des types de chambre en hôtels par district sur le bassin Artois-Picardie en 2016.

Districts	Hôtels - Nombre de chambres				
	Classées	Non classées	Total	%Classées	%Non classées
Sambre	431	70	501	2%	0%
Escaut	20 350	3 023	23 373	85%	13%
<b>Total</b>	<b>20 781</b>	<b>3 093</b>	<b>23 874</b>	<b>87%</b>	<b>13%</b>

Source: INSEE

Les 476 campings du bassin Artois-Picardie possèdent environ 51 000 emplacements (Tableau 90) dont la majorité est des emplacements à l'année (74%). La part d'emplacements pour la clientèle de passage est faible (26%), ce qui illustre une préférence des clients pour des emplacements de longue durée.

Tableau 90: Répartition des types d'emplacements de camping par district sur le bassin Artois-Picardie en 2016.

Districts	Campings - Nombre d'emplacements				
	À l'année	Pour la clientèle de passage	Total	%À l'année	%Pour la clientèle de passage
Sambre	598	445	<b>1 043</b>	1%	1%
Escaut	37 078	12 769	<b>49 847</b>	73%	25%
<b>Total</b>	<b>37 676</b>	<b>13 214</b>	<b>50 890</b>	<b>74%</b>	<b>26%</b>

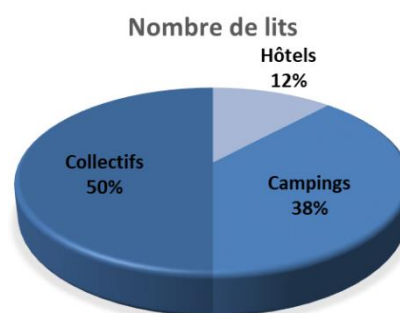
Source: INSEE

Ainsi, la capacité d'accueil du bassin par les hébergements marchands et non marchands, est d'environ 870 000 lits (Tableau 91) dont près de 401 000 sont proposés par les hébergements marchands, et environ 467 000 par les non marchands.

Tableau 91: Nombre de lits proposés par les établissements marchands estimés sur le bassin Artois-Picardie, et dans les hébergements non marchands en région Hauts-de-France en 2016.

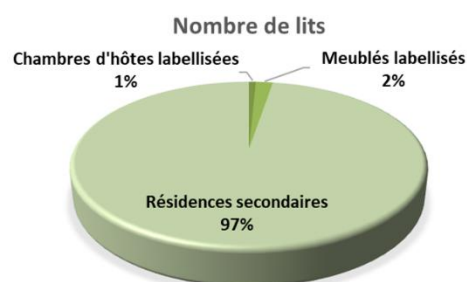
Districts	Nombre de lits 2016			
	Hôtels	Campings	Collectifs	Total
Sambre	1 002	3 129	1 000	<b>5 131</b>
Escaut	46 746	149 541	11 147	<b>207 434</b>
<b>Total</b>	<b>47 748</b>	<b>152 670</b>	<b>12 147</b>	<b>212 565</b>

Source: Estimation Ecodecision d'après INSEE et ratios suivants : 2 lits par chambres d'hôtel, 3 lits par emplacements de camping



Nombre de lits	
Chambres d'hôtes labellisées	3 500
Meublés labellisés	8 700
Résidences secondaires	454 200
<b>Total région</b>	<b>466 400</b>

Source : CRT Hauts-de-France



Enfin, la répartition des hébergements marchands sur le bassin Artois-Picardie a été étudiée selon la densité de lits en zone littorale ou en intérieur et en Parcs Naturels Régionaux. Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous montrent une densité de lits plus importante sur le littoral que dans les terres, avec en moyenne 33,4 lits/km<sup>2</sup>, contre 5,4 en zone intérieure. Cette moyenne est nettement supérieure à la densité moyenne de lits sur le bassin Artois-Picardie qui est de 10,6 lits/km<sup>2</sup>. De plus, la proximité de la mer est un atout pour les campings qui sont essentiellement sur le littoral avec près de 50% des établissements pour une densité touristique de 27,4 lits/km<sup>2</sup>. Cette distinction littoral/terres intérieures est également visible au sein des PNR, où la densité de lits est plus forte dans le PNR des Caps et marais d'Opale (19,7 lits/km<sup>2</sup>), seul territoire possédant un littoral.

Enfin, d'après le Commissariat Général au Développement Durable, la densité touristique dans les communes Natura 2000 a été évaluée en 2007 à 195 lits/km<sup>2</sup> en Nord-Pas-de-Calais et à 44 lits/km<sup>2</sup> en Picardie contre respectivement 19 et 11 lits/km<sup>2</sup> dans les autres communes de ces régions<sup>31</sup>.

Tableau 92: Densité d'hébergements marchands sur le bassin Artois-Picardie en 2016 selon la localisation.

Districts	Densité touristique km <sup>2</sup> (2016)			
	Hôtels	Campings	Collectifs	Total
Sambre	0,9	2,8	0,9	4,6
Escaut	0,1	0,2	0,1	10,9
<b>Total</b>	<b>2,4</b>	<b>7,6</b>	<b>0,6</b>	<b>10,6</b>

Localisation	Densité touristique km <sup>2</sup> (2016)			
	Hôtels	Campings	Collectifs	Total
Littoral	3,8	27,4	2,1	33,4
Intérieur	2,0	3,1	0,2	5,4
<b>Total</b>	<b>2,4</b>	<b>7,6</b>	<b>0,6</b>	<b>10,6</b>

Localisation	Densité touristique km <sup>2</sup> (2016)			
	Hôtels	Campings	Collectifs	Total
PNR Avesnois	0,6	3,7	0,6	4,9
PNR Scarpe-Escaut	4,0	2,1	0,2	6,3
PNR Caps et marais d'Opale	3,6	15,3	0,8	19,7
<b>Total PNR</b>	<b>2,5</b>	<b>8,5</b>	<b>0,6</b>	<b>11,6</b>

source: Estimation Ecodecision d'après INSEE

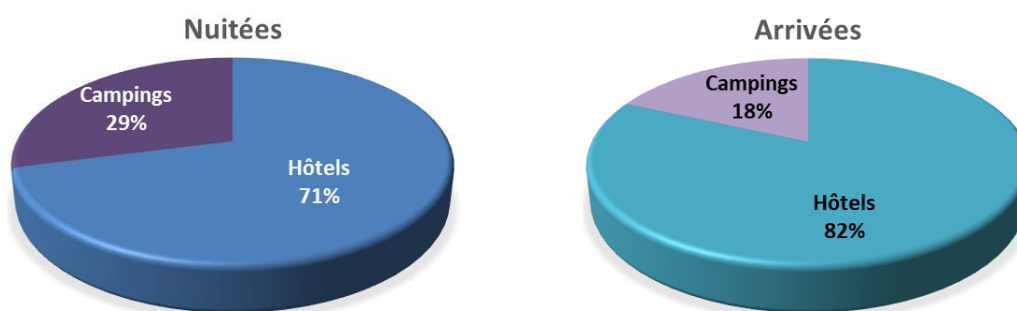
### La fréquentation des hébergements

Les hôtels et campings du bassin Artois-Picardie comptent en 2016 près de 11,5 millions de nuitées pour 5,8 millions d'arrivées (Figure 33), soit une durée moyenne de séjour de 2 nuits par personne. Les clients des campings ont pour habitude de rester en moyenne 3 nuits sur place, tandis que pour ceux des hôtels la durée moyenne du séjour est d'1,7 nuit. La durée moyenne des séjours en hôtellerie de plein air est inférieure d'1,5 nuit sur le bassin par rapport à la moyenne nationale en 2016<sup>32</sup>, alors que celle en hôtels est identique.

<sup>31</sup> Commissariat général du Développement Durable (2009). Chiffres et statistiques n°73. Population et tourisme dans les « communes Natura 2000 ».

<sup>32</sup>INSEE (2017). Au troisième trimestre 2017, la fréquentation touristique continue d'augmenter (+4,1 % sur un an, après +9,9 %). Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3196194>

Enfin, les nuitées et le nombre d'arrivées sont plus forts dans le secteur de l'hôtellerie avec respectivement 71% des nuitées et 82% des arrivées du bassin.



Districts	Fréquentation (milliers)					
	Hôtels		Campings		Total	
	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées
Sambre	129	9	327	89	457	98
Escaut	7 946	4 704	2 978	961	10 924	5 665
<b>Total</b>	<b>8 075</b>	<b>4 712</b>	<b>3 306</b>	<b>1 050</b>	<b>11 381</b>	<b>5 763</b>

Source: Ecodecision d'après les données CRT Hauts-de-France rapportées au nombre de lits par commune, INSEE

Figure 33 : Fréquentation des hôtels et campings en 2016 par districts du bassin Artois-Picardie.

Pour les hôtels situés dans les PNR, la fréquentation est plus importante sur le PNR des Caps et marais d'Opale, situé sur le littoral et comprenant les agglomérations de Calais et de Boulogne-sur-Mer (Tableau 93).

Tableau 93: Fréquentations des hôtels dans les PNR du bassin Artois-Picardie en 2016.

Zonage	Fréquentation des hôtels 2016	
	Nuitées	Arrivées
PNR Avesnois	56 068	12 719*
PNR Caps et marais d'Opale	409 140	248 899
PNR Scarpe-Escaut	48 725	34 015
<b>Total PNR</b>	<b>513 933</b>	<b>295 633</b>

Source: Ecodecision d'après INSEE

\* Données estimées au prorata du nombre d'hôtels sur le PNR en 2016

Le taux d'occupation moyen à l'échelle régionale en 2016 pour les hôtels est compris entre 42 et 72%, avec un taux d'occupation supérieur à 55% pour les secteurs littoraux et à agglomérations (exemples : Lille et Amiens). Les PNR enregistrent des taux d'occupation de 50% (PNR de l'Avesnois) et 60% (PNR Scarpe-Escaut et PNR des Caps et Marais-d'Opale). Cet indicateur est localement en dessous de la moyenne nationale fixée à 65,4%<sup>33</sup>.

Dans les campings, le taux d'occupation fluctue de 14 à 40%, soit la même amplitude que pour les hôtels mais dans des proportions plus faibles. Cet indicateur est inférieur à la moyenne nationale qui est de 45,6%<sup>34</sup>. En termes de répartition géographique, le taux d'occupation des campings est plus fort dans le secteur de valenciennes et dans l'est de la Somme. Le littoral a un taux d'occupation moyen de 25%.

<sup>33</sup>Cf. références présentées dans la note 24

<sup>34</sup>Cf. références présentées dans la note 24

## La population touristique

La région Hauts-de-France est un point central de circulation des touristes en France. Elle est au cœur de l'Europe du Nord-Ouest et située à proximité du Royaume-Uni, de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Allemagne. Sa liaison avec Paris est rapide et la région possède deux aéroports (Lille-Lesquin et Beauvais-Tillé). Ainsi, de par sa position stratégique, la région Hauts-de-France compte en 2016 près de 46 milliards de touristes acheminés par les transports fluviaux, terrestres ou aériens (Figure 34)<sup>35</sup>. La majorité de la clientèle est britannique, suivie par les belges et les néerlandais.

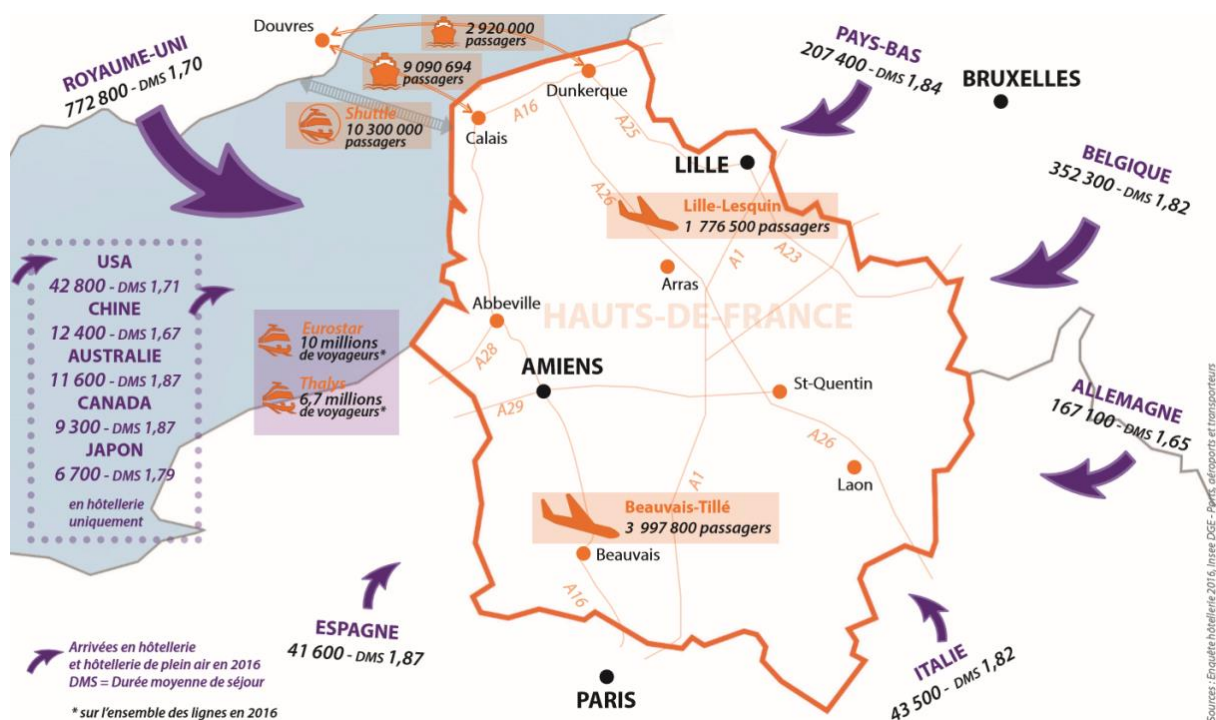


Figure 34: Flux touristiques en région Hauts-de-France en 2016 (source: CRT Hauts-de-France).

D'après d'INSEE, la clientèle étrangère en 2016 génère 3,7 millions de nuitées en hôtels et campings, soit 30% des nuitées totales de la région, pour une durée moyenne de séjour de 1,7 nuit.

D'après les données de fréquentations des hébergements collectifs en 2016 de l'INSEE, la part des étrangers dans les hôtels oscille de 18% à 33% selon les départements, le moins fréquenté étant l'Oise, et le plus fréquenté le Pas-de-Calais. Dans les campings, la part d'étrangers varie de 31% pour la Somme à 85% pour l'Aisne. Il apparaît que les étrangers sont plus adeptes de l'hôtellerie de plein air.

<sup>35</sup> Comité Régional du Tourisme des Hauts-de-France (2017). Les chiffres clé du tourisme en Hauts-de-France.

## Le poids économique des hébergements

Le tourisme sur le bassin Artois-Picardie génère en 2013 près de 50 000 emplois. L'hébergement est ainsi le deuxième secteur d'activité générateur d'emplois avec 22% des embauches, derrière la restauration et les cafés.

En termes de chiffre d'affaires, la base de données économiques des établissements et clubs du bassin Artois-Picardie met en avant un chiffre d'affaires estimé en 2016 à près de 4,5 milliards d'euros pour les hébergements marchands (Tableau 94) dont la majorité provient des hôtels, hébergements collectifs et d'une part des hébergements non marchands. Cette répartition est aussi observée pour la valeur ajoutée avec près de 2,5 milliards d'euros pour les « Autres hébergements » et 50 millions d'euros pour les campings.

Tableau 94: Chiffre d'affaires et valeur ajoutée estimés en 2016 sur le bassin Artois-Picardie.

Districts	CA estimé 2016 (millions d'€)			VA estimée 2016 (millions d'€)		
	Campings	Autres hébergements*	Total	Campings	Autres hébergements*	Total
Sambre	0,5	30,6	31,1	0,2	17,1	17,3
Escaut	118,6	4 316,5	4 435,1	49,6	2 420,6	2 470,2
<b>Total</b>	<b>119,1</b>	<b>4 347,1</b>	<b>4 466,2</b>	<b>49,8</b>	<b>2 437,7</b>	<b>2 487,5</b>

\* Hôtels et hébergements similaires, hébergement touristique et autre hébergement de courte durée et autres hébergements

Source: base de données économiques des établissements et clubs

Concernant la taxe de séjour, 8,5 milliards d'euros ont été acquittés par toute personne louant un logement marchand pour dormir en région Hauts-de-France en 2016 (Tableau 95). Cette taxe est demandée par les hébergements marchands situés dans les 1 114 communes instaurant une taxe de séjour.

Tableau 95: Produit lié à la taxe de séjour en région Hauts-de-France entre 2013 et 2016.

Années	Nombre communes	Produit de la taxe de séjour (milliers €)
2013	748	7 243
2014	866	6 710
2015	799	8 745
2016	1 114	8 477

Source: DGE, Mémentos du tourisme 2014, 2015, 2016 et 2017



Chaque secteur touristique réalise des investissements pour l'entretien des bâtiments, pour la modernisation des activités proposées,... En région Hauts-de-France entre 2013 et 2015, ces investissements ont été estimés à près de 500 millions d'euros (Figure 35) dont :

- 85% dans les hébergements, à part équivalente entre les hébergements marchands et les non marchands ;
- 15% en équipements touristiques dont les plus gros investisseurs sont les parcs de loisirs et les musées.

Secteurs touristiques		Investissements annuels moyens 2013-2015 (millions d'€)		
		Nord-Pas de Calais	Picardie	Hauts-de-France
Hébergement marchand	Hôtellerie	63,3	94,9	158,2
	Hôtellerie de plein air	10,8	18,4	29,2
	Résidences de tourisme	0,7	14,8	15,5
	Villages de vacances	0,8	0,9	1,7
Hébergements non marchands	Résidences secondaires	84,6	134,3	218,9
Equipements touristiques	Casinos	4	4,3	8,3
	Parcs de loisirs	9,4	23,4	32,8
	Thalasso thérapie et thermalisme	1	1	2
	Musées	9,5	12	21,5
	Palais, congrès, expositions	4,9	5,4	10,3
<b>Total</b>		<b>189</b>	<b>309,4</b>	<b>498,4</b>

Source: CRT Hauts-de-France

### Investissements des hébergements

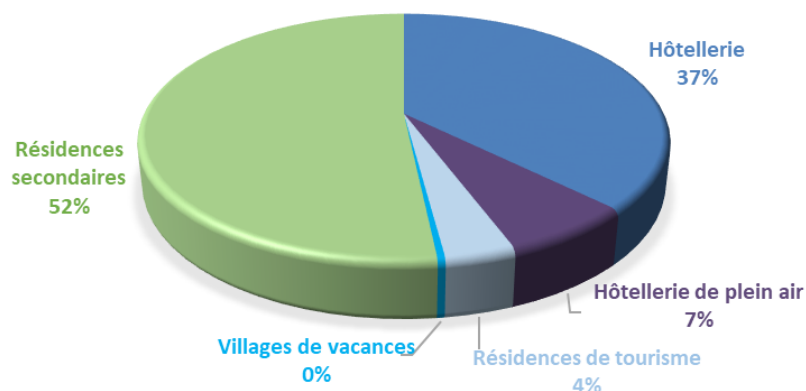


Figure 35 : Investissements moyens des années 2013, 2014 et 2015 en région Hauts-de-France.

Enfin, d'après les chiffres clés du CRT Hauts-de-France, la consommation touristique totale en 2014 en région Hauts-de-France est de 6,35 milliards d'euros dont 746 millions d'euros sont voués à l'hébergement marchand, soit 12% des dépenses. Cette consommation représente 4,3% du PIB régional et 4,1% de la consommation touristique en France métropole.



### 3.1.3.2 La restauration

La restauration constitue, avec l'hébergement, le secteur qui profite le plus du tourisme en région Hauts-de-France. Selon la base de données économiques des établissements et clubs, plus de 18 000 établissements de restauration sont présents sur le bassin Artois-Picardie. Ils génèrent un chiffre d'affaires total estimé à environ 4,9 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 2,3 milliards d'euros.

Le nombre d'emplois dans ce secteur sur le bassin Artois-Picardie est supérieur à 12 000, soit 26% des emplois liés au tourisme sur le bassin (Tableau 96). Le département du Nord se distingue des autres départements du bassin avec près de 30% d'emplois dans la restauration<sup>36</sup> en raison de la présence de la métropole lilloise.

Tableau 96: Emplois dans le secteur de la restauration et cafés sur le bassin Artois-Picardie en 2013.

Districts hydrographiques	Nombre d'emplois touristiques	Part des emplois touristiques
Sambre	127	14%
Escaut	12 646	26%
<b>Total bassin</b>	<b>12 773</b>	<b>26%</b>

Source: CRT des Hauts-de-France

Les dépenses liées aux consommations touristiques dans les restaurants et cafés en 2014<sup>37</sup> dans la région évaluées à 852 millions d'euros. Celles-ci sont surtout générées par le tourisme d'affaires qui est prépondérant dans les zones à forte densité urbaine. Le territoire est également caractérisé par la présence de grands axes routiers, notamment l'A1 et l'A26, le long desquels sont concentrés un certain nombre de restaurants accueillant les touristes transitant entre l'Europe-du-Nord, la région parisienne et les régions du Sud et de l'Ouest.

En ce qui concerne la proximité au littoral, 10% des établissements identifiés dans la base de données économiques des établissements et clubs sont localisés sur une commune littorale. Ils emploient plus de 4 500 salariés et génèrent un chiffre d'affaires d'environ 450 millions d'euros et une valeur ajoutée de 215 millions d'euros. À partir de ces chiffres, il est donc difficile d'établir une relation entre la proximité du littoral et la restauration. L'Insee estime néanmoins que le secteur de la restauration compte en moyenne, 27% de l'emploi touristique côtier soit 3 points de plus que dans l'intérieur des terres, avec des variations plus marquées en fonction des saisons. Les proportions les plus élevées sont observées dans le Nord-Pas-De-Calais dont 37% dans le secteur de la ville de Calais et 31% dans aux alentours du Touquet-Paris Plage<sup>38</sup>.

Enfin, entre 2015, les investissements touristiques réalisés par le secteur de la restauration ont été d'environ 120 millions d'euros, soit 27% des investissements touristiques totaux.

<sup>36</sup> Insee Flash Hauts-de-France (2017). Le tourisme dans les Hauts-de-France : un secteur dynamique et en croissance pour l'emploi.

<sup>37</sup> Insee Analyses n° 51 Hauts-de-France (2017). Le tourisme : plus de 6 milliards d'euros de retombées économiques en 2014.

<sup>38</sup> Insee Analyses Picardie (2015). De la Baie de Somme à la Canche : ressort des activités touristiques.

### 3.1.3.3 Les services touristiques

Il s'agit des services liés aux voyages ou à leur préparation. Ils concernent notamment les agences de voyages, les transports et les offices de tourisme.

#### **Le secteur des transports touristiques**

Le secteur des transports touristiques est représenté par les services de transport non urbain (train, avion, autocar, transport fluvial et maritime). En région Hauts-de-France, ces services emploient près de 17 300 salariés en 2016<sup>39</sup>.

Les consommations touristiques associées aux transports touristiques sont évaluées à 795 millions d'euros dans les Hauts-de-France dont 218 millions d'euros pour l'avion et 403 millions d'euros pour le train<sup>40</sup>. Dans la région, le train a un poids économique important en raison de l'existence de l'Eurostar et du Thalys transitant par Lille et Calais pour desservir l'Angleterre, la Belgique ou les Pays-Bas.

#### **Les services voyagistes et les agences de voyages**

Les dépenses touristiques liées aux services des voyagistes et agences de voyages sont évaluées à 151 millions d'euros dans la région Hauts-de-France<sup>41</sup>. Ces dépenses sont pour la plupart associées à des voyages en dehors de la région (exemple : à l'étranger), mais contribuent en partie au fonctionnement des services de voyage.

La base de données économiques des établissements et clubs permettent d'estimer que les agences de voyages sont représentées par au moins 500 établissements sur le bassin Artois-Picardie et embauchent plus de 1 200 salariés. Le chiffre d'affaire moyen en 2016 et généré par ce secteur est estimé à environ 423 millions d'euros et sa valeur ajoutée, à près de 71 millions d'euros.

#### **Les offices de tourisme**

Les offices de tourisme proposent aux touristes des services d'informations, de réservations et de commercialisation de produits. Ils jouent donc un rôle essentiel dans le tourisme. Sur le bassin Artois-Picardie, il existe 64 offices de tourisme qui emploient plus de 900 salariés, ce qui représente 2% des emplois touristiques totaux (Tableau 97 et cf. 3.1.3.1 L'hébergement sur le bassin Artois-Picardie). Ces structures génèrent des échanges importants avec les touristes. Par exemple, en 2017 dans le département de la Somme, près de 210 000 demandes téléphoniques et courrielles ont été formulées par les visiteurs auprès des offices de tourisme du département.

Tableau 97: Emplois des offices de tourisme du bassin Artois-Picardie en 2013.

Districts	Nombre d'emplois
Sambre	10
Escaut	900
<b>Total bassin</b>	<b>910</b>

Source : CRT Hauts-de-France

<sup>39</sup> Direction générale des entreprises (2017). Mémento du tourisme édition 2017.

<sup>40</sup> Cf. référence présentée en note 28.

<sup>41</sup> Cf. référence présentée en note 28.

### 3.1.3.4 Les autres activités de loisirs

Le territoire du bassin Artois-Picardie concentre de nombreux sites et lieux de visites culturels et de loisir dont 59 musées, 134 sites classés au Patrimoine mondial de l'Unesco, 3 monuments nationaux, 3 parcs naturels régionaux et 2 grands sites de France<sup>42</sup>. Le Tableau 98 présente les sites ayant répertorié les fréquentations les plus importantes sur le bassin en 2016. Le parc zoologique de Lille se distingue des autres sites avec plus de 880 000 visiteurs en 2016.

Tableau 98: Sites culturels ou de loisir du bassin Artois-Picardie ayant enregistré le plus grand nombre de visiteurs en 2016.

Site culturel ou de loisir	Nombre de visiteurs en 2016
Parc zoologique de Lille	881 100
Parc du Héron à Villeneuve d'Ascq	533 400
Cathédrale d'Amiens	545 400
Nausicaá à Boulogne-sur-Mer	541 700
Parc de loisirs d'Olhain à Houdain	530 000
Louvre-Lens	444 600

Source: CRT Hauts-de-France

Par ailleurs, un touriste peut également se rendre dans l'un des 9 casinos du bassin Artois-Picardie lors de son séjour. Ces casinos sont majoritairement situés dans le Pas de Calais et sur des communes littorales, excepté ceux de Lille et de Saint-Amand-les-Eaux (ce dernier se trouvant dans le PNR Scarpe-Escaut et dans une ville thermale). En 2015, les casinos du bassin ont enregistré une fréquentation de plus de 2,4 millions de visiteurs<sup>43</sup>. L'effectif total moyen au sein de ces structures en 2016 est de 843 salariés pour un chiffre d'affaires total de 80,6 millions d'euros.

Les dépenses touristiques en 2014 liées aux casinos sont estimées à 133 millions d'euros en Hauts-de-France (hors mises de jeux), soit 30% de la consommation touristique en services culturels, sportifs et de loisirs<sup>44</sup>. Néanmoins, dès lors qu'un touriste joue, il dépense en moyenne en région Hauts-de-France en 2015 196,8 € (300 € dans le Nord et 200 € dans le Pas de Calais)<sup>45</sup>. Cette dépense multipliée par la fréquentation des casinos permet d'estimer à plus de 675 millions d'euros les dépenses de jeu dans les casinos du bassin.

En termes d'investissements touristiques, l'ensemble des casinos de la région Hauts-de-France ont investi en moyenne par an près de 8,3 millions d'euros entre 2013 et 2015.

De plus, le littoral et la ressource en eau de St-Amand les Eaux permettent le développement d'activités de thalassothérapie et de thermes. Elles sont peu nombreuses sur le bassin puisqu'au total 3 établissements sont dénombrés, 1 thalassothérapie est localisée à Le Touquet et 2 établissements thermaux, à Saint-Amand-les-Eaux. Ces structures emploient plus de 120 salariés, et génèrent un chiffre d'affaires en 2016 estimé à plus de 12 millions d'euros et une valeur ajoutée évaluée à environ 5,6 millions d'euros.

<sup>42</sup> Comité régional du tourisme des Hauts-de-France (2017). Les chiffres-clés du tourisme en Hauts-de-France.

<sup>43</sup> Comité régional du tourisme des Hauts-de-France (2015).

<sup>44</sup> Cf. référence présentée en note 28.

<sup>45</sup> Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics (2016). Atlas de l'Observatoire des jeux (ODJ) – Région Hauts-de-France – Année 2015.

Enfin, les paysages du bassin Artois-Picardie sont également valorisés par les ballades en trains touristiques. Ces infrastructures sont localisées dans le département de la Somme, et ont enregistré en 2016 une fréquentation de plus de 206 000 visiteurs, dont la grande majorité pour le chemin de fer touristique de la baie de Somme.

Les sites classés pour leurs caractéristiques naturelles ou présentant un intérêt paysagers particulier sont également valorisés par des visites en libres accès ou organisées, ou des sorties « nature ». Sur le bassin Artois-Picardie, quelques sites sont recensés dans la base équipements et leur fréquentation est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 99: Fréquentation de certains sites naturels du bassin Artois-Picardie en 2015.

Sites	Fréquentation 2015
Réserve Nationale de la Dune du Marchand	22 851
Val d'Authie	1 600
Réserve naturelle nationale des étangs du Romelaëre	47 000
Service animation nature à Etaples	715
Parc des Iles à Henin-Carvin	80 000
Réserve du Platier d'Oye	1 822
Hortillonnages à Amiens	131 648
Parc ornithologique du Marquenterre	168 785

Source: CRT Hauts-de-France

## Les essentiels sur le tourisme sur le bassin Artois-Picardie

Sur le bassin Artois-Picardie, la restauration est un secteur générant de nombreux emplois et des retombées économiques importantes dans le secteur du tourisme (Figure 36), suivis par les hébergements en termes d'emplois et les casinos vis-à-vis du poids économique.


Secteur	Quantification	Poids économique
Hébergements (marchands) 	<b>1 476 hébergements</b> <b>215 000 lits</b>	<b>11 500 nuitées et 5 800 arrivées en hôtels et campings</b> <b>4,5 millions d'€ de CA / 2,5 millions d'€ de VA</b> <b>15 964 emplois pour 25 050 hébergements recensés</b>
Restauration 	<b>18 000 établissements</b>	<b>5 milliards d'€ de CA / 2,5 milliards d'€ de VA</b> <b>48 200 emplois pour 18 000 établissements recensés</b>
Casinos 	<b>9 établissements</b>	<b>80 millions d'€ de CA</b> <b>850 emplois pour 9 établissements recensés</b>
Thermes et thalassothérapies 	<b>4 établissements</b>	<b>12 millions d'€ de CA / 5,7 millions d'€ de VA</b> <b>125 emplois pour 4 établissements recensés</b>

Figure 36: Bilan économique du tourisme sur le bassin Artois-Picardie.

Le nombre d'hébergements non marchands en région Hauts-de-France est également élevé (Figure 37) mais leur poids économique n'étant pas connu, il est difficile d'évaluer leur importance vis-à-vis des hébergements marchands.

Les données régionales illustrent également les recettes de la taxe de séjour (8,5 millions d'€) générées par les hébergements marchands.

De plus, en termes d'investissements moyen entre 2013 et 2015 en région Hauts-de-France, ce sont les hébergements qui engagent le plus de frais dans leur rénovation et entretien.






Secteur	Quantification	Poids économique
Hébergements (non marchands) 	<b>95 000 hébergements</b> <b>467 000 lits</b>	?
Hébergements (marchands) 	<b>1 114 communes collectant la taxe de séjour</b>	<b>8,5 millions d'€ de recettes récoltées avec la taxe de séjour</b>
Hébergements (tous)	<b>Près de 100 000 établissements</b>	<b>424 millions d'€ d'investissements</b>
Casinos 	?	<b>8,3 millions d'€ d'investissements</b>
Thermes et thalassothérapies 	?	<b>2 millions d'€ d'investissements</b>
Parcs de loisir 	?	<b>32,8 millions d'€ d'investissements</b>
Musées 	?	<b>21,5 millions d'€ d'investissements</b>
Palais, congrès, expositions 	?	<b>10,3 millions d'€ d'investissements</b>

Figure 37: Bilan économique du tourisme sur le bassin Artois-Picardie.

Enfin, hormis dans les grandes agglomérations, le littoral est le secteur qui concentre le plus de structures touristiques, tant en hébergements qu'en services associés.

### 3.1.4 Les coûts/bénéfices indirects et induits des activités

Les coûts indirects et induits<sup>46</sup> ont été évalués pour quelques activités. Leur chiffrage est présenté dans le tableau ci-dessous. Ce tableau reprend également le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée et les effectifs indirects estimés des magasins de sports en 2016. Ces informations, issues de la base de données économiques des établissements et clubs, sont globales et ne permettent pas d'extraire ce qui est propre à chacune des activités étudiées, un magasin de sport pouvant proposer du matériel pour une ou plusieurs disciplines.

Concernant les informations répertoriées dans le Tableau 100, les données ont été reprises dans des études déjà existantes et adaptées à l'échelle du bassin, voire de la région Hauts-de-France. Ces informations sont calculées lors d'analyse du poids économique d'une filière d'activité. Cependant, peu d'activité ont fait l'objet de ce type d'analyse, et pour celles qui ont été étudiées, les coûts induits sont peu souvent évalués car complexes à estimer.

D'un point de vue global, en région Hauts-de-France, la Chambre des Commerces et de l'Industrie a évalué à 323 millions d'euros les retombées économiques de la filière nautique comprenant la plaisance fluviale et maritime, ainsi que les prestataires de pratiques sportives et de loisirs nautiques. Ce chiffre comprend les retombées directes, indirectes et induites par l'ensemble des activités étudiées, dont 174 millions d'euros correspondent au chiffre d'affaires indirect. Les emplois indirects des activités de la plaisance et des activités de loisirs nautiques s'élèvent en 2014 à 806 emplois en région Hauts-de-France.

---

<sup>46</sup> Les définitions relatives aux coûts/bénéfices indirects et induits sont présentées dans la partie 2.3.1.2 Les indicateurs de la caractérisation.

Tableau 100: Coûts/bénéfices indirects et induits de certaines activités récréatives et de loisir étudiées sur le bassin Artois-Picardie.

Activités	Coût/bénéfice			Année	Précision	Source
	Type	Indicateur	Valeur			
Pêche en eau douce	Indirect	Chiffre d'affaires	<b>23 millions d'€</b>	2014	Donnée nationale rapportée au nombre de pêcheurs en région Hauts-de-France	Fédération nationale de pêche (2014). Au bout de la ligne de pêche... un véritable poids économique, ... une véritable utilité sociale et environnementale.
	Induit	Dépenses	<b>60 millions d'€</b>			
Cyclotourisme	Indirect	Chiffre d'affaires	<b>330 millions d'€</b>	2016	Donnée nationale rapportée à la population du bassin	DGE (2017). Baromètre du tourisme à vélo en France.
Equitation	Indirect	Chiffres d'affaires	<b>76,5 millions d'€</b>	2013	Données régionales	Conseil Interrégional du cheval (2016). Observatoire Economique Régional de la filière équine – Nord-Pas de Calais - Picardie
		Emplois	<b>815</b>			
Magasins de sports	Indirect	Chiffre d'affaires	<b>1,2 milliards d'€</b>	2016	Données estimées au bassin	Base de données économiques des établissements et clubs
		Valeur ajoutée	<b>2219 millions d'€</b>			
		Emplois	<b>4 500 employés</b>			
Plaisance maritime	Indirect	Dépenses	<b>1,6 M€</b>	2014	Données du bassin.	CCI, La filière nautique en Nord-Pas de Calais-Picardie. Quel poids économique en 2014 et quels enjeux pour le futur ?
Plaisance fluviale	Indirect	Dépenses	<b>1,26 M€</b>	2014	Données sur les départements du Nord et du Pas de Calais.	
Filière plaisance et sports nautiques	Indirect	Emplois	<b>806</b>	2014	Données sur les départements du Nord, du Pas de Calais et de Picardie.	

### 3.2 Les conflits et synergies

Les relations potentielles (conflits/synergies) entre les activités directement ou indirectement liées à l'eau étudiées sur le bassin Artois-Picardie ont été analysées et décrites au travers d'un tableau. La synthèse est présentée dans le Tableau 101 et le détail en Annexe 3. Cette analyse est alimentée par les entretiens avec les acteurs des activités étudiées, les réponses aux questionnaires des clubs et la bibliographie disponible.



Tableau 101: Synthèse des relations potentielles des activités étudiées. En rouge : conflits potentiels, en jaune : conflits et synergies potentiels, en vert : synergies potentielles et en blanc : pas de relation identifiée.

Activités	Aviron, canoë, joute, paddle, embarcation sans voile	Baignade, natation, longe côte	Hébergement / restauration	Char à voile	Chasse - gibier d'eau	Cyclisme, cyclotourisme	Equitation	Golf	Kitesurf, surf, planche à voile
Aviron, canoë, joute, paddle, embarcation sans voile									
Baignade, natation, longe côte									
Hébergement / restauration									
Char à voile									
Chasse									
Cyclisme, cyclotourisme									
Equitation									
Golf									
Kitesurf, surf, planche à voile									
Motocross, quad									
Motonautique, ski nautique et wake board									
Pêche à pied									
Pêche en eau douce, pêche en mer									
Plaisance									
Plongée									
Randonnée pedestre									
Triathlon									
Voile									

Activités	Motocross, quad	Motonautique, ski nautique et wake board	Pêche à pied	Pêche en eau douce, pêche en mer	Plaisance	Plongée	Randonnée pedestre	Triathlon	Voile
Aviron, canoë, joute, paddle, embarcation sans voile									
Baignade, natation, longe côte									
Hébergement / restauration									
Char à voile									
Chasse									
Cyclisme, cyclotourisme									
Equitation									
Golf									
Kitesurf, surf, planche à voile									
Motocross, quad									
Motonautique, ski nautique et wake board									
Pêche à pied									
Pêche en eau douce, pêche en mer									
Plaisance									
Plongée									
Randonnée pedestre									
Triathlon									
Voile									

Les résultats présentés précédemment illustrent une synergie quasi-systématique entre les hébergements, la restauration et les activités directement ou indirectement liées à l'eau. Cette relation est liée :

- à la proximité d'activités liées à l'eau augmentant le potentiel de clientèle pour les établissements de l'hébergement et la restauration dans ces secteurs ;
- à la présence de services à proximité des activités facilitant ainsi leur pratique.

De plus, de manière assez générale, les activités directement liées à l'eau peuvent entrer en conflits mais également se pratiquer en synergie. Par exemple, la pêche et le canoé-kayak peuvent entrer en conflit lorsqu'elles sont pratiquées en même temps, au même endroit. À l'inverse, elles peuvent avoir une synergie dans la mesure où elles sont :

- proposées aux touristes par un même établissement (cas de certaines bases de loisirs) ;
- réalisées simultanément lorsque l'espace est délimité pour la pratique de chacune (cogestion).

Dans ce même esprit, les conflits entre les baigneurs et certaines activités nautiques (ski nautique, motonautisme, planche à voile) peuvent être limités via l'existence de zones de protection réservées à la baignade et dans laquelle la navigation est interdite (Figure 38). Il s'agit en général d'une bande de 300m dans lequel peut se trouver un chenal traversier pour l'accès des embarcations au rivage ou au large<sup>47</sup>.

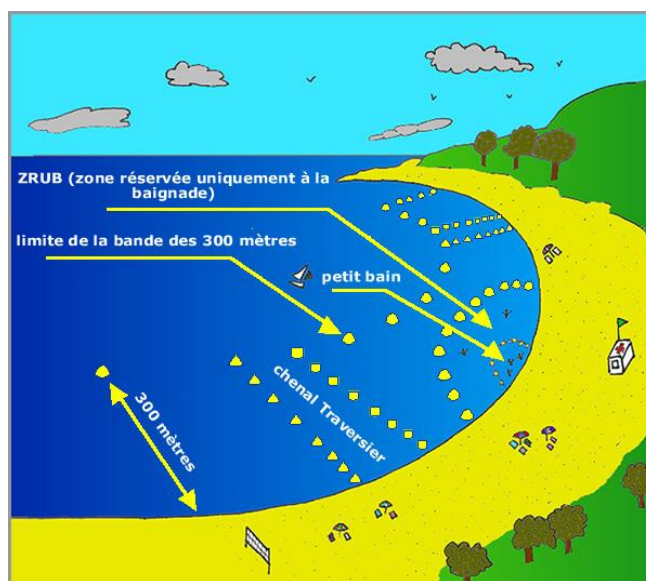


Figure 38: Représentation de la zone des 300m.

Concernant les conflits potentiels, les analyses réalisées montrent **un potentiel de conflits fort entre les activités directement liées à l'eau et celles pratiquées sur terre**. Par exemple, les pêcheurs installés en bords de canal peuvent être gênés par les cyclistes pratiquant les pistes cyclables localisées sur les berges de ces réseaux hydrographiques.

<sup>47</sup> <https://www.nageur-sauveteur.com/article/signalisation-baignade>

Enfin, il apparaît que le golf est une activité de loisir présentant le moins de relations avec les autres activités étudiées. Il s'agit d'un sport réalisé dans un périmètre délimité dans lequel aucune autre activité ne peut être pratiquée. Les risques demeurent potentiellement lorsque les balles de golfs sortent de ce périmètre.

### **Les limites relatives aux relations potentielles entre les activités**

Les limites de cette analyse résident essentiellement dans l'absence d'informations précises concernant :

- les relations réelles entre les activités ;
- les lieux de pratique des activités, qui sont souvent différents du siège des clubs ;
- les pratiques exactes des activités.

La mise en discussion des résultats que nous avons mis en avant auprès des acteurs du bassin, et notamment des activités récréatives et de loisir, permettrait entre autre :

- de décrire plus précisément les relations entre les activités ;
- de comprendre les interactions réelles entre les différentes activités, selon les sites de pratiques, les saisons,...
- d'estimer les effets potentiels des interactions entre les activités sur leur activité ;
- de spatialiser les relations sur le bassin Artois-Picardie.

## **3.3 La vulnérabilité économique des activités touristiques liées à l'eau**

La vulnérabilité économique potentielle des activités correspond à la fragilité économique d'une activité en cas de dégradation ou détérioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Elle est étudiée selon deux étapes :

- Identifier les besoins minimums des activités pour pratiquer leur activité avec l'eau, appelés également dépendances ;
- Caractériser la fragilité économique des activités en cas de dégradation ou détérioration de l'eau.

Cette analyse a été réalisée uniquement pour les activités directement liées à l'eau pour lesquelles les relations avec l'eau sont évidentes. En effet, les résultats des analyses réalisées pour caractériser les relations entre l'eau et les activités indirectement liées à l'eau ne nous permettent pas de considérer ces relations comme réellement existantes. Il serait intéressant dans un premier temps de travailler avec les acteurs des activités indirectement liées à l'eau pour caractériser leurs relations avec l'eau et ainsi pouvoir identifier des dépendances et vulnérabilités de ces activités.

### 3.3.1 Les dépendances à l'eau

Les critères de dépendances potentielles identifiés en fonction du type de masse d'eau portent notamment sur des aspects réglementaires, physiques (exemple : présence d'ouvrage) ou plus subjectifs (exemple : l'aspect visuel) (Tableau 102). Tous ces critères peuvent avoir des conséquences sur la pratique des activités, cependant, pour nombre d'entre eux, aucune information ne permet de dire à partir de quand une activité est réellement impactée.

Dans les critères présentés dans le tableau suivant, seule la réglementation liée à la qualité de l'eau peut réellement impacter les pratiques de pêche et de baignade : suivi de la qualité des sites de pêche aux coquillages et suivi de la qualité des eaux de baignade. Lorsque la pratique est interdite par l'application d'un arrêté, les pêcheurs à pieds ou les baigneurs ne peuvent plus s'adonner à l'activité sur le site. Les conséquences sont une baisse des pratiquants sur le site même où est appliqué l'arrêté, voire une augmentation des pratiquants sur les sites alentours en raison du déplacement de la population sur des sites accessibles. Le suivi de la qualité des eaux de baignade peut également impacter les activités nautiques telles que le kayak, le ski nautique,... lorsque ces activités sont pratiquées sur un site de baignade.

À l'inverse, en dehors des sites de baignade surveillés pour leur qualité d'eau, la pratique d'activités nautiques ne dépendra que de critères visuels tels que la présence de pollution visible à l'œil nu (détritus, végétation invasive, ...). Pour exemple, la présence annuelle des algues dans les étangs du parc de la Glissoire à Avion dans le Pas-de-Calais perturbe un temps la pratique des activités nautiques (Figure 39). Afin de palier à ce problème, la mairie a mis en place des aérateurs et ventilateurs (Figure 39) dans chacun des bassins du parc. De cette manière, les algues ne peuvent se développer et les eaux sont propices aux activités nautiques.



Figure 39: Algues (gauche 2014) et aérateurs et ventilateurs (droite, 2017) des plans d'eau du parc de la Glissoire à Avion (source: Mairie d'Avion)<sup>48</sup>.

<sup>48</sup> Images disponibles sur : <https://www.ville-avion.fr/spip.php?article3552> et <http://www.ville-avion.fr/spip.php?article6095>

Enfin d'un point de vue général, la plupart des dépendances identifiées dans le Tableau 102 reposent sur des critères physiques (présence d'obstacle, manque d'eau pour la pratique, ...) par exemple :

- L'accessibilité à l'eau semble être un critère majeur pour la pratique des activités dans toutes les masses d'eau. En effet, si le site n'est pas accessible, les pratiquants risquent de fréquenter un autre lieu de pratique ;
- La quantité d'eau peut être très impactante pour la pratique des activités nautiques. Pour la plongée, le ski-nautique et le wake-board, et le canoë-kayak, des hauteurs d'eau minimales ont été mises en avant. Elles sont respectivement de 3m, 1,25m et 40 cm ;
- La continuité, et donc l'absence d'ouvrages infranchissables ou incontournables, semble être un des critères principaux pour les activités nécessitant des embarcations. L'activité de pêche en eau douce est également dépendante de ce critère puisqu'il influence la libre circulation des poissons et donc leur reproduction ;
- Outre son importance majeure pour les activités de pêche et de chasse, la biodiversité semble également majeure pour d'autres activités en relation directe avec le paysage et dans lesquelles, la sensibilisation à l'environnement est de plus en plus développée. Sont concernées les activités proposant des randonnées, comme par exemple le canoë-kayak, la randonnée pédestre,...

Parmi ces critères « physiques » il est important de préciser que certains sont majeurs pour certaines activités alors que pour d'autres, certains critères peuvent poser problèmes. Par exemple, un site qualifié de « naturel » pour la pêche en rivière (exemple : site « sauvage ») ne sera pas identique au site « naturel » pour la pêche en plan d'eau (exemple : berges dégagées, fonds « propres »). Ces différentes modes de gestions peuvent impacter d'autres activités selon leur perception de la nature (exemple : perturbation de l'écoulement de la lame d'eau pour la pratique de canoë-kayak en eau vive perturbant les espèces piscicoles et donc la pêche).

Tableau 102: Critères de dépendances potentielles à l'eau par activité et type de masse d'eau.

Activités	Masses d'eau	Qualité de l'eau	Quantité d'eau	Accessibilité	Continuité	Aspect visuel	Biodiversité	Autre
Aviron	Cours d'eau et transition	Qualité de baignade A, B et C	Minimum pour circuler	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	Absence d'obstacle infranchissable, ou incontournable	Absence de débris Paysage "naturel"	Forte	Morphologie du cours d'eau (canal, fleuve)
	Plan d'eau Littorale	Absence d'hydrocarbures et de cyanobactéries	Minimum pour circuler	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	-	Absence de débris Paysage "naturel"	Forte	Absence de végétaux invasifs dans l'eau
Baignade, natation	Cours d'eau et transition	Qualité de baignade A, B et C	Minimum pour se baigner	Accès à l'eau sans danger	-	Absence de débris Paysage "naturel"	-	Absence de végétaux invasifs dans l'eau
	Plan d'eau Littorale	Absence d'hydrocarbures et de cyanobactéries	-	Accès à l'eau sans danger	-	Absence de débris Paysage "naturel"	-	Absence de végétaux invasifs dans l'eau
Canoë-kayak, embarcations sans voile	Cours d'eau et transition	Qualité de baignade A, B et C	> 40 cm d'eau	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	Absence d'obstacle infranchissable, ou incontournable	Absence de débris Paysage "naturel"	Forte	Débit
	Plan d'eau Littorale	Absence d'hydrocarbures et de cyanobactéries	> 40 cm d'eau	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	-	Absence de débris Paysage "naturel"	Forte	Absence de végétaux invasifs dans l'eau
Joutes nautiques	Cours d'eau et transition	Qualité de baignade A, B et C	Minimum pour circuler	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	-	-	-	Morphologie du cours d'eau (canal, fleuve)
	Plan d'eau Littorale	Absence d'hydrocarbures et de cyanobactéries	Minimum pour circuler	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	-	-	-	Morphologie du cours d'eau (canal, fleuve)
Kitesurf, surf, planche à voile	Littorale	Qualité de baignade A, B et C Absence d'hydrocarbures et de cyanobactéries	-	Facilité d'accès pour la préparation et la mise à l'eau du matériel	-	Absence de débris Paysage "naturel"	-	-
Long côte	Littorale	Qualité de baignade A, B et C Absence d'hydrocarbures et de cyanobactéries	-	Accès à l'eau sans danger	-	Absence de débris	-	Peu d'algues
Paddle	Cours d'eau et transition	Qualité de baignade A, B et C	> hauteur de l'aileron/la dérive	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	Absence d'obstacle infranchissable, ou incontournable	Absence de débris Paysage "naturel"	Forte	Absence de végétaux invasifs dans l'eau
	Plan d'eau	Absence d'hydrocarbures et de cyanobactéries	> hauteur de l'aileron/la dérive	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	-	Absence de débris Paysage "naturel"	Forte	Absence de végétaux invasifs dans l'eau
	Littorale	-	-	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	-	Absence de débris Paysage "naturel"	Forte	-
Pêche à pieds	Littorale	-	-	Facilité d'accès au site de pêche	-	Absence de débris	-	Qualité sanitaire de la zone de pêche: A et B
Pêche en eau douce	Cours d'eau et transition	Etat biologique bleu, vert, jaune (SEQ eau "aptitude à la biologie" très bon, bon moyen)	Minimum pour la vie biologique	Facilité d'accès pour la pêche et la mise à l'eau des embarcations	Absence d'ouvrage limitant la libre circulation des poissons	Absence de débris Paysage "naturel"	Forte	Peu d'espèces invasives
	Plan d'eau	-	Minimum pour la vie biologique	Facilité d'accès pour la pêche et la mise à l'eau des embarcations	-	Absence de débris Paysage "naturel"	Forte	Peu d'espèces invasives
Pêche en mer	Littorale	Propice à la vie des poissons/biodiversité (SEQ littoral "aptitude à la biologie"/ou Etat biologique bleu, vert, jaune)	-	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	-	Absence de débris	Forte	-
Plaisance	Cours d'eau et transition	-	Minimum pour circuler	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	Absence d'obstacle transversal	Absence de débris Paysage "naturel"	-	-
	Littorale	-	-	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	-	Absence de débris	-	-
Planche à voile	Transition	Qualité de baignade A, B et C	> hauteur de l'aileron/la dérive	Facilité d'accès pour la préparation et la mise à l'eau du matériel	Absence d'obstacle infranchissable, ou incontournable	Absence de débris Paysage "naturel"	-	Absence de végétaux invasifs dans l'eau
	Plan d'eau	Absence d'hydrocarbures et de cyanobactéries	> hauteur de l'aileron/la dérive	Facilité d'accès pour la préparation et la mise à l'eau du matériel	-	Absence de débris Paysage "naturel"	-	Absence de végétaux invasifs dans l'eau
	Littorale	-	-	Facilité d'accès pour la préparation et la mise à l'eau du matériel	-	Absence de débris Paysage "naturel"	-	-
Plongée	Plan d'eau	Qualité de baignade A, B et C Absence d'hydrocarbures et de cyanobactéries	> 3 m de profondeur	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	-	Absence de débris Paysage "naturel"	Forte	-
	Littorale	Eau claire (visibilité)	-	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	-	Absence de débris Paysage "naturel"	Forte	-
Ski nautique et wake board	Plan d'eau	Qualité de baignade A, B et C Absence d'hydrocarbures et de cyanobactéries	> 1,25 m de profondeur	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	-	Absence de débris	-	-
	Littorale	-	-	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	-	Absence de débris	-	-
Voile (hors plaisance)	Transition	-	Minimum pour circuler	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	Absence d'obstacle infranchissable, ou incontournable	Absence de débris Paysage "naturel"	-	-
	Plan d'eau	-	Minimum pour circuler	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	-	Absence de débris Paysage "naturel"	-	-
	Littorale	-	-	Facilité d'accès pour la mise à l'eau des embarcations	-	Absence de débris Paysage "naturel"	-	-



### 3.3.2 La vulnérabilité économique

Une modification d'un ou plusieurs critères physiques listés précédemment peut générer des conséquences économiques potentielles directes et indirectes :

- Il s'agira de conséquences directes lorsque l'impact économique vise l'activité pratiquée (aviron, kite surf...);
- Il s'agira de conséquences indirectes lorsque d'autres activités que celle pratiquée sont également impactées.

Les conséquences économiques pouvant être positives ou négatives pour les activités, nous utiliserons les termes d'opportunité et de menace. Une opportunité correspond à une occasion d'évolution favorable pour l'activité, tandis qu'une menace correspond à un fait pouvant induire des nuisances au sein de l'activité (exemple : baisse de chiffre d'affaires).

Afin de ne pas surcharger le tableau seules les conséquences liées à une dégradation d'un des critères physiques seront présentées. En effet les conséquences liées à une amélioration sont, au mieux, le résultat inverse et il n'est pas nécessaire de le présenter.

#### Les limites relatives aux vulnérabilités économiques potentielles des activités

Les limites de cette analyse résident essentiellement dans :

- La difficulté de définir de manière exacte les besoins des activités pour leur pratique. En effet, au sein d'une même activité, chaque pratiquant pratique son activité de manière différente selon sa sensibilité, ses enjeux, ses besoins,... ;
- La méconnaissance du temps de latence entre une modification du milieu et la conséquence visible sur l'activité ;
- La difficulté à différencier les modifications ponctuelles du milieu, des changements quasi pérennes. Par exemple, une détérioration de l'eau par le développement d'algues dans un étang en été impacte les activités de l'étang que durant quelques mois ;
- L'impossibilité d'identifier des conséquences selon les milieux de pratiques des activités.

Pour ces différentes raisons citées précédemment, les conséquences sont présentées uniquement de manière qualitative (proposition d'ordres de grandeur difficile).

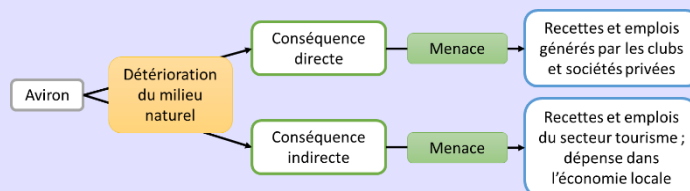


Tableau 103 : Conséquences économiques potentielles directes et indirectes sur les activités suite à une modification d'un des critères de dépendance à l'eau.

### Clé de lecture

Pour chaque activité et son milieu de pratique, ses conséquences économiques directes ou indirectes de la modification d'un des critères de dépendance à l'eau ont été identifiées puis associées à des indicateurs économiques illustrant les conséquences.

Exemple :



La baisse importante du niveau d'eau peut engendrer sur l'aviron une perte de recettes des clubs et sociétés privées en conséquence d'une baisse du nombre d'adhérents (menace directe) et une diminution de l'économie touristique en raison de la baisse des contributions des pratiquants lors de dépenses annexes à leur pratique telle que la restauration par exemple (menace indirecte).

Activités	Masses d'eau	Conséquence directe des dégradations		Conséquence indirecte des dégradations	
		Indicateur économique	Opportunité / menace	Indicateur économique	Opportunité / menace
Aviron	Cours d'eau et transition	Recettes et emplois générés par les clubs et les sociétés privées	Menace	Recettes et emplois du secteur du tourisme ; dépenses dans l'économie locale	Menace
	Plan d'eau				
	Littorale				
Baignade, natation	Cours d'eau et transition	Recettes et emplois générés par entreprises du tourisme	Menace	Recettes et emplois du secteur du tourisme ; dépenses dans l'économie locale	Menace
	Plan d'eau				
	Littorale				
Canoë-kayak, embarcations sans voile	Cours d'eau et transition	Recettes et emplois générés par les clubs et les sociétés privées	Menace	Recettes et emplois du secteur du tourisme ; dépenses dans l'économie locale	Menace
	Plan d'eau				
	Littorale				
Joutes nautiques	Cours d'eau et transition	Recettes et emplois générés par les clubs et les sociétés privées	Menace	Recette et emplois du secteur du tourisme ; dépenses dans l'économie locale	Menace
	Plan d'eau				
	Littorale				
Kitesurf, surf, planche à voile	Littorale	Recettes et emplois générés par les clubs et les sociétés privées	menace	Recette et emplois du secteur du tourisme ; dépenses dans l'économie locale	Menace
Long côte	Littorale	Recettes et emplois générés par les clubs et les sociétés privées	Menace	Recettes et emplois du secteur du tourisme ; dépenses dans l'économie locale	Menace
Paddle	Cours d'eau et transition	Recettes et emplois générés par les clubs et les sociétés privées	Menace	Recettes et emplois du secteur du tourisme ; dépenses dans l'économie locale	Menace
	Plan d'eau				
	Littorale				
Pêche à pieds	Littorale	valeur économique des produits pêchés	Menace	Recettes des poissonniers professionnels	Opportunité
				Recettes et emplois du secteur du tourisme ; dépenses dans l'économie locale	Menace
Pêche en eau douce	Cours d'eau et transition	Recettes et emplois générés par les clubs et les sociétés privées	Menace	CA des poissonniers professionnels	Opportunité
	Plan d'eau			Recettes et emplois du secteur du tourisme ; dépenses dans l'économie locale	Menace
Pêche en mer	Littorale	Recettes et emplois générés par les clubs et les sociétés privées	Menace	Recettes des poissonniers professionnels	Opportunité
				Recettes et emplois du secteur du tourisme ; dépenses dans l'économie locale	Menace
Plaisance	Cours d'eau et transition	Recettes des ports / emplois	Menace	Dépenses des visiteurs dans l'économie locale	Menace
	Littorale				
Planche à voile	Transition	Recettes et emplois générés par les clubs et les sociétés privées	Menace	Recettes et emplois du secteur du tourisme ; dépenses dans l'économie locale	Menace
	Plan d'eau				
	Littorale				
Plongée	Plan d'eau	Recettes et emplois générés par les clubs et les sociétés privées	Menace	Recettes et emplois du secteur du tourisme ; dépenses dans l'économie locale	Menace
	Littorale				
Ski nautique et wake board	Plan d'eau	Recettes et emplois générés par les clubs et les sociétés privées	Menace	Recettes et emplois du secteur du tourisme ; dépenses dans l'économie locale	Menace
	Littorale				
Voile (hors plaisance)	Transition	Recettes et emplois générés par les clubs et les sociétés privées	Menace	Recettes et emplois du secteur du tourisme ; dépenses dans l'économie locale	Menace
	Plan d'eau				
	Littorale				

### 3.4 Les impacts des activités sur les masses d'eau

Outre leur participation à l'économie locale, les activités étudiées sur le bassin Artois-Picardie peuvent également exercer des pressions sur l'environnement. D'après la bibliographie disponibles, les avis d'experts et les informations récoltées dans les retours des questionnaires aux clubs, nous avons mis en avant les pressions potentielles par activité et leurs impacts potentiels associés.

#### 3.4.1 Les pressions potentielles

5 pressions potentiellement générées par les activités étudiées sur le bassin ont été déterminées. La figure suivante liste ces pressions, leur définition et présente quelques illustrations.

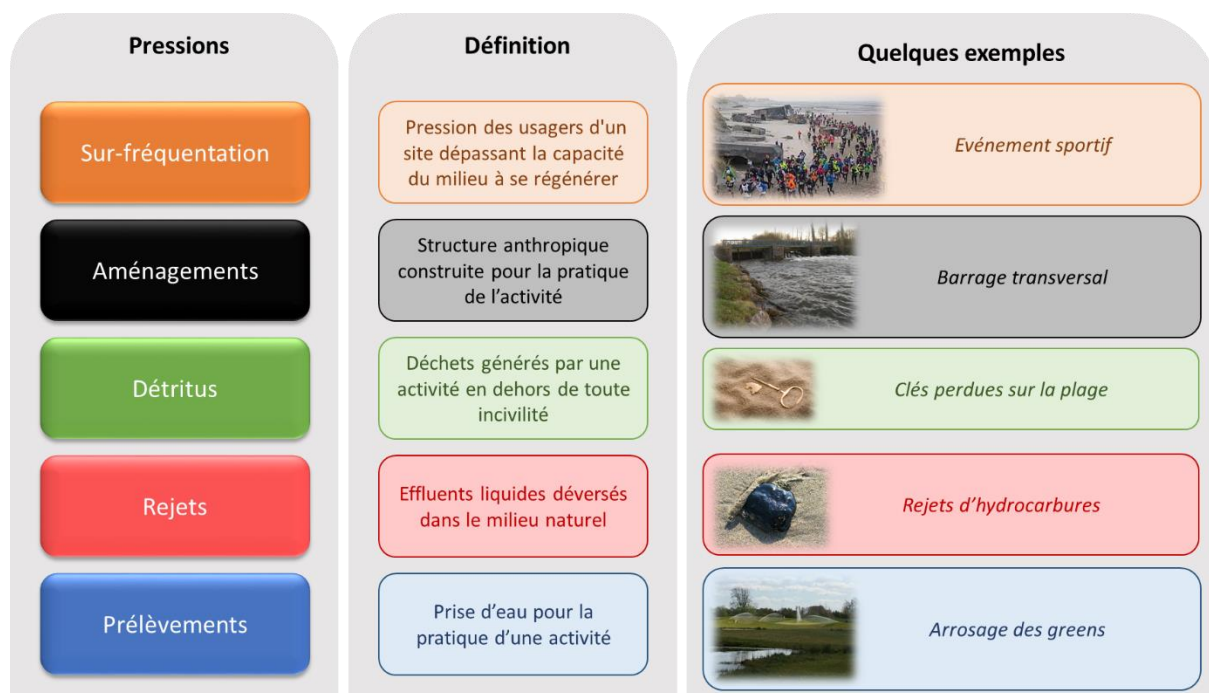


Figure 40: Pressions identifiées sur le bassin Artois-Picardie.

Concernant les rejets et les prélèvements, plusieurs types ont été étudiés à savoir :

- Les rejets :
  - o Domestiques ou assimilés domestiques ;
  - o Le lessivage des produits phytosanitaires ;
  - o Les rejets d'hydrocarbures ou d'autres produits chimiques.
- Les prélèvements réalisés dans le cadre de :
  - o La consommation d'eau ;
  - o Le maintien en eau des ouvrages.

Le Tableau 104 reprend les activités pouvant générer les pressions listées dans la Figure 40 selon un code couleur.

Tableau 104: Pressions potentiellement générées sur l'environnement par activité sur le bassin Artois-Picardie.

**Echelle de pression potentielle :**

	Potentiel de pression élevé
	Potentiel de pression modéré
	Potentiel de pression faible

Activité	Pression potentielle					Bilan*
	Surfréquentation	Aménagements	Détritus	Rejets	Prélèvements en eau douce	
Aviron						1
Baignade						5
Canoë-kayak						1
Camping						4
Char à voile						1
Chasse						4
Cyclisme, cyclotourisme						2
Embarcation sans voile						3
Equitation						4
Golf						3
Joute et sauvetage						2
Kite-surf, surf						2
Longe-côte						3
Motonautique						3
Natation						4
Paddle						1
Pêche à pied						1
Pêche en eau douce						5
Pêche en mer						4
Plaisance						4
Plongée						1
Randonnée pédestre						1
Ski nautique, wakeboard						3
Tourisme (hébergement, restauration, ...)						4
Triathlon						3
Voile						2
<b>Total**</b>	<b>25</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	

\* Nombre de pressions potentielles élevées et modérées par activité \*\* Nombre d'activités à pressions potentielles élevées ou modérées

Compte tenu des résultats présentés précédemment il apparaît que :

- La surfréquentation est une pression qui peut être générée par la quasi-totalité des activités étudiées (25 activités sur 26), et notamment en plus forte ampleur par des activités essentiellement littorales dont l'importance fluctue fortement selon les saisons (cf. la baignade, le camping, la pêche à pied et le tourisme). Seul le golf ne semble pas entraîner de surfréquentation ;
- Les détritues sont une pression peu présente sur le bassin dès lors que l'on ne tient pas compte de l'incivilité des pratiquants. Seules 4 activités (la baignade, la chasse et la pêche de loisir en général) peuvent générer des déchets involontaires tels que la perte d'objets dans le sable, de leurres de pêche ou de plombs (chasse et pêche) ;
- Les activités telles que l'aviron, le canoë-kayak, le char à voile, le paddle, la pêche à pied, la plongée et la randonnée pédestre sont les activités qui semblent générer le moins de pressions sur les milieux aquatiques (1 pression potentielle élevée ou importante sur 5) ;
- La baignade, la pêche en eau douce sont potentiellement les plus susceptibles de créer des pressions sur le milieu aquatique puisqu'elles peuvent générer toutes les pressions recensées sur le bassin Artois-Picardie. Suivent le camping, la chasse, l'équitation, le golf, la natation, la plaisance et le tourisme (4 pressions potentielles élevée ou importante sur 5).

### 3.4.2 Les impacts potentiels

À chaque couple activité/pression nous avons étudiés les impacts potentiellement provoqués sur le milieu aquatique du fait de la pratique des activités. Lors de cette analyse, les informations disponibles ne permettaient pas de chiffrer sur le bassin Artois-Picardie les impacts générés par les pressions en raison du manque de nombreux indicateurs : l'importance des pressions exercées, les différences qui peuvent exister d'un lieu à un autre, le manque de recul sur les conséquences que génèrent les pressions sur l'état du milieu,...

Néanmoins, nous avons rattachés les impacts recensés à l'ensemble des activités étudiées, leur ampleur fluctuant selon l'importance des pressions, dans le Tableau 105.

Tableau 105: Impacts pouvant être générés par les pressions potentielles des activités

Pression	Impact pouvant être induit
<b>Surfréquentation</b>	Dérangement des espèces et des habitats (bruit, piétinement, détérioration des habitats)
	Détérioration des berges, plages, dunes et rochers,
	Diminution du nombre d'espèces voire, disparition de certaines espèces (capture, mort, fuite)
	Modification de la qualité de l'eau (exemple : bactériologie, MES, ...)
<b>Aménagements</b>	Perturbation hydromorphologique du cours/plan d'eau (déplacement zones d'érosion et dépôts, modification de hauteur de ligne d'eau, du débit et de température de l'eau)
	Perturbation de la circulation des espèces aquatiques
	Remise en suspension des sédiments potentiellement pollués
	Modification des populations aquatiques inféodées à ces milieux
	Augmentation des risques d'évaporation (plans d'eau, canaux, ...)
<b>Détritus</b>	Détérioration physique et visuelle du milieu
	Perturbation du cycle de vie de certaines espèces
	Diminution du nombre d'espèces voire, disparition de certaines espèces
<b>Rejets</b>	Détérioration chimique et bactériologique du milieu
	Détérioration des habitats des espèces
	Diminution du nombre d'espèces voire, disparition de certaines espèces
<b>Prélèvements en eau douce</b>	Diminution de la disponibilité de la ressource en eau
	Assecs plus récurrents
	Diminution du nombre d'espèces voire, disparition de certaines espèces
	Perturbation hydromorphologique du cours/plan d'eau (déplacement zones d'érosion et dépôts, modification de hauteur de ligne d'eau, du débit et de température de l'eau)

### 3.4.3 Quelques illustrations de pressions et impacts liés aux activités récréatives et de loisirs

#### 3.4.3.1 Les pressions et impacts liés à la surfréquentation

##### **La surfréquentation touristique des espaces naturels dans le Nord-Pas de Calais**

Le développement des activités anthropiques sur un territoire entre en concurrence avec le développement et la pérennité des espaces naturels. Ces pourquoi, depuis plusieurs années, les sites naturels à importance faunistique et floristique majeurs sont préservés de ces pressions via la mise en place de programme de protection et préservation de ces milieux. Sur le bassin Artois-Picardie plus de 855 000 ha d'espaces littoraux et terrestres sont concernés par de tels programmes.

Ainsi, la mise en place de gestion des usagers sur ces sites permet de limiter les phénomènes de détérioration des espaces. Par exemple, la création de sentiers de randonnées ou de promenades limite la dispersion des touristes sur les milieux les plus fragiles et empêche la destruction des espaces inféodées et de leurs habitats.

La DREAL Nord-Pas de Calais a étudié les pressions générées par l'activité touristique sur les sites naturels (PNR et zones naturelles) de l'ancienne région Nord-Pas de Calais<sup>49</sup> et a mis en avant des impacts potentiels. Elle identifie également les pressions telles que le piétinement des espaces naturels dû à leur surfréquentation, le dérangement des espèces par le bruit, la vue (exemple : dérangement des phoques en période d'allaitement) et la détérioration des habitats (exemple : massification des activités sur les plages), ainsi que la production de déchets. Ces hypothèses sont illustrées par :

- le croisement de la densité de lits touristiques avec les périmètres des sites naturels a permis l'identification de pressions plus importantes sur le littoral (Figure 41) ;

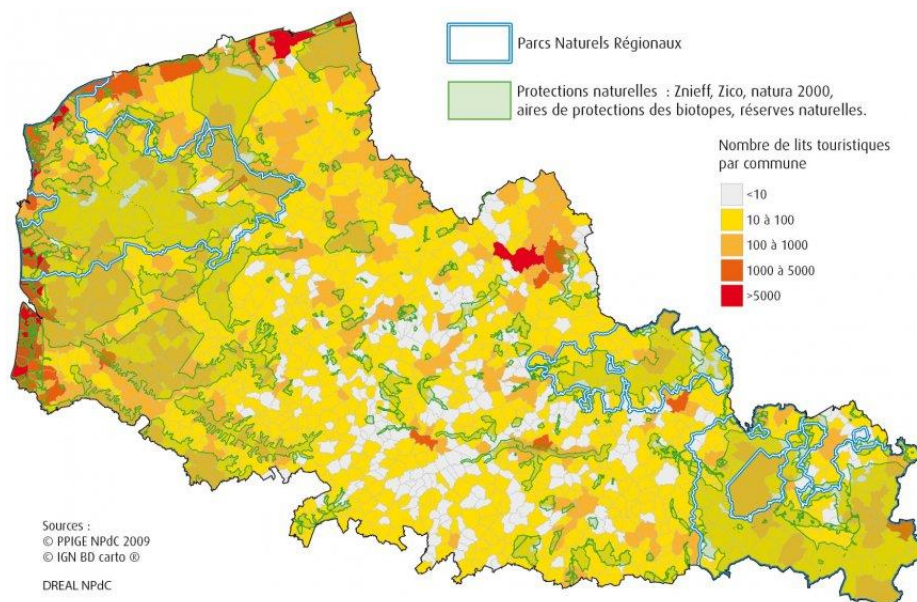


Figure 41: Nombre de lits touristiques par commune sur l'ex-région Nord-Pas de Calais en 2009 (source : DREAL Nord-Pas de Calais).

<sup>49</sup> DREAL Nord-Pas de Calais (2018). Biodiversité et paysages : des atouts régionaux menacés par la surfréquentation, les déchets et le bruit. Disponible sur : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Biodiversite-et-paysages-des-atouts-regionaux-menaces-par-la-surfrquentation-les-dechets-et-le-bruit->

- l'étude de la quantité de déchets collectés en période estivale. Par exemple, le tonnage de déchets collectés en 2013 par la communauté de communes Côte d'Opale Sud fluctue de 650 tonnes hors période estivale à 1 200 tonnes entre mai en septembre (Figure 42).

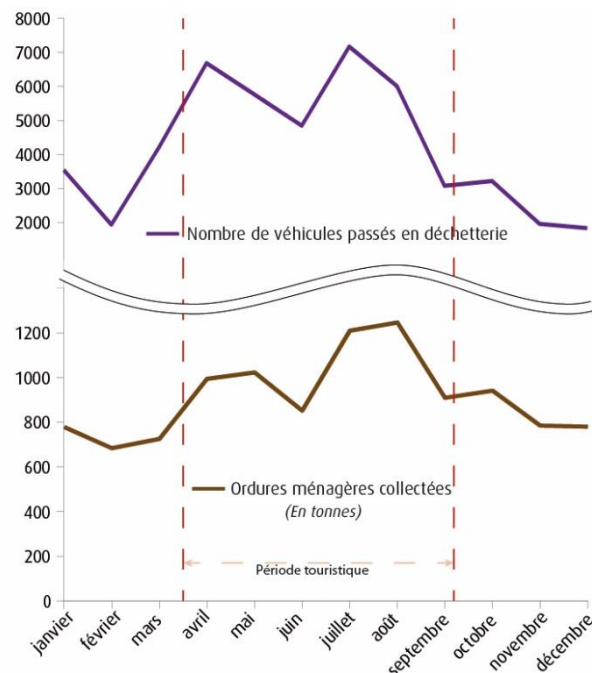


Figure 42: Nombre de véhicules et tonnages d'ordures en déchetterie de la communauté de communes Côtes d'Opale Sud en 2013 (source: DREAL Nord-Pas de Calais).

Deux autres exemples issus de l'étude de la DREAL portent sur la collecte de déchets sur les plages :

- Le site des dunes de Flandres où la collecte de déchets sur les plages par les engins permet de ramasser 30 tonnes de déchets par jour sur 10 km de plage ;
- Sur les 25 km de plage de Boulogne-sur-Mer, le ramassage manuel permet une collecte d'environ 5,4 t/jour.

À cela s'ajoute la détérioration potentielle des habitats lors de la collecte des déchets par des engins motorisés (retrait de sable lors du passage des cribleuses), voire l'enlèvement d'espèces nécessaires à la vie de la plage (exemple : détritivores, végétaux). Par exemple en 2017, la ville de Cucq compte 35 passages d'engins d'avril à septembre, dont deux passages par semaine de juillet à août<sup>50</sup>.

<sup>50</sup> Mairie de Cucq (2017). Règlement de consultation – Prestation de balayage mécanique du domaine public communal (en agglomération) et de nettoyage mécanique du rivage de la concession de plage.



### **La surfréquentation des sites de pêche à pied sur le PNM des estuaires picards et marais d'Opale**

Lors du projet Life Pêche à pied, une analyse de l'état des moulières du parc a été réalisée. En effet, ces gisements sont très prisés et les prélèvements réalisés dans le cadre de la pêche à pied de loisir sont équivalents à ceux réalisés par une cinquantaine de pêcheurs professionnels. En parallèle, les habitats rocheux des moules du PNM sont protégés par la Directive Habitat Faune Flore sur les sites Natura 2000.

L'analyse de l'état des moulières a été réalisée selon une méthodologie définie par le PNM. Ainsi, la capacité d'exploitation des sites de pêche à la moule a été étudiée et l'analyse de l'état de conservation de ces habitats a permis de classer les gisements du PNM selon leur état de préservation.

Ainsi sur le PNM des estuaires picards et marais d'Opale, 4 sites sont exploitables (exemple : la moulière de la Pointe de la Sirène au Cap Gris-Nez ou celle du Fort de Croÿ à Wimereux) et 5 autres partiellement exploitables, parmi lesquelles l'on retrouve la moulière du Platier à Ambleteuse ou encore celle des Ailettes à Wimereux.

Le classement des moulières du PNM selon leur état de préservation est celui présenté ci-dessous, soit de la plus à la moins bien conservée :

- Moulière de Courte Dune au Cap Gris-Nez ;
- Moulière de Rupt à Audresselles ;
- Moulière vers Equihen au Portel ;
- Moulière de la Digue Nord à Boulogne-sur-Mer ;
- Moulière du Fort de l'Heurt au Portel ;
- Moulière du Platier à Ambleteuse ;
- Moulière des Liettes à Ambleteuse ;
- Moulière des Plats Ridains à Audresselles ;
- Moulière du Sud de la Slack à Ambleteuse ;
- Moulière des Ningles au Portel ;
- Moulière du Tréport Nord ;
- Moulière de la Digue Sud à Boulogne-sur-Mer ;
- Moulière du Cap d'Alprech au Portel ;
- Moulière de la Pointe aux Oies à Wimereux ;
- Moulière des Langues de chien à Ambleteuse ;
- Moulière de la Pointe de la Sirène au Cap Gris-Nez ;
- Moulière de la Pointe de la Crèche à Wimereux ;
- Moulière du Fort de Croÿ à Wimereux ;
- Moulière d'Ault à Mers-les-Bains ;
- Moulières des Ailettes à Wimereux.

En parallèle, depuis quelques années, nombre de ces sites sont interdits à la pêche à pied de loisir, voire par les professionnels, en raison de la disparition des moules liée à une surfréquentation et donc surpêche des milieux. Les communes les plus fréquemment touchées sont celles de Wimereux, d'Ambleteuse, d'Audresselles et d'Audinghen.



### 3.4.3.2 Les prélèvements en eau pour la navigation

Le bassin Artois-Picardie est traversé par plusieurs canaux voués à la navigation. Le maintien en eau de ces réseaux de transport nécessite des prélèvements en eau dans les rivières à proximité. Ces prélèvements peuvent entraîner des conflits entre les usagers des canaux et ceux des rivières, notamment en période sécheresse, et ainsi impacter la pratique de certains usages. Néanmoins, ces conflits sont modérés par la mise en place par VNF d'une politique de gestion concertée afin de limiter l'impact des prélèvements.

Sur le bassin Artois-Picardie, l'alimentation en eau des canaux peut-être suivie par la redevance prélèvement. Ainsi, depuis 2009, les volumes d'eau prélevés pour le maintien en eau des canaux du bassin sont connus (Figure 43). En 2015, le volume prélevé est de 270 millions de m<sup>3</sup>. Cette valeur est quasiment constante depuis 2012.

Année	Volume prélevé (millions m <sup>3</sup> )
2010	470
2011	437
2012	266
2013	303
2014	283
2015	270

Source: AEAP

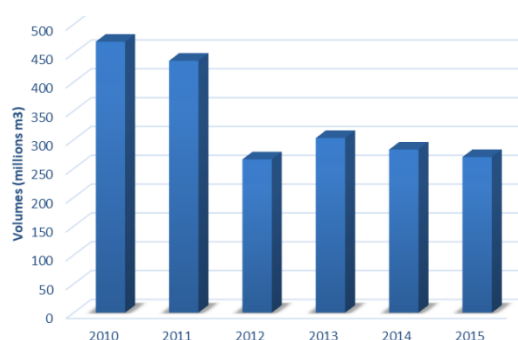


Figure 43: Volumes d'eau prélevés pour l'alimentation des canaux sur le bassin Artois-Picardie de 2009 à 2015.

### 3.4.3.3 Les rejets et la qualité des eaux de baignade

La qualité biologique des sites de baignade peut être liée à la présence de rejets à proximité du site qui, en temps de pluies, génèrent une évacuation d'eau potentiellement plus chargée en polluants. Dans les différents sites de baignade littoraux du bassin Artois-Picardie, quelques-uns ont une qualité d'eau C ou D. Le tableau ci-dessous reprend le nombre de sites de baignade, le nombre de rejets potentiellement problématiques et la qualité de l'eau.

Tableau 106: Rejets et la qualité des eaux de baignade littorales du bassin Artois-Picardie de 2011 à 2015.

Département	Nombre de site de baignade qualité C ou D	Nombre de rejets impactants*	Nombre de pollutions recensées de 2011 à 2015
59	5	10	4
62	7	34	27
80	1	4	n.c.
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>48</b>	<b>&gt;31</b>

\* Rejets à risque moyen ou élevé des profils de baignade

Source: Ministère des affaires sociales et de la santé

Les rejets recensés comme problématiques ont différentes origines. Dans le Nord, il s'agit essentiellement de pollutions issues des ports ou des canaux. Dans le Pas de Calais, les origines sont plus variées (ports, ruisseaux ou canaux, pluvial, assainissement, voire à la présence de certaines activités telles que l'agriculture ou l'industrie). Enfin, dans le département de la Somme, le pluvial, l'assainissement et les cours d'eau sont des sources potentiellement à risque de dégradation de la qualité des eaux de baignade.

De plus, les pollutions recensées sur les sites de baignades sont essentiellement liés à des événements pluvieux combinés à des pressions plus fortes en termes d'assainissement (augmentation des rejets liés à un accroissement de la population estivale).

Certaines années, les pollutions microbiologiques sont tellement importantes que les plages sont interdites à la baignade en raison d'une qualité de l'eau dégradée. C'est ce qui est arrivée par exemple en 2017 sur les plages de Wimereux, du Portel et de Boulogne-sur-Mer.

## ANNEXES

Annexe 1: Codes APE étudiés.

Code APE	Intitulé
0170Z	Chasse, piégeage et services annexes
0311Z	Pêche en mer
0312Z	Pêche en eau douce
4764Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
5010Z	Transports maritimes et côtiers de passagers
5030Z	Transports fluviaux de passagers
5510Z	Hôtels et hébergement similaire
5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
5530Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
5590Z	Autres hébergements
5610A	Restauration traditionnelle
5610B	Cafétérias et autres libres-services
5610C	Restauration de type rapide
5621Z	Services des traiteurs
5629A	Restauration collective sous contrat
5629B	Autres services de restauration n.c.a.
5630Z	Débits de boissons
6810Z	Activités des marchands de biens immobiliers
6820A	Location de logements
6820B	Location de terrains et d'autres biens immobiliers
6831Z	Agences immobilières
6832A	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers
7729Z	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques
7734Z	Location et location-bail de matériels de transport par eau
7911Z	Activités des agences de voyage
7912Z	Activités des voyagistes
7990Z	Autres services de réservation et activités connexes
8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisir
9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
9104Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
9311Z	Gestion d'installations sportives
9312Z	Activités de clubs de sports
9319Z	Autres activités liées au sport
9321Z	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
9329Z	Autres activités récréatives et de loisirs
9499Z	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

Cette enquête entre dans le cadre d'une étude socio-économique de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, menée par les bureaux d'étude ECODECISION et Eco Logique Conseil. Le questionnaire vise à évaluer les relations entre les activités de loisir et l'eau et à estimer l'impact économique que peut avoir une pollution de l'eau sur l'activité.

Durée de l'enquête : environ 20 minutes

Date de retour du questionnaire rempli : au plus tard le **lundi 20 novembre 2017**.

Préalable à l'enquête : Des informations sociales et économiques chiffrées vous seront demandées. Elles se limitent à ces trois dernières années, soit 2014, 2015 et 2016. Si vous ne possédez pas d'informations précises, une estimation approximative nous sera déjà très éclairante.

Les données récoltées lors de cette étude seront agrégées pour respecter l'anonymat et serviront uniquement à la réalisation de l'étude.

Modalités :

Ce questionnaire peut être soit :

- rempli sur l'ordinateur (notice jointe dans le mail) et renvoyé à l'adresse mail ci-dessous : [enqueteaeap@ecodecision.fr](mailto:enqueteaeap@ecodecision.fr)
- imprimé, rempli à la main et envoyé par voie postale à l'adresse ci-dessous :

**ECODECISION**  
**Le Vexin 1 - 8, place de la Fontaine**  
**95 000 CERGY**

Si vous souhaitez nous communiquer des documents complémentaires, vous pouvez nous les faire parvenir par les mêmes moyens que ceux cités pour le questionnaire.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou si vous avez des soucis avec le présent questionnaire :

<b>Edwige Pitois</b> – ECODECISION	01 30 32 33 30
<b>Sophie Nicolai</b> – Eco Logique Conseil	04 22 14 53 09

Une synthèse des résultats de cette étude vous sera envoyée par courriel.

Nous vous remercions pour votre contribution à l'étude de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

## 1 - Carte d'identité



Nom de la structure :

Votre structure est...  Une fédération  Un club  
 Une association  Une collectivité  
 Autre

Nom et prénom du président :

Nom et prénom de l'interlocuteur :

Fonction de l'interlocuteur :

Année de création de la structure :

## 2 - Coordonnées

N° et nom de la voie

Code Postal  Ville :

Téléphone  Fax:

Mail :

## 3 - Les activités proposées

**3-1. Quelles activités proposez-vous pour les adultes ?**

**3-2. Quelles activités proposez-vous pour les enfants ?**

18

**3-3. Dans la liste présentée ci-dessous, merci de bien vouloir cocher les services que vous proposez :**

Hébergement

Formation

Restauration

Animation

## 4 - Moyens humains et financiers

### 4-1. Description des emplois de la structure :

Nombre total d'emplois	Temps de travail hebdomadaire			
	Dont temps plein	Dont temps partiel	Dont mi-temps	Dont saisonnier
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

### 4-2. Quel est le budget moyen annuel (entre 2014 et 2016) lié aux activités\* ?

Années	Recettes (€)	Dépenses (€)	Non disponible
2014	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
2015	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
2016	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

### 4-3. Quelle est l'origine des financements perçus ?

	Nature des financements			
	Cotisations	Subventions <sup>1</sup>	Produits	Autres <sup>2</sup>
Estimation (€) <sup>3</sup>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

<sup>3</sup>Si vous ne disposez pas du chiffrage exacte, une approximation sera suffisante

<sup>1</sup>Origine des subventions :  
exemples : département,  
région, collectivités,...

<sup>2</sup>Précisez pour « Autres » :  
exemples : manifestations,  
sponsors, ...



## 5 - Les pratiquants

### Les pratiquants permanents

#### 5-1. Description des pratiquants permanents :

	Enfants	Adultes
Nombre total de licences annuelles	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tranche d'âge majoritaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>
% hommes	<input type="text"/>	<input type="text"/>
% femmes	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prix moyen des licences annuelles (€)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

#### 5-2. Quelles est l'origine majoritaire des licenciés ?

#### 5-3. Avez-vous remarqué une évolution du nombre de licenciés ces 5 dernières années ?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

*Uniquement si vous avez répondu oui à la question 5-3, sinon rendez vous à la page 6, partie « Pratiquants occasionnels (1/2) »*

Quelle évolution avez-vous constatée?

- Hausse  
 Baisse

Précisez la proportion (%) :

Selon vous, quelle(s) est(sont) la(les) raison(s) de cette évolution ?

## Les pratiquants occasionnels (1/2)

### 5-4. Avez-vous des pratiquants occasionnels ?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

Uniquement si vous avez répondu oui à la question 5-4, sinon rendez vous à la page 8, partie « 6 - Les relations entre les activités et l'eau »

### Description des activités occasionnelles :

Les activités pratiquées par les pratiquants occasionnels	Importance des pratiquants occasionnels* :	Prix unitaire (€)
	Nombre <input type="text"/> ou en % <input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nombre <input type="text"/> ou en % <input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nombre <input type="text"/> ou en % <input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nombre <input type="text"/> ou en % <input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nombre <input type="text"/> ou en % <input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nombre <input type="text"/> ou en % <input type="text"/>	<input type="text"/>

\*Si vous ne disposez pas du chiffre exact, une approximation sera suffisante

## Les pratiquants occasionnels (2/2)

### 5-5. Pour quel(s) type(s) de pratiques ?

Type de pratique	Importance* (%)	
<input type="checkbox"/> Familiale	Nombre <input type="text"/>	ou % <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Individuelle	Nombre <input type="text"/>	ou % <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Touristique	Nombre <input type="text"/>	ou % <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Scolaire	Nombre <input type="text"/>	ou % <input type="text"/>
<input type="text"/>	Nombre <input type="text"/>	ou % <input type="text"/>

\*Si vous ne disposez pas du chiffre exact, une approximation sera suffisante

### 5-6. Quelles est l'origine majoritaire des pratiquants occasionnels ?

### 5-7. Avez-vous remarqué une évolution du nombre de pratiquants occasionnels ces 5 dernières années ?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

*Uniquement si vous avez répondu « Oui » à la question 5-7, sinon rendez vous à la page 8, partie « 6 - Les relations entre les activités et l'eau ».*

Quelle évolution avez-vous constatée?

- Hausse  
 Baisse

Précisez la hauteur (%) :

Selon vous, quelle(s) est(sont) la(les) raison(s) de cette évolution ?

## 6 - Les relations entre les activités et l'eau

6-1. Votre activité principale est-elle pratiquée dans/avec l'eau?

Oui

Non

*Uniquement si vous avez répondu « Oui » à la question 6-1, sinon rendez vous à la page 11, question « 6-2. L'eau constitue-t-elle un élément important/attractif pour votre activité ? ».*

6-1-1 . Où cette activité est-elle pratiquée ?

À la mer

Dans une rivière, un ruisseau

Dans un lac, étang, plan d'eau

**6-1-2 . Selon vous, quelle est l'importance des critères suivants pour la pratique de l'activité ?**

Critères	Importance	Conditions minimale de praticabilité
Qualité de l'eau	<input type="text"/>	
Quantité d'eau	<input type="text"/>	
Présence d'espèces aquatiques (poissons, crustacés, phoques, loutres,...)	<input type="text"/>	
Accessibilité à l'eau	<input type="text"/>	
Franchissabilité d'ouvrage	<input type="text"/>	
Beauté du paysage	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	

6-1-3. Votre activité a-t-elle été tributaire de pollution ou détérioration de l'eau?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

Uniquement si vous avez répondu « Oui » à la question 6-1-3, sinon rendez vous à la page 11, question « 6-2. L'eau constitue-t-elle un élément important/attractif pour votre activité ? ».

**6-1-3-1. Parmi les dégradations citées ci-dessous, sélectionnez celles qui ont impactées l'activité, précisez à quelle importance, et si possible comment :**

Dégradations	Importance	Description
<input type="checkbox"/> Pollution de l'eau		
<input type="checkbox"/> Disparition d'espèces aquatiques		
<input type="checkbox"/> Dégradation des végétaux		
<input type="checkbox"/> Absence d'eau		
<input type="checkbox"/> Impossibilité d'accéder à l'eau		

\*Si vous ne disposez pas du chiffrage exact, une approximation sera suffisante

**6-1-3-2. Si des moyens ont-été mis en œuvre pour pallier ces dégradations, précisez lesquels, l'organisme en charge de ces actions et si possible, leur coût\*.**

Moyens 1

Moyens 2

Moyens 3

Moyens 4

Moyens 5

*\*Si vous ne disposez pas du chiffrage exact, une approximation sera suffisante*

*Uniquement si vous avez répondu « Non » à la question p 6 « 6-1. Votre activité principale est-elle pratiquée dans/avec l'eau ? », sinon rendez-vous à la page 15 « 7 - Les relations avec d'autres activités ».*

6-2. L'eau constitue-t-elle un élément important/attractif pour votre activité?

- Oui
- Non
- Ne sait pas



Uniquement si vous avez répondu « Oui » à la question 6-2, sinon rendez-vous à la page 15 « 7 - Les relations avec d'autres activités ».

**6-2-1 . Quelle est son importance sur l'activité ?**

**6-2-2 . Selon vous, quelle est l'importance des critères suivants en termes d'attractivité pour l'activité ?**

Critères	Importance	Conditions minimale de praticabilité
Qualité de l'eau	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Quantité d'eau	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Présence d'espèces aquatiques (poissons, crustacés, phoques, loutres,...)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Accessibilité à l'eau	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Franchissabilité d'ouvrage	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Beauté du paysage	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

6-2-3. Votre activité a-t-elle été tributaire de pollution ou détérioration de l'eau?

Oui  
 Non  
 Ne sait pas

*Uniquement si vous avez répondu « Oui » à la question 6-2-3, sinon rendez-vous à la page 15 « 7 - Les relations avec d'autres activités ».*

**6-2-3-1. Parmi les dégradations citées ci-dessous, sélectionnez celles qui ont impactées l'activité, précisez à quelle importance, et si possible comment :**

Dégradations	Importance	Description
<input type="checkbox"/> Pollution de l'eau	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Disparition d'espèces aquatique:	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Dégradation des végétaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Absence d'eau	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Impossibilité d'accéder à l'eau	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**6-2-3-2 . Si des moyens ont-été mis en œuvre pour palier à ces dégradations, précisez lesquels, l'organisme en charge de ces actions et si possible, leur coût\*.**

Moyens 1

Moyens 2

Moyens 3

Moyens 4

Moyens 5

*\*Si vous ne disposez pas du chiffrage exact, une approximation sera suffisante*

## 7 - Les relations avec d'autres activités liées à l'eau

7-1. Votre activité connaît-elle des conflits avec d'autres activités liées à l'eau?

Oui

Non

Ne sait pas

7-2. Votre activité connaît-elle des synergies avec d'autres activités liées à l'eau?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Uniquement si vous avez répondu « Oui » à l'une des deux questions 7-1 ou 7-2, sinon rendez-vous à la page suivante « Si vous avez d'autres points à aborder, n'hésitez pas à nous les formuler dans le cadre ci-dessous. ».

7-1-1. Cochez les usages avec lesquels vous avez des conflits	7-2-1. Cochez les usages avec lesquels vous avez des synergies
<input type="checkbox"/> Sports nautiques en mer <input type="checkbox"/> Sports nautiques en eau douce <input type="checkbox"/> Baignade <input type="checkbox"/> Char à voile, cerf-volant <input type="checkbox"/> Pêche en mer <input type="checkbox"/> Pêche en eau douce	<input type="checkbox"/> Sports nautiques en mer <input type="checkbox"/> Sports nautiques en eau douce <input type="checkbox"/> Baignade <input type="checkbox"/> Char à voile, cerf-volant <input type="checkbox"/> Pêche en mer <input type="checkbox"/> Pêche en eau douce
<input type="checkbox"/> Pêche à pied	<input type="checkbox"/> Pêche à pied
<input type="checkbox"/> Randonnées et promenade <input type="checkbox"/> Camping <input type="checkbox"/> Chasse	<input type="checkbox"/> Randonnées et promenade <input type="checkbox"/> Camping <input type="checkbox"/> Chasse
<input type="checkbox"/> Vélo, VTT et motocross	<input type="checkbox"/> Vélo, VTT et motocross
<input type="checkbox"/> Randonnées équestre <input type="checkbox"/> Golf	<input type="checkbox"/> Randonnées équestre <input type="checkbox"/> Golf

Si vous avez d'autres points à aborder, n'hésitez pas à nous les formuler dans le cadre ci-dessous.

**Nous vous remercions de votre contribution à l'étude  
de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie**



